

Direction Cycle des Déchets

# RAPPORT ANNUEL 2024

sur le prix et la gestion du service public  
de prévention et de gestion  
des déchets ménagers et assimilés





## Edito

Chaque année, la question de la gestion des déchets s'impose un peu plus comme un enjeu central de notre action publique. Réduire, réparer, réutiliser, trier, valoriser : ces gestes du quotidien sont devenus essentiels pour préserver notre environnement, limiter notre empreinte environnementale et maîtriser les coûts du service public.

Ce rapport annuel vous présente de manière transparente les chiffres clés, les avancées, mais aussi les défis qui nous attendent encore. En 2024, notre territoire a su poursuivre ses efforts.

Nous constatons tout d'abord une baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles et une hausse du tri sélectif. Le lancement du tri à la source des biodéchets est resté sur un rythme soutenu dans l'attente de ses premiers effets. Ces résultats sont le fruit d'un travail collectif, associant les habitants, les agents de terrain, les élus et nos partenaires. 2024 laissera le souvenir d'une météo pluvieuse qui aura eu une forte incidence sur la collecte des végétaux en déchèteries et sur la hausse de nos volumes collectés. Cela nous permet de mesurer le chemin qui reste à parcourir dans la gestion du végétal et les bénéfices à en tirer. A l'heure où j'écris ces lignes, en juin 2025, en plein épisode caniculaire personne ne peut discuter l'intérêt du couvert végétal ou de la strate arbustive, nous avons un impératif besoin de jardins enherbés et arborés. Il nous faut simplement réapprendre à conserver les tontes et les tailles afin de nourrir et préserver notre meilleure protection contre le dérèglement climatique.

Enfin, les bons rendements de la collecte sélective ont généré des recettes supplémentaires permettant de maîtriser le budget déchets. Cela a conduit à une baisse des taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) à la suite de cet exercice budgétaire, bénéficiant ainsi aux habitants d'Angers Loire Métropole.

Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas.



**Jean-Louis DEMOIS**

Vice-Président en charge des Déchets  
et de l'Économie circulaire

# Sommaire

I

Présentation générale .....	p°6
1.1. Territoire, compétences, équipements .....	p°7
1.2. Synoptique déchets .....	p°9
1.3. Temps forts et projets.....	p°10

II

Indicateurs généraux.....	p°17
2.1. Chiffres clés.....	p°19
2.2. Objectifs de réduction des déchets.....	p°22
2.3. Moyens humains.....	p°23
2.3.1. Organisation de la direction cycles des déchets.....	p°24
2.3.2. Relation à l'usager.....	p°25
2.3.3. Sécurité au travail.....	p°27
2.3.4. Actions en faveur de l'insertion.....	p°30

III

Indicateurs techniques.....	p°31
3.1. Réduction des déchets.....	p°32
3.1.1. Sensibilisation du grand public.....	p°33
3.1.2. Sensibilisation des professionnels.....	p°38
3.1.3. Compostage .....	p°40
3.1.4. Broyage des végétaux et éco-jardinage.....	p°43
3.1.5. Lutte contre le gaspillage alimentaire.....	p°44
3.1.6. Promotion de la réparation et du réemploi.....	p°45
3.1.7. Eco-consommation.....	p°46
3.2. Collecte des déchets.....	p°47
3.2.1. Organisation territoriale du service.....	p°48
3.2.2. Equipements de pré-collecte.....	p°54
3.2.3. Tonnages.....	p°60
3.3. Déchèteries.....	p°62
3.3.1. Modalités d'accès.....	p°63
3.3.2. Fréquentations.....	p°66
3.3.3. Tonnages.....	p°68
3.4. Traitement des déchets.....	p°69
3.4.1. Traitement des ordures ménagères.....	p°70
3.4.2. Traitement de la collecte sélective.....	p°72
3.4.3. Traitement des déchets apportés en déchèteries.....	p°76

VI

Indicateurs financiers.....	p°77
4.1. Résultats de l'exercice .....	p°79
4.2. Principaux marché publics.....	p°82
4.3. TEOM.....	p°83
4.4. Tarifs en vigueur.....	p°85

VII

Annexes.....	p°87
Annexe 1. Equipements de gestion des déchets.....	p°88
Annexe 2. Données composteurs individuels .....	p°89
Annexe 3. Données lombricomposteurs .....	p°90
Annexe 4. Données composteurs partagés en pied d'immeuble .....	p°91
Annexe 5. Données composteurs partagés de quartier .....	p°92
Annexe 6. Données globales compostage par commune.....	p°93
Annexe 7. Données conteneurs enterrés et aériens .....	p°94
Annexe 8. Tonnes de déchets collectés par commune.....	p°95
Annexe 10. Ratios de déchets collectés par commune.....	p°96
Annexe 11. Tonnes de déchets collectés par déchèterie.....	p°97
Annexe 12. Evolution des déchets recyclés.....	p°99

# Lexique

<b>ALM</b>	Angers Loire Métropole
<b>APIVET</b>	Association Pour l'Insertion par le Vêtement
<b>Biodéchets</b>	Fraction fermentescible comprenant les déchets alimentaires (de cuisine et de table) et les déchets végétaux de jardins
<b>CPPI</b>	Composteur Partagé en Pied d'Immeuble
<b>Centre de stockage</b>	lieu de stockage des déchets, communément dénommé «décharge».
<b>CTED</b>	Centre Technique Environnement Déchets
<b>Collecte sélective</b>	Collecte de flux recyclables secs (emballages ménagers en plastique, carton, métal, verre et papiers) préalablement triés par les ménagers ou séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.
<b>CSR</b>	Combustibles Solides de Récupération
<b>DEA</b>	Déchets d'Equipement et d'Ameublement ou mobilier
<b>DEEE ou D3E</b>	Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques
<b>Déchets Encombrants</b>	Déchets de l'activité domestique des ménages, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères.
<b>Déchets inertes</b>	Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique, ou biologique tels que les gravats.
<b>DDS</b>	Déchets Diffus Spécifiques : peintures, vernis, diluants et solvants, phytosanitaires, piles, batteries usagées, huiles moteurs ou végétales usées, tubes et lampes , extincteurs...
<b>DMA</b>	Déchets Ménagers et Assimilés, il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés (déchets des entreprises ou du secteur tertiaire collectés dans les mêmes conditions que ceux des ménages). Cela regroupe les ordures ménagères, les déchets issus de la collecte sélective et les déchets collectés dans les déchèteries publiques.
<b>Eco-organisme</b>	Organisme agréé par l'état qui collecte les contributions financières des entreprises mettant des produits sur le marché. Ces éco-contributions permettent de soutenir financièrement les collectivités qui valorisent les produits (ex°emballages, vêtements, DEEE...).
<b>Envie Anjou</b>	Entreprise d'insertion proposant de l'électroménager d'occasion garanti.
<b>Fermentescibles</b>	Matières organiques ayant la propriété de fermenter en présence ou en absence d'air.
<b>ISDND</b>	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ex. centre de stockage de classe II).
<b>Mâchefers</b>	Résidus issus de l'incinération des ordures ménagères pouvant selon leurs caractéristiques être utilisés en technique routière.
<b>OMr</b>	Ordures Ménagères résiduelles
<b>PAV</b>	Point d'Apport Volontaire Aérien (PAVA) ou Enterré (PAVE) également appelé conteneur aérien conteneur enterré.
<b>REFIOM</b>	Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères : poussières fines, riches en métaux lourds, retenues par le traitement des fumées d'incinération.
<b>Recyclage</b>	Réintroduction d'un matériau dans son propre cycle de production
<b>TEOM</b>	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
<b>Tout venant</b>	Déchets (hors toxiques) arrivant en déchèterie pour lesquels aucune filière locale de valorisation n'existe.
<b>UVE</b>	Unité de Valorisation Energétique - usine d'incinération avec production d'énergie

1

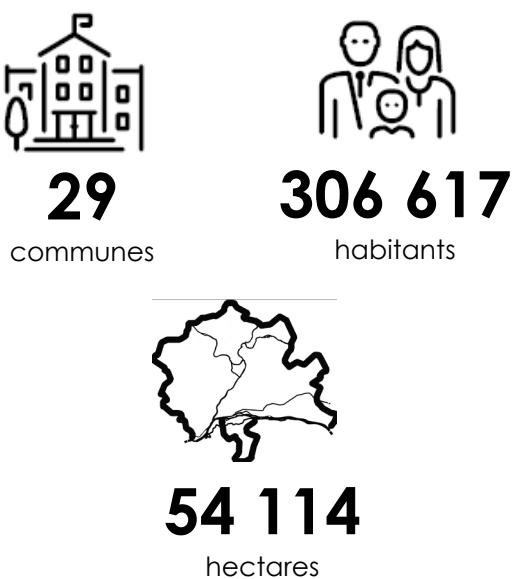
# PRÉSENTATION

## GÉNÉRALE

# 1.1. Présentation générale

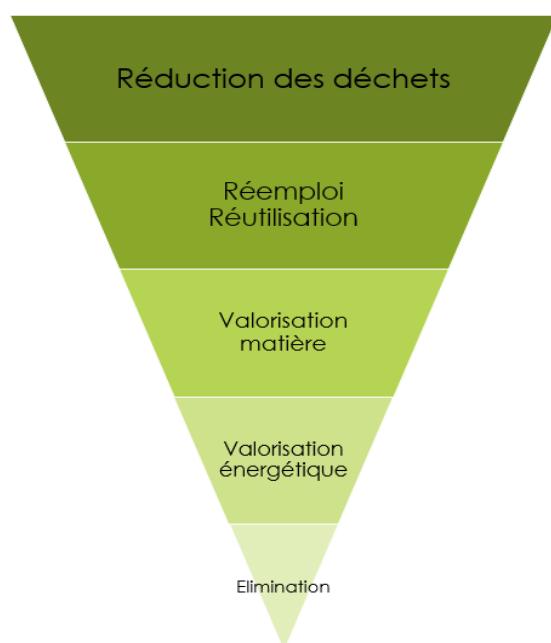
## ► Territoire concerné

La Communauté urbaine Angers Loire Métropole assure le service public de prévention et gestion (SPPGD) des déchets ménagers et assimilés des **29 communes** membres soit **306 617 habitants** (donnée INSEE 2021 applicable en 2024).



## ► Compétences

Angers Loire Métropole est en charge de la gestion complète du service de prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. L'objectif de la métropole est de réduire, réutiliser, réparer le plus possible la part de déchets à éliminer puis de recycler ce qui peut l'être afin d'avoir un minimum de déchets à traiter en valorisation énergétique.



Carte du territoire d'Angers Loire Métropole

En plus de sa mission de service public de prévention et d'élimination des déchets, Angers Loire Métropole a défini comme priorités :

- ◆ La sécurité des agents et des usagers
- ◆ Le respect de la réglementation
- ◆ L'optimisation des coûts
- ◆ La relation aux usagers.

# 1.1. Présentation générale

## ► Equipements en place

Pour exercer sa compétence en matière de déchets la communauté urbaine dispose de ses propres équipements et de sites privés ou en délégation de service public. L'ensemble des ces équipements est répertorié sur une carte en annexe 1.

En 2024, les équipements à disposition pour la gestion des déchets produits sur le territoire d'Angers Loire Métropole sont les suivants :

- ♦ **un réseau de 9 déchèteries** réparties sur le territoire dont :
  - 7 déchèteries gérées par Angers Loire Métropole
  - une recyclerie-déchèterie en partenariat avec Emmaüs
  - une déchèterie à Juigné-sur-Loire accessible aux habitants du sud Loire via une convention avec 3R d'Anjou.
- ♦ **un centre de l'Ardoiserie** à Saint-Barthélemy-d'Anjou comportant une zone de broyage des végétaux, une installation classée de stockage de déchets inertes issus des déchèteries en cours de réhabilitation, un site de re-

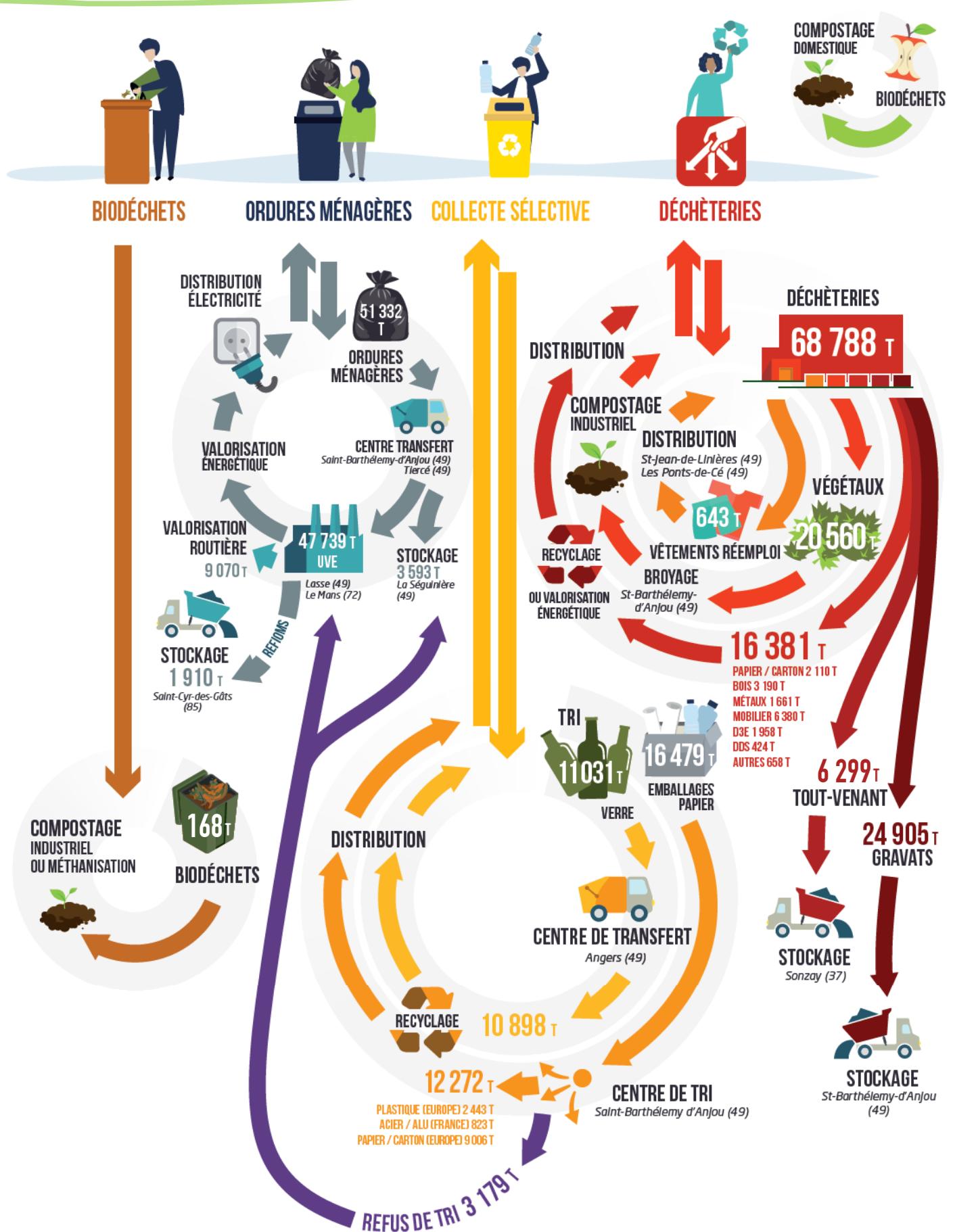
groupement de divers déchets (piles, pneus...) et une plateforme de dépôts au sol des végétaux et gravats depuis janvier 2021.

- ♦ **un centre de tri des déchets issus de la collecte selective** géré par la SPL Anjou Tri Valor situé sur le site de Biopole et exploité par Derichebourg.
- ♦ **un centre de transfert pour le verre issu de la collecte selective**. qui appartient et est exploité par Suez à Angers.
- ♦ **deux centres de transfert pour les ordures ménagères et assimilés**. Le principal centre est situé sur le site de Biopole à Saint-Barthélemy-d'Anjou et exploité par Brangeon. Le centre secondaire situé à Tiercé est géré par 3R d'Anjou.
- ♦ **un centre technique Environnement Déchets** basé à Saint-Barthélemy-d'Anjou pour les agents de la régie.
- ♦ **une unité de valorisation énergétique** située à Lasse, appartenant au Sivert et en délégation de service public avec Véolia.



Site de Biopole et du Centre technique Environnement Déchets à Saint-Barthélemy-d'Anjou

## 1.2. Synoptique déchets



Refoms : résidus des fumées d'incinération des ordures ménagères

D3E : Déchets d'Équipements Électriques Électroniques

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

UVE : Unité de Valorisation Energétique

# 1.2. Temps forts et projets

## ► Stratégie de communication

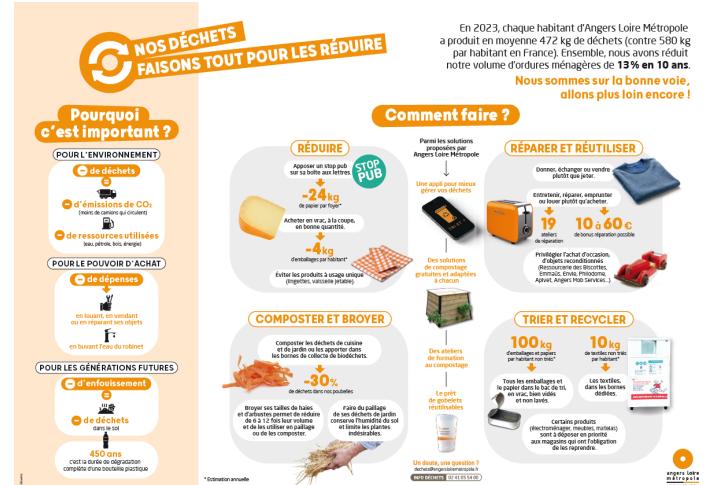
En 2024, la direction déchets a élaboré sa stratégie de communication pour les deux prochaines années. En collaboration avec l'agence Scopic, un plan d'actions et une communication adaptée au territoire ont été définis grâce à une approche co-construite avec des agents de la collectivité (Direction Cycle des Déchets / Direction de la Communication).

Ce travail collaboratif a permis de définir le positionnement d'Angers Loire Métropole et le plan d'actions visant à accompagner les usagers à réduire leur production de déchets et à améliorer la valorisation des déchets collectés.



Atelier de co-construction - juin 2024

A l'issue de ce travail, la signature « Nos déchets, faisons tout pour les réduire » et une campagne multi-cibles et multi-thématiques ont été validées. Cette stratégie de communication démarre en novembre avec la distribution des calendriers de collecte des déchets 2025 incluant un double page pédagogique sur la réduction des déchets.



Déclinaison stratégie sur le calendrier de collecte - Novembre 2024

En parallèle, une journée portes ouvertes du centre de tri est organisée pour mobiliser tous les élus d'Angers Loire Métropole. Ce temps fort permet de poser les bases de l'importance de réduire les déchets, mettre en avant le plan de déploiement du tri à la source des biodéchets et la nécessité de trier les emballages.



Portes ouvertes du centre de tri pour les élus - Novembre 2024



### A venir pour 2025

- Déploiement de la campagne de communication
- Mise en œuvre du plan d'actions de sensibilisation

# 1.2. Temps forts et projets

## ► Réduction des déchets

En 2024, Angers Loire Métropole a adopté un plan d'actions pour le déploiement du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble de son territoire. Ce plan a été présenté aux maires lors du séminaire de juillet 2024.

Dans la continuité, plusieurs marchés ont été finalisés en 2024, notamment :

- la fourniture des contenants (abribacs, bornes grutables, bioseaux) ;
- la collecte et le traitement des biodéchets ;
- la sensibilisation des habitants.

L'installation d'abribacs dans le quartier de la Doutre et de bornes grutables dans trois communes ont reçu un accueil favorable de la part des habitants. Les premiers résultats sont encourageants.



Réunion publique dans la Doutre - Novembre 2024



Borne grutable Verrières-en-Anjou - Juin 2024

L'organisation de distributions de proximité de composteurs individuels sur plusieurs communes (Ecuillé, Feneu, Sarrigné, Bouchemaine, Saint-Martin-du-Fouilloux) a connu un vif succès.

Il en est de même avec le nouveau point de retrait de composteurs au centre de l'Ardoiserie mis en service en avril. Les horaires d'ouverture correspondant à ceux des déchèteries répondent aux besoins des habitants.

Le bureau d'études Inddigo accompagne Angers Loire Métropole sur plusieurs sujets clés liés à la gestion des déchets, notamment la gestion des biodéchets, le financement du service de collecte, la définition des limites de service pour les professionnels et l'élaboration du règlement de collecte des déchets. Dans la continuité de cette étude, une enquête auprès des commerçants du centre-ville d'Angers est lancée en décembre 2024.

Dans le cadre du nouveau dispositif Ali-men'Terre, 11 écoles primaire sont sensibilisées à la diversification alimentaire, au zéro plastique, à l'anti-gaspi et au tri des biodéchets.

### A venir pour 2025

- Formation des agents au tri à la source des biodéchets et à la pratique du compostage
- Elaboration du prochain programme local de prévention des déchets.

# 1.2. Temps forts et projets

## ► Collecte des déchets

Dans la continuité de la réorganisation du service collecte, le schéma directeur du service s'est poursuivi sur l'année 2024 avec l'équilibrage des effectifs de la régie de collecte en porte-à-porte entre les services matin et après midi.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, quatre chantiers d'envergure ont démarré :

- le déploiement de la collecte latérale en régie sur les trois communes restantes que sont Avrillé, Les Ponts-de-Cé et Trélazé ;
- l'équilibrage des secteurs de collecte d'Angers entre le matin, l'après-midi et la soirée ;
- la réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères pour les communes de Verrières-en-Anjou et Mûrs-Erigné, passage d'une fois semaine à une fois toutes les deux semaines ;
- le lancement du marché de collecte des points d'apport volontaire.

Après une phase d'ajustement qui a duré environ 6 mois, les tournées de collecte du service de la régie sont désormais stables et cohérentes.

Les difficultés rencontrées les premiers mois dues au changement de prestataire de collecte des points d'apport volontaire ont été résorbés par la société SUEZ, nouveau prestataire du marché, qui a mis en œuvre les moyens nécessaires à l'accomplissement des prestations conformément aux clauses du marché.

### A venir pour 2025

- Renouvellement du marché de fourniture des bacs de collecte.
- Réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères sur la commune de Montreuil-Juigné avec un passage d'une fois semaine à une fois toutes les deux semaines.



Collecte latérale en régie - Janvier 2024

## ► Direction et Centre technique

La construction d'un hangar photovoltaïque et d'une ombrrière pour le stockage des bennes permettra de produire de l'électricité en 2025.

### A venir pour 2025

- Réfection des aires de lavages et mise en conformité de la station des eaux de lavage.

# 1.2. Temps forts et projets

## ► Déchèteries et centre de l'Ardoiserie

### Travaux à la déchèterie de Corné

En octobre 2023, une partie des quais avaient été condamnés car ils présentaient des défauts de structure. La réalisation de travaux visant à un renforcement structurel en février 2024 permet à nouveau l'usage de ces quais.



*Renforcement structurel - Février 2024*

### Mise en conformité des déchèteries du Petit-Guichard et de la Baumette

Angers Loire Métropole continue de renforcer la sécurité dans ses déchèteries en installant des dispositifs conformes aux normes pour prévenir les chutes de hauteur sur les quais de déchargeement des végétaux et gravats, notamment dans les déchèteries du Petit-Guichard et de la Baumette.



*Dispositif Sécuben® pour les végétaux - Mai 2024*

### Collecte séparée des articles sport et de loisirs

En lien avec l'éco-organisme Ecologic, le tri des articles de sport et de loisirs démarre à la déchèterie du Lac Bleu à Avrillé en avril 2024. Selon l'état des objets, ils sont orientés vers le réemploi (via la Ressourcerie Emmaüs) ou le recyclage. En parallèle, la collecte des pneus et chambres à air de vélos est organisée dans toutes les déchèteries.



*Stockage d'articles de sport et loisirs - Avril 2024*

## 1.2. Temps forts et projets

### Sécurisation de l'accès pour les vélos

En 2024, l'accès par badge est sécurisé pour les vélos et les piétons avec un marquage au sol dédié et une signalétique adaptée.

Les agents d'accueil en déchèteries sont formés à la nouvelle version de l'application Admobile permettant de faire des signalements en lien avec l'accès par badge.



Accès vélos à la déchèterie de Villechien - Mai 2024

### Fermetures imprévues de déchèteries

Suite à des dépôts illicites d'obus dans les déchèteries, le protocole de sécurisation faisant appel aux équipes des déminage est activé quatre fois en 2024 nécessitant une fermeture temporaire des sites.



Obus déchèterie de la Baumette - Juillet 2024

### A venir pour 2025

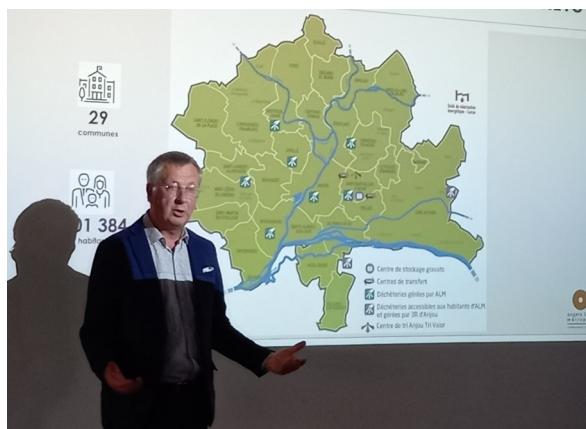
- Mise en place des 24 passages annuels par badge;
- Déploiement du tri du plâtre, des laines minérales (laine de verre et laine de roche) et des menuiseries vitrées sur toutes les déchèteries;
- Démarrage de l'exploitation de la déchèterie Emmaüs par un contrat de prestation;
- Contractualisation avec de nouvelles filières de responsabilités élargies.

# 1.2. Temps forts et projets

## ► Etudes et traitement des déchets

### Projet d'un second four d'incinération à Lasse

La signature d'une convention d'un groupement d'autorités concédantes (GAC) avait eu lieu en novembre 2023 entre le SIVERT, Tours Métropole, le Pays Sabolien et Angers Loire Métropole. Cette convention a permis, en 2024, le lancement de la consultation pour la passation d'un contrat de concession pour la réalisation et l'exploitation d'un second four d'incinération à Lasse.



Réunion publique construction d'un 2ème four - Mai 2024

### Réindustrialisation du site Biopole

L'appel à manifestation d'intérêts, lancé en 2022 pour poursuivre la réindustrialisation de Biopole a été attribué à l'entreprise Moulinot. L'entreprise a installé une activité de massification et de prétraitement des biodéchets et a démarré son exploitation en septembre 2024.



Inauguration de l'usine Moulinot - Octobre 2024

### Campagne de caractérisations du tout-venant de déchèteries

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les producteurs de déchets ont l'obligation d'analyser annuellement les déchets apportés en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) pour vérifier que le tri des matières (papiers-cartons, métaux, plastiques, verre, bois, plâtre, biodéchets, textiles, fraction minérale inerte) est bien réalisé et que les seuils réglementaires des flux valorisables dans les déchets stockés sont respectés. A ce titre, Angers Loire Métropole mandate un bureau d'études, pour réaliser des caractérisations sur le flux « tout-venant » des 8 déchèteries ainsi que sur les déchets des services et communes concernés. Il en ressort que 65% des matières jetées dans le tout-venant de déchèteries pourraient être valorisées en recyclage ou en valorisation énergétique.



Caractérisation tout-venant déchèteries - Mai 2024

# 1.2. Temps forts et projets

## ► Etudes et traitement des déchets

### Inventaire des dépôts sauvages

Dans une perspective de suivi de la propreté sur le territoire d'Angers Loire Métropole, une étude sur l'évolution des dépôts sauvages, en 3 phases, a été lancée suite à la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie début 2023.

Un premier inventaire des dépôts sauvages en amont de cette mise en place du dispositif (état initial) a été réalisé de septembre à décembre 2022. Un nouvel état des lieux deux ans après (état intermédiaire) se déroule de novembre à décembre 2024. Un troisième inventaire sera réalisé après la mise en place des 24 passages dans les déchèteries.

### Appel à projet de Citéo sur le tri des déchets hors foyer

Citéo, éco-organisme agréé par l'Etat spécialisé dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques, a lancé un appel à projet sur le tri des déchets hors foyer. Le projet permet d'aider financièrement les communes souhaitant développer le tri des déchets sur l'espace public et lieux recevant du public pour faire face à la constante augmentation de la vente à emporter et la consommation nomade des repas, boissons.

Deux communes ont remis un dossier de candidature et ont été lauréates, les villes d'Angers et Longuenée-en-Anjou, fin 2024.

Le déploiement du dispositif devrait se faire progressivement entre 2025 et 2026.

### A venir pour 2025

- Poursuite des études technico-économiques pour l'optimisation du traitement et de la valorisation des déchets.
- Attribution de la Délégation de Service Public pour la réalisation et l'exploitation d'un second four à l'usine de valorisation énergétique de Lasse.
- Poursuite des études pour la réalisation d'une plateforme de réemploi de matériaux issus de la déconstruction.
- Lancement de la consultation et attribution du marché pour l'exploitation de Biopole avec 3 lots :
  - prestations de pesées des déchets et d'accueil sur le site de Biopole
  - exploitation du quai de transfert de Biopole et de transport vers le(s) site(s) de traitement
  - traitement des ordures ménagères et assimilées d'Angers Loire Métropole.

2

# INDICATEURS

## GÉNÉRAUX

# Indicateurs généraux



**482**

kg/hab/an  
de déchets



**+ 3%**

déchets ménagers  
et assimilés par rapport à 2023



**115**

€/an/hab.

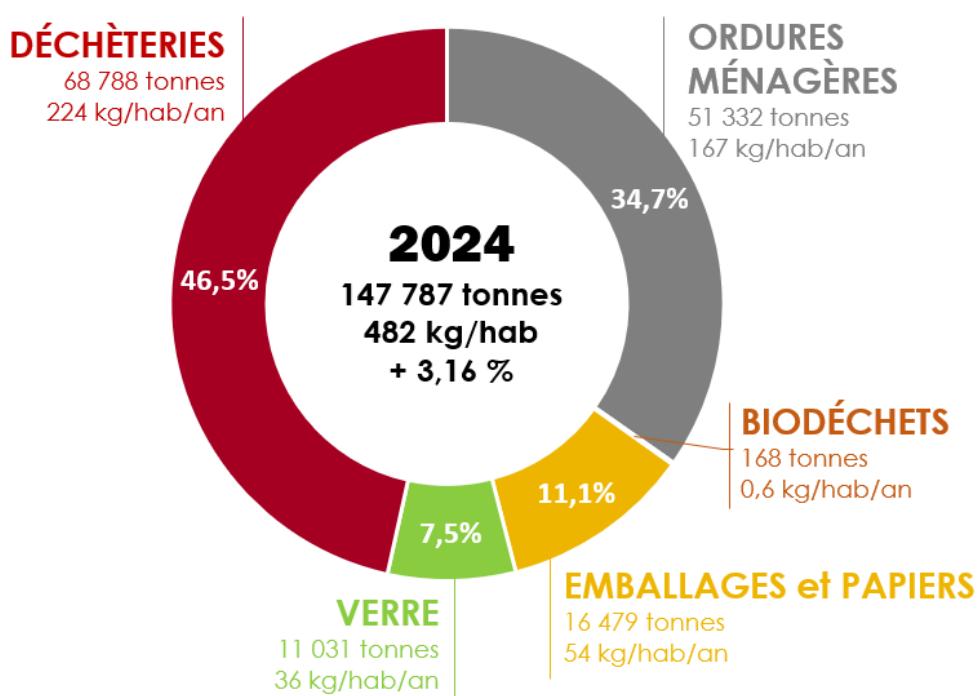
## 2.1. Chiffres clés

### ► Bilan des tonnages collectés en 2024

Avec 147 798 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés en 2024, on observe une augmentation de 3,16% par rapport à l'année précédente.

	2023		2024		Evolution des tonnages par rapport à 2023
	Tonnes	Kg/hab.	Tonnes	Kg/hab.*	
Ordures ménagères résiduelles	51 390	169	51 332	167	-0,1%
Biodéchets			168	0,6	
Collecte sélective : Emballages et papiers	15 794	52	16 479	54	4,3%
Collecte sélective : Verre	10 693	35	11 031	36	3,16%
Déchèteries	65 390	215	68 788	224	5,20%
<b>TOTAL Déchets Ménagers et Assimilés</b>	<b>143 267</b>	<b>472</b>	<b>147 798</b>	<b>482</b>	<b>3,16%</b>

\* ratio calculé avec la base population légale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 306 617 habitants.



<b>Montant de la TEOM perçue en 2024</b>	35 282 994 €
<b>soit 115 € / habitant</b>	+ 2,6 % par rapport à 2023
<b>soit 238 € / tonne</b>	+ 0,8 % par rapport à 2023

## 2.1. Chiffres clés

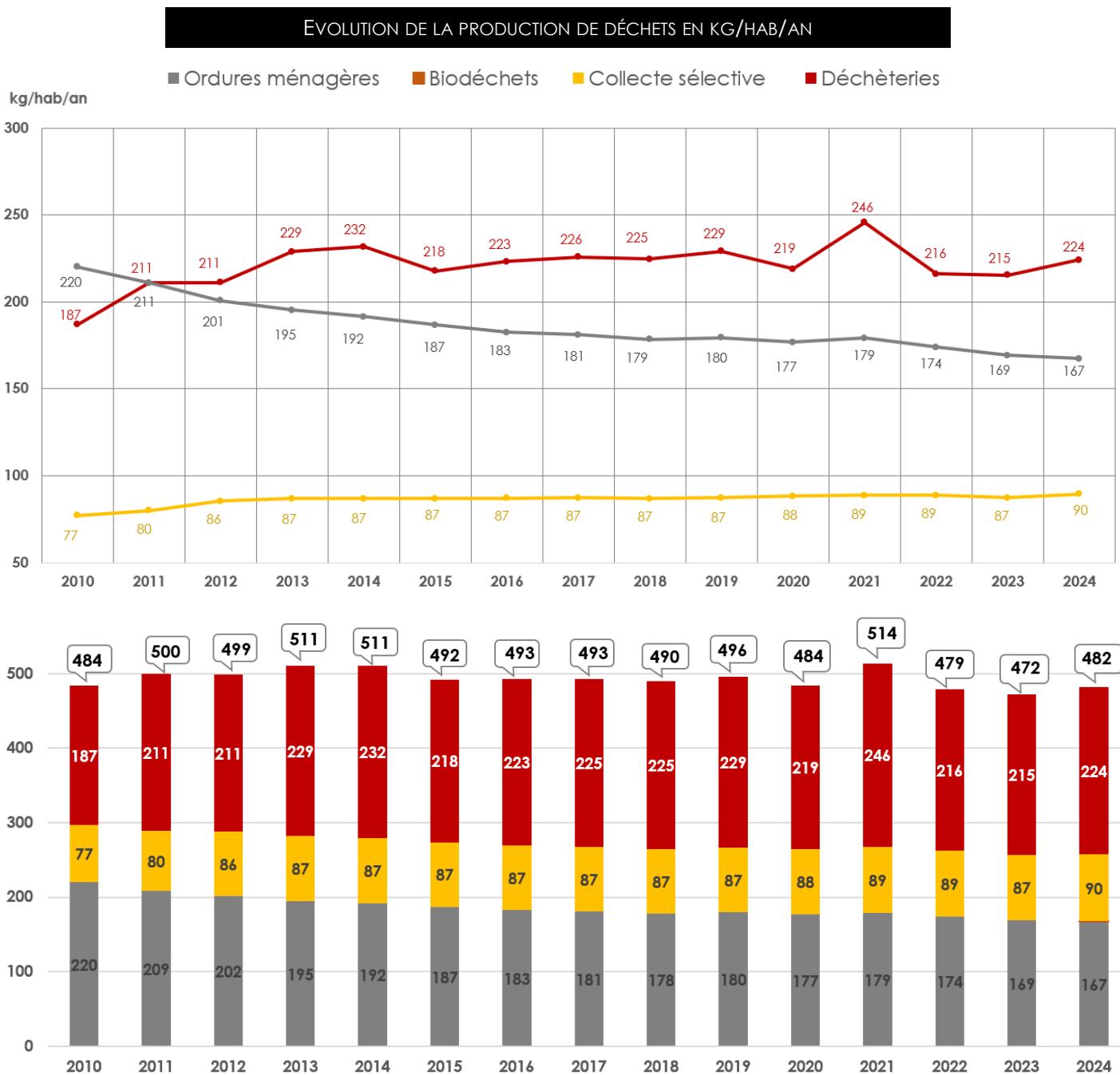
### ► Evolution des tonnages de déchets

Entre 2010, année de référence, et 2024 les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 24 % (167kg/hab en 2024 contre 220 kg/hab en 2010).

Les emballages (en plastique, verre et métal) et les papiers issus de la collecte sélective ont augmenté de 17 % (90 kg/hab en 2024 contre 77 kg/hab en 2010).

Les déchets apportés en déchèteries ont augmenté de 19,7 % par rapport à 2010 (224 kg/hab en 2022 contre 187 kg/hab en 2010).

On note que les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères + tri + déchèteries) ont légèrement diminué par rapport au niveau de 2010 avec 482 kg/hab en 2024 contre 484 kg/hab en 2010.



## 2.1. Chiffres clés

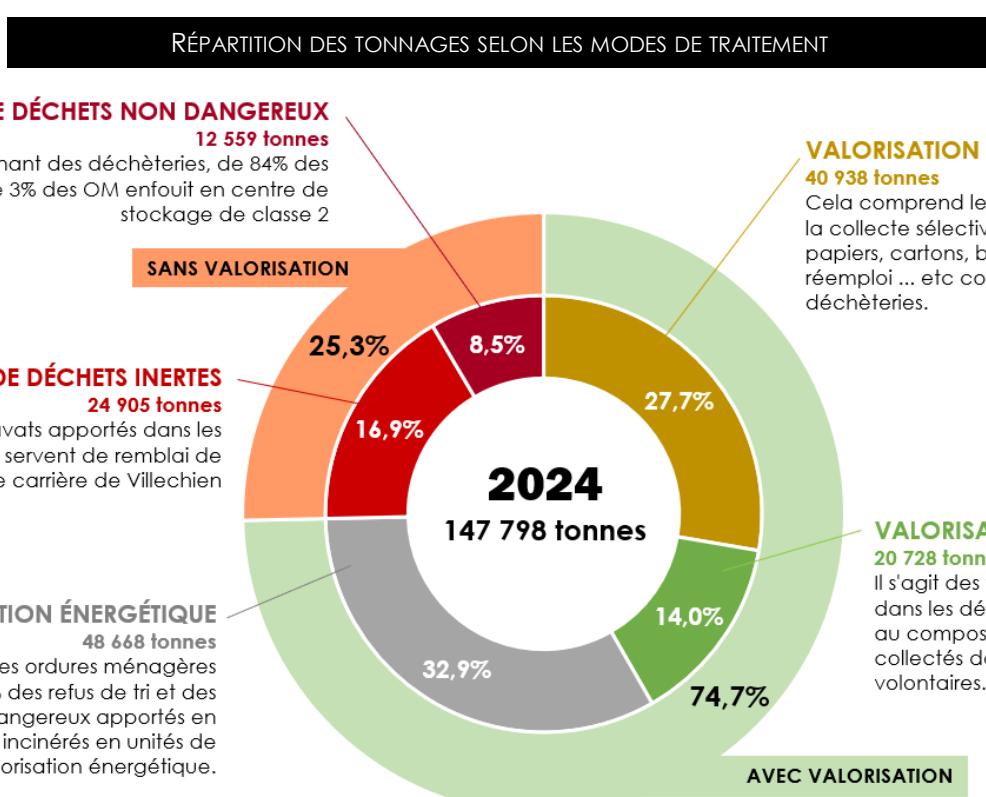
### ► Répartition des tonnages traités

Le traitement des déchets d'Angers Loire Métropole se fait selon plusieurs types :

- ◆ **Valorisation organique** des végétaux apportés en déchèteries
- ◆ **Valorisation matière** ou recyclage des emballages et papiers issus de la collecte sélective et des déchets tels que les cartons, papiers, bois, métaux, D3E, films plastiques...déposés en déchèteries
- ◆ **Valorisation énergétique** pour 93% des ordures ménagères majoritairement à Lasse (49) et un peu au Mans (72), pour 16% des refus de tri et pour les déchets dangereux apportés en déchèteries
- ◆ **Stockage de déchets inertes** pour les gravats issus des déchèteries. Ces gravats sont utilisés comme remblai dans l'ancienne carrière de Villechien
- ◆ **Stockage de déchets non-inertes** à La Séguinière (49) pour 7% des ordures ménagères et pour 84% des refus de tri et à Sonzay (37) pour le tout-venant de déchèteries.

Angers Loire Métropole s'engage dans l'atteinte des objectifs de la loi AGEC modifiée à savoir :

- ⇒ d'augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025. En 2024, 41,7% des DMA sont orientés vers de la valorisation matière et organique (contre 40,2% en 2023)
- ⇒ de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits mesurées en masse. En 2024, 8,5 % de DMA sont enfouis (contre 7,3% en 2023)
- ⇒ d'assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025. En 2024, 56,5 % des DMA ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière sont valorisés énergétiquement (contre 59,7% en 2023).



# 2.2. Objectifs de réduction des déchets

## ► Déclinaison de la politique de réduction des déchets au niveau local

### Textes

#### 2016 Angers Loire Métropole

Adoption d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA 2016/2020)

#### 2018 Région

Adoption d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et d'un plan régional d'actions économie circulaire (PRAEC)

#### 2019 Angers Loire Métropole

Signature d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire avec l'ADEME (CODEC 2019/2021)

#### 2020 National

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)

#### Juin 2022 Angers Loire Métropole

Adoption de la Feuille de route économie circulaire (2022-2030)

#### 2023-2026 Angers Loire Métropole

Définition de la stratégie de tri à la source des biodéchets

### Objectifs

- réduire de 10% par an les DMA produits par habitant entre 2010 et 2020, soit 436 kg/hab à fin 2020
- diminuer de 20 000 tonnes la quantité de DMA, soit arriver à 120 000 tonnes à fin 2020

- réduire de 15% les DMA en 2031 par rapport à 2010, soit 482 kg/hab
- augmenter la valorisation matière de 28% en 2031 par rapport à 2015
- au regard du manque de capacités d'ISDND, accroître la valorisation matière énergétique complémentaire de 155 kt en 2031
- augmenter la production de CSR de 245 kt en 2031 par rapport à 2017

- réduire de 1% par an les DMA par rapport à 2017 : passer de 495 kg à 480 kg/an/habitant en 3 ans
- augmenter la valorisation matière des déchets et réduire les tonnages d'enfouissement : baisser de 1 000 tonnes les déchets non inertes enfouis
- mobiliser les acteurs économiques sur l'économie circulaire : obtenir 50 points minimum sur l'engagement des entreprises dans l'économie circulaire

- sortir du plastique jetable : zéro plastique jetable d'ici 2040, lutter contre le plastique du quotidien, promotion du vrac, ...
- mieux informer les consommateurs : indice de réparabilité, logo de tri, couleur des poubelles, information sur les perturbateurs endocriniens, ...
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire : ne plus détruire les invendus, faciliter le réemploi, ...
- agir contre l'obsolescence programmée : faciliter la réparation, ...
- mieux produire : bonus/malus, responsabilité dans la gestion des déchets, ...

La FREC se structure jusqu'à l'horizon 2030 autour de 3 grands axes, déclinés chacun en plusieurs actions (23 au total) :

- 3 secteurs économiques à fort enjeu circulaire : alimentation et biodéchets ; BTP ; réparation et réemploi.
- Mise en œuvre d'actions transversales (ex : soutien aux initiatives d'acteurs, innovation, formation, etc.), ou issues des Assises et contribuant au déploiement de l'économie circulaire sur le territoire.
- Exemplarité de la collectivité pour accélérer la transition.

Pour répondre à l'obligation de la loi AGEC (2020 - Art.88) de tri à la source des biodéchets, Angers Loire Métropole s'engage dans un plan de déploiement sur 3 ans.

## 2.3. Moyens humains



**235**  
collaborateurs



**28 000**  
appels usagers



**+ 10 000**  
téléchargements

## 2.3. Direction cycle des déchets

### 2.3.1. ORGANISATION DE LA DIRECTION DÉCHETS

Direction cycle des déchets dépend du pôle transition écologique et aménagement. Elle compte 232 agents, hors prestations et délégation de services. 68 % des agents embauchent au Centre Technique Environnement Déchets (CTED) et 32 % dans les déchèteries et au centre de l'Ardoiserie.

La direction cycle des déchets est composée de 5 services et d'un pôle de services ressources. La répartition des emplois selon les catégories est la suivante : cadres A : 11 cadres B : 12 cadres C : 210

#### DIRECTION

- 1 Directrice  
1 Assistante de direction

#### SERVICES RESSOURCES **7 agents**

- 1 Responsable administratif et financier  
1 Responsable CTED + 3 agents  
1 Référent sécurité au travail  
1 Référent numérique

#### PRÉVENTION DES DÉCHETS **8 agents**

- 1 Responsable Sensibilisation professionnels  
2 agents  
Déploiement tri des biodéchets  
5 agents

#### COMMUNICATION, SENSIBILISATION, RELATION USAGER **9 agents**

- 1 Responsable Sensibilisation grand public  
3 agents  
Service relation à l'usager  
5 agents

#### COLLECTE DES DÉCHETS **121 agents**

- 1 Responsable et 1 adjoint  
1 Assistante de service  
Collecte et maintenance PAV :  
19 agents  
Collecte porte à porte :  
72 agents OM, tri  
8 agents cartons, verre  
Moyens et optimisation : 14 agents  
Suivi prestations, aménagement  
6 agents

#### DÉCHÈTERIES **80 agents**

- 1 Responsable  
1 Assistante de service  
Déchèteries  
53 agents + 24 étudiants  
Back-office badge : 1 agent

#### TRAITEMENT ET ÉTUDES **5 agents**

- 1 Responsable  
Comptabilité : 2 agents  
Suivi d'exploitation : 1 agent  
Etudes et optimisation : 1 agent

## 2.3. Direction cycle des déchets

### 2.3.2. RELATION À L'USAGER

Pour renseigner les administrés, la Direction cycle des déchets a mis en place une équipe dédiée à la relation usager sous la forme d'un guichet unique d'accueil. Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi). Il est composé de 5 agents pour gérer toutes les demandes relatives aux déchets et d'une personne en charge du back-office pour les demandes de badges déchèteries .

Ces équipes ont 3 missions principales :

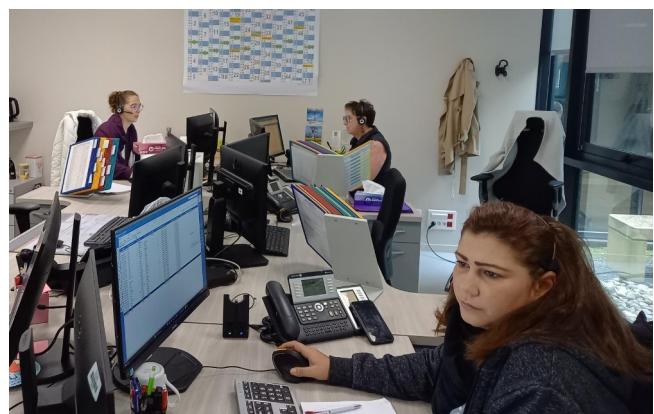
- **la relation à l'usager** en provenance du numéro info déchets 02 41 05 54 00, de la boîte mail générique et des formulaires disponibles sur internet. Les agents apportent une réponse directe à l'usager ou font le nécessaire auprès des services ad'hoc pour que la réclamation soit traitée dans les meilleurs délais.

- **le suivi administratif** : chaque réclamation ou demande usagers est traitée grâce à des logiciels métiers spécifiques :

- STYX pour la gestion des demandes de bacs et de sacs, enregistrement des composteurs, suivi et mise à jour des fiches clients, devis, ...  
Le logiciel STYX est utilisé depuis 2012 pour la facturation (bacs, composteurs, badges déchèteries, vente de produits) et la gestion des contenants de la direction (bacs OM et tri, conteneurs, composteurs, lombricomposteurs...). Au travers d'ordres de service et d'évènements, cet outil permet de suivre les interventions sur les bacs (ajout, retrait, réparation, remplacement). Cette base de données mise à jour quotidiennement répertorie les informations nécessaires pour répondre aux usagers (fiche client, jours de collecte selon les secteurs, implantation des conteneurs d'apport volontaire, borne biodéchets, convention auprès des professionnels ...).

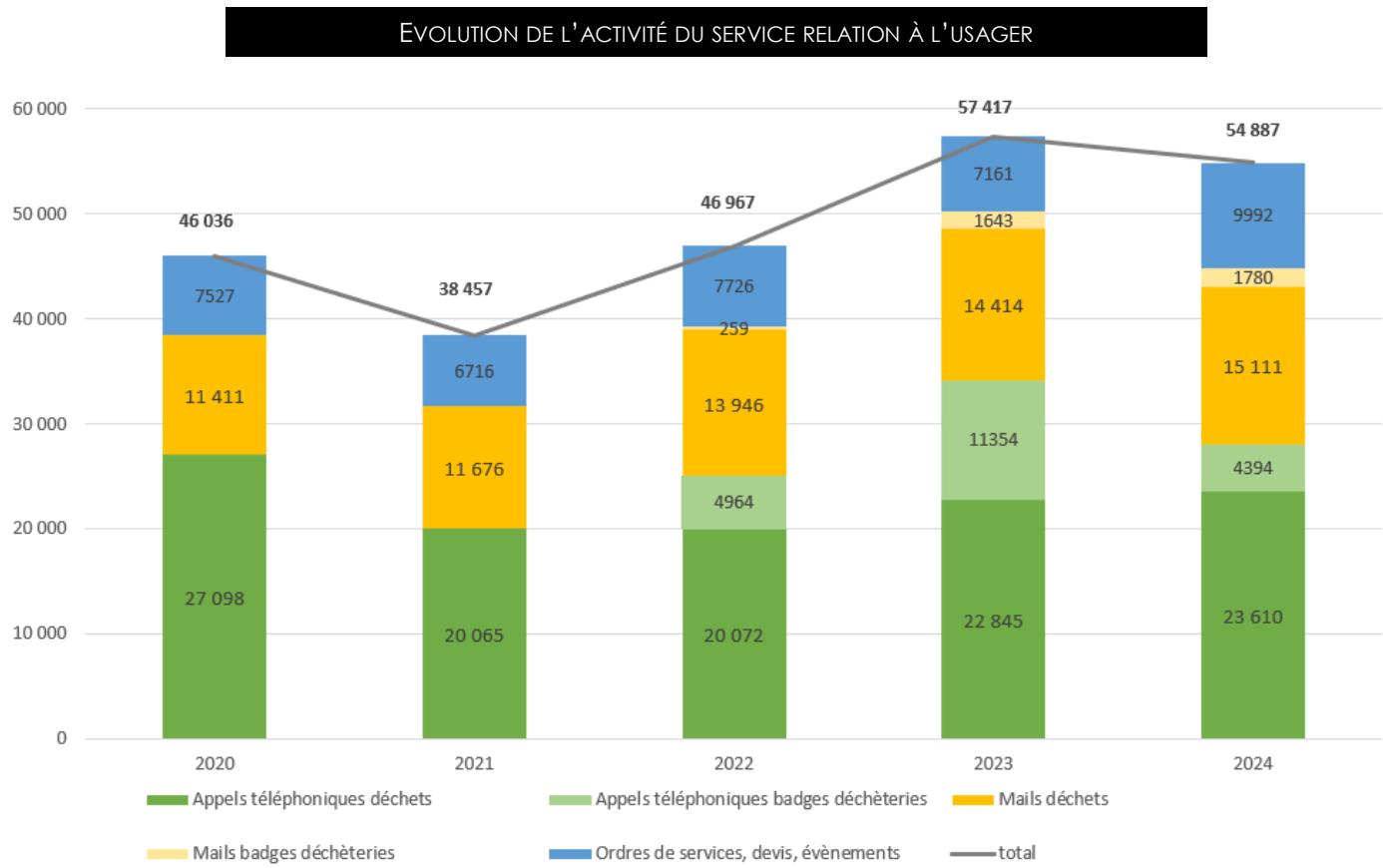
- STYX badges depuis 2022 associé au portail web pour attribuer les badges déchèteries ainsi que la vie des badges (déménagement, perte, dégradation, désactivation volontaire) ;
- A'TOUT pour clôturer des demandes usagers en provenance de cette application ;
- DAXIUM pour les signalements terrain de bacs cassés, conteneurs pleins, ... ;

- **l'accueil physique du CTED** concerne l'accueil de visiteurs pour les réunions, la remise de composteurs et des badges d'accès aux déchèteries de façon exceptionnelle.



Service relation à l'usager

## 2.3. Direction cycle des déchets



L'appli **Tri et +** a pour objectif d'offrir un outil grand public sur les modalités de gestion des déchets. Elle permet à chaque usager de connaître et de recevoir des notifications aux jours et heures de collecte, de localiser les points d'apport volontaire et les déchèteries, de connaître les heures d'ouverture des déchèteries, ainsi que les gestes de réduction des déchets et le devenir des déchets. Cette appli, également disponible dans l'application Vivre à Angers, a été téléchargée plus de 15 000 fois.

**Les pages internet déchets** ont été consultées à hauteur de 273 206 vues (-7% par rapport à 2023). Les changements de jours de collecte des déchets à Angers ont générés un pic de consultations début 2024.

**Les réseaux sociaux** sont gérés par le community manager de la Ville d'Angers. A la demande du service, il relaie régulièrement l'actualité du service.



## 2.3. Direction cycle des déchets

### 2.3.3. SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La sécurité et la santé des agents sont une priorité pour la Direction Cycle des déchets. En lien avec la politique de prévention de la collectivité et avec l'appui du service Conseil Sécurité au Travail, une assistante de prévention est présente pour conseiller et accompagner les encadrants et les agents. L'objectif : appliquer les règles de sécurité au quotidien et améliorer les conditions de travail de tous.

SECURITE  
tous concernés



#### ► Document unique d'évaluation des risques professionnels

Conformément à ses obligations réglementaires, Angers Loire Métropole et la Direction Cycle des Déchets poursuivent leur engagement dans la prévention des risques professionnels, à travers la mise en œuvre du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

L'analyse de chaque poste de travail est réalisée avec l'accompagnement de la conseillère et de l'assistante de prévention. Les agents sont associés à la démarche, permettant d'identifier ou de réévaluer les risques en tenant compte des situations réelles de travail. Chaque risque est évalué selon sa gravité, sa fréquence et son niveau de maîtrise, puis classé par priorité (de 1 à 5), afin de définir les actions de prévention adaptées, sur les plans technique, humain et organisationnel.

Le DUERP regroupe l'ensemble des résultats de cette évaluation. Il est accessible à tous les agents de la Direction et constitue un outil de pilotage de la politique de prévention.

La révision complète du Document Unique effectuée en 2024 intègre les évolutions des postes de travail et les retours issus du terrain.



## 2.3. Direction cycle des déchets

### ► Optimisation des tournées et sécurité, une priorité constante

Chaque année, le service collecte poursuit l'amélioration de ses pratiques en s'appuyant sur les recommandations de prévention des risques professionnels. La recommandation R437 de la CARSAT sert de référence pour optimiser les circuits et limiter les situations à risque pour les agents. Elle insiste notamment sur :

- la suppression des manœuvres en marche arrière, considérées comme anormales, sauf en cas de repositionnement ponctuel ;
- l'aménagement de zones de retournement évitant les marches arrière en fin de parcours ;
- la mise en place d'emplacements de bacs roulants accessibles, réduisant les distances de déplacement et facilitant leur manipulation.

Le dialogue permanent avec les équipes de terrain permet de repérer rapidement les points critiques. Les agents sont invités à signaler toute situation dangereuse ou non conforme. Lorsqu'un problème est identifié, un courrier de

sensibilisation est adressé aux usagers concernés afin de rappeler les règles à respecter pour garantir la réalisation des collecte en toute sécurité.

Enfin, dans une logique d'anticipation, le service émet un avis technique sur chaque permis de construire ou d'aménager, afin de valider l'accessibilité des voies, les emplacements de collecte, ainsi que l'intégration des conteneurs enterrés.



*Intégration de conteneurs enterrés*

### ► Des outils pour mieux prévenir les risques de collecte en milieu urbain

En 2024, le service collecte poursuit l'adaptation des tournées, dans un objectif d'amélioration continue pour la sécurité des agents.

Pour répondre à la complexité croissante des environnements urbains et limiter les situations accidentogènes, le système de géo-guidage embarqué est déployé sur l'ensemble du parc de véhicules de collecte. Il permet aux conducteurs de suivre un itinéraire optimisé en temps réel.

L'objectif est de réduire le risque d'accidents routiers et mieux protéger les riepeurs en particulier lors des phases de collecte dans des zones à forte densité ou à visibilité réduite.



*Système de géo-guidage dans les bennes de collecte*

## 2.3. Direction cycle des déchets

### ► Accès et sécurité sur les déchèteries

La mise en place de l'accès par badge et d'une jauge sur chaque déchèterie permet de contrôler la fréquentation des sites et contribue directement à l'amélioration des conditions de travail et de sécurité des agents de déchèterie.

#### Réduction de l'effet de foule sur les quais

Le badge, attribué uniquement aux habitants du territoire, a permis de réduire la fréquentation des déchèteries.

Le dispositif de jauge adapté à chaque site contribue à fluidifier la circulation sur la déchèterie, faciliter les manœuvres et déchargement au niveau des quais. Aussi, le flux progressif d'usagers permet aux agents d'intervenir dans des conditions de travail calmes et prévisibles : orientation des dépôts, accompagnement au tri, contrôle des apports...

La contrepartie est qu'en période de forte affluence notamment le dimanche, des files d'attente se forment sur la voie publique aux abords de certaines déchèteries. Cela peut générer un risque routier et du mécontentement de la part des usagers. La limitation à 24 passages annuel par badge en 2025 devrait permettre de réguler les venues dans les déchèteries et contribuer à résoudre ce problème.



Déchèterie de Villechien ©T.Bonnet

### ► Comportement des usagers envers les agents de la direction

Les agents d'accueil téléphonique, de déchèterie et ceux de la collecte sont régulièrement confrontés à des attitudes agressives, des insultes de la part d'usagers voire des manœuvres dangereuses.

Dans la majorité des cas, ces agressions surviennent lorsqu'un agent de déchèterie va vers un usager pour l'informer sur le tri des déchets ou lorsqu'un automobiliste s'impatiente derrière une benne qui bloque temporairement la voie le temps que les agents collectent les déchets.

Ces situations signalées par les agents sont systématiquement analysées et des actions sont menées envers les citoyens dès lors qu'ils sont identifiés. La collectivité condamne ce type

d'agissements, privilégie le dépôt de plainte et propose un dispositif d'accompagnement auprès des agents confrontés à ce type de situation.



Campagne de sensibilisation sur les bennes

## 2.3. Direction cycle des déchets

### 2.3.4. L'ACTION EN FAVEUR DE L'INSERTION

La direction déchets participe à l'insertion par l'emploi avec différentes agences d'interim en insertion. Les services collecte, déchèteries et logistique bacs font appel à ces agences pour le remplacement d'agents absents ou de renforts ponctuels en vue d'assurer la continuité du service public. En 2023, un appel d'offres a été lancé pour le recours à du personnel en insertion afin de remplacer des agents de collecte, agents d'accueil en déchèterie et agents de démantèlement de bacs usagés. La répartition 2024 est la suivante :

- déchèteries : 2 979 heures (+58 %)
- collecte : 13 503 heures (+ 9 %)

Dans le cadre de la passation des marchés publics, une clause obligatoire d'insertion est étudiée et inscrite pour :

- les marchés de travaux (5%) ;
- la marché global de performance du centre de tri des déchets recyclables notamment pour la partie exploitation-maintenance attribué à Derichebourg ;
- la prestation de collecte des impasses et voies d'accès difficile pour les bennes confiée à A Tout Métier.
- la collecte en porte-à-porte de la 2ème couronne d'Angers Loire Métropole par Suez.



#### **Le partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire :**

Angers Loire Métropole et Emmaüs exploitent depuis 2001 la première recyclerie-déchèterie de France. Située à Saint-Jean-de-Linières, Emmaüs gère le haut du quai et la collectivité le bas du quai.

Il existe depuis 2013 deux conventions avec Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes pour le prélevement d'objets dans les déchèteries afin de favoriser le réemploi.

Dès le début de la collecte sélective, Angers Loire Métropole a conventionné avec l'association Bobo Planète pour mener des animations scolaires auprès du très jeune public. Depuis 2017, une convention est passée avec Alternatri 49 pour la sensibilisation des scolaires et la collecte du papier dans 20 écoles primaires. Un partenariat existe aussi avec APIVET pour la collecte, le tri et le traitement des vêtements et tissus.

#### **Le partenariat avec les entreprises d'insertion ou adaptées**

est effectif avec Esatco Anjou qui assure la gestion et le lavage des gobelets réutilisables.

La régie de quartiers d'Angers se voit confier depuis 2019, la sensibilisation au tri dans les quartiers prioritaires.

3

INDICATEURS

TECHNIQUES

### 3.1. Réduction des déchets



**5 000**

usagers sensibilisés



**27 724**

composteurs individuels  
en service



**1 600**

enfants sensibilisés

# 3.1. Réduction des déchets

## 3.1.1. SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

**Trois agents assurent la sensibilisation du grand public** sous forme de porte-à-porte, d'interventions dans les écoles, de visites du centre de tri, de présence sur des évènementiels. Leurs missions consistent également à faire des suivis qualité (53 en 2024) pour vérifier la qualité du tri dans les bacs jaunes. Sur 4935 bacs contrôlés, 358 ont fait l'objet d'un rappel de consigne et 36 bacs ont été refusés pour présence des déchets non-conformes. Les agents assurent la distribution de contenants (sacs jaunes, composteurs, calendriers de collecte) et participent aux caractérisations de la collecte sélective au centre de tri. En 2024, le recrutement de deux nouveaux agents de sensibilisation a été l'occasion de réfléchir à une nouvelle organisation calibrée pour une équipe de 3 personnes. Les animations scolaires ont été adaptées et revues pour correspondre à la stratégie de la direction.



Surveillance qualité des bacs de tri

### ► Information en porte-à-porte

Les agents de sensibilisation interviennent au domicile des habitants sur le tri, le recyclage, la promotion du compostage, du Stop Pub et sur les modalités de collecte... selon 3 cas de figure :

1. À l'occasion d'un emménagement dans un nouveau logement doté de bacs ou de conteneurs enterrés, dans ce dernier cas, des cabas sont remis pour accompagner le geste de tri ;
2. Lors d'une piqûre de rappel dans les quartiers d'Angers et les communes n'ayant pas été démarchés depuis longtemps ;
3. Après un suivi qualité fait par les agents de sensibilisation, où des actions correctives sont réalisées chez les particuliers présentant des bacs ou sacs jaunes mal triés. Les erreurs les plus fréquentes sont la présence de vêtements/chaussures, d'ordures ménagères (couches, mouchoirs jetables, essuie-tout), d'objets en plastique autres que les emballages. Les agents rencontrent aussi les habitants lors de la distribution des sacs jaunes à Angers.

Angers Loire Métropole missionne la **Régie de Quartiers d'Angers** depuis 2019 pour sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires. Cinq écomédiateurs participent à des animations en pied de bâtiments et réalisent du porte-à-porte pour mobiliser les habitants aux gestes de tri. En 2024, 814 foyers ont été sensibilisés en porte-à-porte sur 1 659 démarchés (taux de rencontre de 50%).

En novembre 2024, **les sociétés Moulinot et Label Verte** ont réalisé une mission de sensibilisation en porte-à-porte sur le territoire, à la demande d'Angers Loire Métropole. Cette démarche vise à promouvoir la collecte des biodéchets auprès des habitants, en les informant sur l'importance du tri à la source et en leur fournissant des bioseaux adaptés. A cette occasion, 1 548 foyers ont été sensibilisés en porte-à-porte sur 2 580 démarchés (taux de rencontre de 60%).

# 3.1. Réduction des déchets

## ► Sensibilisation du grand public

Les agents de sensibilisation et les prestataires tels que Label Verte, Horizon Bocage et la Régie de Quartiers d'Angers participent chaque année à de nombreux évènements en lien avec les thématiques déchets.

En 2024, la tenue de stand sur le compostage et la réduction des déchets à l'occasion d'une quinzaine d'événements ont permis de sensibiliser plus de 1 000 personnes : Tous au compost, journée annuelle des jardins familiaux à Angers, O'Grand Air à Avrillé, Tous citoyens à Loire-

Authion, Vide'appart solidaire Place Imbach à Angers, Fête de l'environnement à Longuenée-en-Anjou, évènement citoyens et commerçants Consommation éco-responsable place La Madeleine à Angers, Printemps de Terra, animations à la Maison de l'environnement, Fête culturelle et festival catalyse de Monplaisir, Galeries Recyclettes....

En dehors des manifestations, les agents interviennent également lors de temps forts dans les entreprises, foyer-logement...



O'Grand Air - Avrillé



Consommation éco-responsable - Angers



Vide appart' solidaire - Angers

**QUINZAINE DU COMPOSTAGE HAUTS DE ST AUBIN**

*Tous au Compost!*

À l'occasion de la 11ème quinzaine du compostage de proximité du 22 mars au 7 avril 2024 parrainée par Jamy Gourmaud, le collectif des éco-citoyens des Hauts de St Aubin vous invite à votre rencontre sur le marché Place Fraternité, les vendredis 15 mars, 22 mars et 5 avril de 16h30 à 19h, pour répondre à toutes vos questions (ou presque) sur le compostage.

Avec nos partenaires, nous vous proposons également des animations tout au long de la quinzaine

**23 mars**  
Inauguration à la Régie de Quartiers d'Angers  
9h - 10h30 : Petit déjeuner  
10h30 - 12h : Fabrication de maisons à insectes

**15 mars**  
Soupe au Marché, animé par Clémantine Letort, Infirmière en santé publique et animations écologiques A partir de 15h30

**24 et 27 mars**  
*Après-midi*  
Déambulation de composteurs en composteurs. Bocquel-Capucins-Reculée le 24, Boselli le 27.

**24 et 27 mars**  
*Après-midi*  
Déambulation de composteurs en composteurs. Bocquel-Capucins-Reculée le 24, Boselli le 27.

**Visites Ekovore**  
30 mars Place Bordillon, 10h30  
3 avril Place Ney, 18h (co-voyageur possible)

**5 avril**  
16h30 - 18h30 : animation place Fraternité sur le tri des déchets par la Régie de Quartiers d'Angers

**6 avril**  
10h - 17h : Troc-plantes, de l'association des habitants Boselli Botanica Place Terra Botanica

Pour plus d'info [tousaucocompost.fr](http://tousaucocompost.fr)

Tous au Compost - Angers

### 3.1. Réduction des déchets



Atelier Replay journée de la Transition écologique- Angers



Sensibilisation au foyer Grégoire Bordillon - Angers

#### ► Sensibilisation des étudiants

Le nombre d'étudiants sur le territoire est d'environ 40 000. Chaque année, la rentrée universitaire est un moment propice pour rencontrer et informer les nouveaux étudiants des modalités de collecte des déchets sur Angers. L'appli Tri et +, les mémos, les sacs de tri sont autant d'outils pratiques pour les nouveaux arrivants sur Angers. En partenariat avec l'Université d'Angers, 6 permanences « guichet unique » sont assurées sur les campus de Belle-Beille et Saint-Serge. Le Campus Day en septembre est également un moment fort de la rentrée étudiante.

La participation aux journées de rentrée au Campus Day, à l'Université Catholique de l'Ouest, pour les élèves de l'Ifeepsa et au Foyer Merici a permis de sensibiliser une centaine de jeunes. Cette année, un quiz sur les déchets a permis d'aborder le tri et le zéro déchet de manière différente, en offrant à gagner 39 kits composés d'un mug, d'un sac, d'une boîte de pique-nique, d'une boîte doseuse, d'une éponge lavable, d'un porte-savon, d'un sac et d'une brosse à dents réutilisable. Plus de 300 étudiants ont été rencontrés lors de ces journées.



Campus Day à Angers - septembre 2024



Kit étudiant ZD - septembre 2024

# 3.1. Réduction des déchets

## ► Sensibilisation des scolaires

En 2024, **1 638 jeunes** ont bénéficié d'une intervention sur le thème des déchets pendant le temps scolaire, à la demande des enseignants ou en centre de loisirs.

Les agents de sensibilisation interviennent du CP au lycée avec des animations adaptées selon l'âge des jeunes :

- CP, CE1 : une séance d'1h30 sur le tri et le traitement des déchets
- CE2, CM1, CM2 : 1<sup>ère</sup> séance d'1h30 et 2<sup>ème</sup> séance de 2h30 sur le tri, le traitement des déchets, le cycle de la matière et l'éco-consommation.
- Collégiens, lycéens : intervention de 1h à 2h30 sur différents thèmes (gestion des déchets, gaspillage alimentaire ...).

**Des animations spécifiques ont été organisées dans le cadre de la mise en place de Ressources éphémères à Ecuillé et à l'école Fratellini dans le quartier Grand-Pigeon d'Angers.**



Animation en classe



Animation spécifique à Ecuillé - mai 2024



Animation au centre de loisirs du Hutreau - octobre 2024

# 3.1. Réduction des déchets

## ► Visites du centre de tri

Pour la première année complète de mise en service du circuit de visite, ce sont pas moins de **1 066 visiteurs** qui ont été accueillis. Les profils de visiteurs sont variés et la répartition se fait à part égale entre :

- les scolaires à partir de 10 ans,
- le grand public dans le cadre de Made In Angers, du programme de la Maison de l'environnement et d'association d'habitants,
- autres : les services d'Angers Loire Métropole ou de la Ville d'Angers, Angers Loire Habitat dans le cadre d'une sensibilisation de tous leurs agents techniques, entreprises, associations, les élus du territoire dans le cadre d'une journée porte ouverte en novembre.



Agents d'Angers Loire Habitat -novembre 2025



Elus d'Angers Loire Métropole -novembre 2025

# 3.1. Réduction des déchets

## 3.1.2. SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS

Deux agents assurent la sensibilisation des professionnels sur Angers et la 1ère couronne. Un agent gère les professionnels situés en 2ème couronne dans le cadre du suivi du prestataire de collecte. Ils ont pour missions de :

1. Apporter aux entreprises et administrations des réponses concrètes et un accompagnement adapté , en vue d'une meilleure gestion

de leurs déchets assimilés et d'activité professionnelle.

2. Attribuer une dotation de bacs selon le volume produit de déchets assimilés.

3. Vérifier la qualité des déchets présentés à la collecte (suivi de collecte et visites techniques chez les professionnels).

### ► Sensibilisation à la réglementation

#### **Sensibilisation à la réglementation sur les biodéchets**

La sensibilisation des professionnels au tri des biodéchets se poursuit au cas par cas.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les producteurs de biodéchets de 5 tonnes par an et plus sont concernés par le tri à la source et la valorisation de leurs biodéchets.

#### **Sensibilisation à la réglementation sur les 8 flux**

Poursuite de la sensibilisation des entreprises au cas par cas.

Le décret 5 flux est amendé et remplacé par le décret 7 flux du 16 juillet 2021 : depuis le 19 juillet 2021, les fractions minérales et le plâtre doivent également être triés et valorisés. Sont concernées toutes activités productrices de déchets collectées par le service public et qui génèrent plus de 1 100 litres de déchets par semaine, tous déchets confondus (emballages, résiduels).

### ► Lancement d'une enquête auprès des commerçants du centre-ville d'Angers

Une enquête est lancée fin 2024 auprès d'un échantillon de commerçants, notamment de l'hyper centre de la ville d'Angers. L'objectif est de quantifier et qualifier leurs déchets et mieux connaître leurs pratiques de gestion des déchets.

Dans un second temps, plusieurs professionnels d'Angers, 1ère et 2ème couronne seront enquêtés en 2025.

Les diagnostics sont réalisés majoritairement par un prestataire mais aussi par l'équipe dédiée aux professionnels.

# 3.1. Réduction des déchets

## ► Accompagnement auprès des entreprises

Un travail d'accompagnement plus poussé a été mené auprès d'un certain nombre d'entreprises et administrations :

### **Sur Angers et 1<sup>ère</sup> couronne :**

- Accompagnement de plusieurs établissements pour optimiser la gestion des déchets : Secours populaire, Bourse du travail, Direction des sports et loisirs, Police municipale, divers restaurants, ADOMA, Leroy Merlin, plusieurs établissements scolaires, pôles tertiaires, Direction des systèmes d'information et du numérique, ...

- Temps d'information et de formation :

2 demi-journées d'information sur le tri des déchets professionnels assimilés (papier, carton, emballages...)

### **Sur la 2<sup>ème</sup> couronne :**

- Accompagnement et étude au cas par cas.

## ► Bilan de l'activité de sensibilisation des professionnels

Année	Intervention chez le professionnel suite à une demande de bacs	Enquête terrain	Autres (convention, collecte spécifique, composteur, ...)	Suivi qualité effectué avant la collecte
2024	278 (dont 201 sur Angers et 1 <sup>ère</sup> couronne)	366 (dont 299 sur Angers et 1 <sup>ère</sup> couronne)	73 (dont 55 demandes de composteurs)	Suivis ponctuels
2023	250 (dont 184 sur Angers et 1 <sup>ère</sup> couronne)	390 (dont 310 sur Angers et 1 <sup>ère</sup> couronne)	56 (dont 41 demandes de composteurs)	Suivis ponctuels sur une cinquantaine d'entreprises
2022	201 (dont 144 sur Angers et 1 <sup>ère</sup> couronne)	476 (dont 395 sur Angers et 1 <sup>ère</sup> couronne)	33	Suivis ponctuels sur une quarantaine d'entreprises
2021	245 (dont 198 sur Angers et 1 <sup>ère</sup> couronne)	329 (dont 289 sur Angers et 1 <sup>ère</sup> couronne)	48	Suivis ponctuels
2020	308 (dont 247 sur Angers et 1 <sup>ère</sup> couronne)	224 (dont 194 sur Angers et 1 <sup>ère</sup> couronne)	38	12

# 3.1. La réduction des déchets

## 3.1.3. LE COMPOSTAGE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les biodéchets c'est-à-dire les déchets alimentaires et les végétaux du jardin devront être triés et valorisés à la source. Afin de répondre à cette obligation réglementaire, Angers Loire Métropole accompagne l'ensemble des foyers au tri des biodéchets en proposant des solutions adaptées à chacun selon le type d'habi-

tat. Sur Angers Loire Métropole, en 2024, à l'échelle des ménages, on comptabilise 38,5% des logements desservis par un matériel de compostage quel qu'il soit (répartition par commune - cf Annexe 5)

### ► Le compostage individuel

Pour les personnes disposant d'un jardin, Angers Loire Métropole met à disposition gratuitement des composteurs de 345 litres.

En 2024, 2 588 composteurs ont été distribués soit une baisse de 16 % par rapport à 2023. Les composteurs sont remis lors de permanences au centre technique déchets (tous les 3<sup>ème</sup> mercredi du mois), par le biais des mairies ou de sites relais sur la Ville d'Angers (La Cité, Espace Jean Vilar et Mairies de Belle-Beille et des Hauts-de-Saint-Aubin) proposant ce service de proximité. Depuis 2005, 27 724 composteurs ont été mis en place sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (répartition par commune - cf Annexe 2).

Un atelier sur les bases du compostage domestiques est proposé aux foyers qui le souhaitent, 13 personnes formées lors de 3 ateliers en 2024.



Composteur individuel de 345 litres

En complément des ateliers, une page Facebook « composter à Angers » transmet régulièrement des actualités, conseils et astuces, ...

### ► Le lombricompostage

Pour les personnes habitant en appartement avec balcon ou cave ou en maison ne permettant pas d'avoir un composteur, Angers Loire Métropole propose gratuitement des lombricomposteurs depuis 2024.

En 2024, 121 lombricomposteurs ont été distribués lors de réunions soit une baisse de 7% par rapport à 2023. La remise des lombricomposteurs est réalisée au cours d'une réunion d'information au CTED (tous les 3<sup>ème</sup> mardi du mois, hormis juillet et août). (répartition par commune - cf Annexe 3).



Lombricomposteur

# 3.1. La réduction des déchets

## ► Le compostage partagé en pied d'immeuble

Angers Loire Métropole met à disposition des composteurs partagés au pied des immeubles d'au moins 10 logements et disposant d'espaces verts. Après avoir mobilisé les foyers dans l'immeuble et identifié 1 ou 2 référent(s) pour assurer le suivi du composteur, l'accord du bailleur ou des copropriétaires doit être obtenu pour installer deux composteurs bois de 300 ou 600 litres (un bac à composter et un bac de maturation) sur les espaces verts. Une convention est ensuite établie.

L'entreprise Label Verte missionnée par Angers Loire Métropole accompagne les projets de composteurs partagés. Chaque composteur est mis à disposition gratuitement depuis juin 2020.

120 nouvelles demandes ont été enregistrées en 2024 (+14% par rapport à 2023). Toutes n'ont pas fait l'objet d'installations dans l'année pour diverses raisons (en attente d'AG, non faisabilité,

installation en 2025, ...). Une majorité de bailleurs et syndics sont également investis et proposent à l'étude un certain nombre de résidences. En 2024, 74 nouveaux sites ont été équipés (+9% par rapport à 2023) soit 1 080 nouveaux foyers participants, 146 nouveaux référents (répartition par commune - cf Annexe 4).



Composteur partagé en pied d'immeuble

## ► Le compostage partagé de quartier

Angers Loire Métropole en partenariat avec les communes du territoire développe des projets de compostage partagés de quartier.

Label Verte est missionné pour mobiliser les habitants et accompagner à la pratique du compostage.

Ce sont désormais 41 composteurs de quartier qui sont en service avec des référents bénévoles chargés d'assurer le suivi du compostage. Alors que certains sites fonctionnent avec des permanences d'ouverture quand il y en a. Certains sites équipés de cadenas à code pour favoriser des apports de qualité).

En 2024, 21 sites ont été implantés, dont 15 sites répartis sur 8 nouvelles communes, sous l'impulsion des rencontres avec les communes dans le

cadres du plan de déploiement du tri des biodéchets. (répartition par commune - cf annexe 5).



Composteurs de quartier Desjardins

# 3.1. La réduction des déchets

## ► Le compostage des biodéchets des professionnels

Plusieurs établissements scolaires ont fait le choix de gérer leurs déchets alimentaires issus de la restauration collective et végétaux en les compostant sur leur site. Dans le cadre d'une convention de partenariat d'un an, Angers Loire Métropole met à disposition du matériel de compostage (composteurs grande capacité ou composteurs classiques). L'établissement quant à lui prend à sa charge l'accompagnement technique.

11 établissements produisant entre 80 et 600 repas/jour sont équipés, dont le dernier en 2022 à Briollay.



Composteur 5m3 – Ecole Jacques Prévert

## L'animation du réseau de référents de site

Afin de promouvoir le compostage partagé, de faire perdurer la pratique sur le long terme dans les résidences et dans les quartiers, un réseau de référents de site est mis en place depuis plusieurs années. Des animations, des rencontres thématiques sont proposées et assurées par Label Verte plusieurs fois par an.

- 4 animations se sont tenues en 2024 :
- ⇒ La Galette en janvier pour faire le bilan 2023 et évoquer les perspectives 2024
  - ⇒ Un atelier pour présenter les matières structurantes et sensibiliser aux boucles du compost
  - ⇒ Un pique-nique zéro déchet en juin pour renforcer les liens
  - ⇒ Un ramassage de feuilles en novembre pour faire le plein des réserves de matières sèches.

Un groupe Facebook dédié aux référents de site vient compléter les animations annuelles et favoriser le partage d'expériences.

Les référents de site sont également formés à la pratique du compostage via 3 modules d'une demi-journée ou une journée complète afin d'assurer un bon fonctionnement des sites de compostage partagé. Cette formation est enregistrée au RNCP (registre national de la certification professionnelle). En 2024, 188 nouveaux référents ont été formés. Le réseau comptabilise un total de 986 référents.

# 3.1. La réduction des déchets

## 3.1.4. LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX ET L'ÉCO-JARDINAGE

Angers Loire Métropole propose :

- **des ateliers de broyage en déchèteries** avec l'association Horizon Bocage afin de présenter la pratique du broyage des végétaux et de sensibiliser à l'utilisation du broyat dans les jardins et à la technique du Bois Raméal Fragmenté (BRF), 6 ateliers réalisés au printemps 2024

- **une aide forfaitaire de 15 euros pour les particuliers** louant un broyeur auprès de structures conventionnées (Takalouer, Espace Emeraude et l'Etabli). En 2024 :

→ 22 foyers ont demandé à pouvoir bénéficier de l'aide forfaitaire

→ 6 foyers sont allés jusqu'au bout de la démarche et ont loué un broyeur

- **un soutien financier aux communes** qui organisent des ateliers collectifs de broyage (Beaucouzé, Saint-Léger-de-Linières, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Rives-du-Loir en-Anjou). Plus de 80 personnes sensibilisées et plus de 20 m<sup>3</sup> de végétaux broyés.

- **la mise à disposition d'un broyeur électrique** (adapté aux petits jardins de ville) pour les associations de quartier. L'association d'habitants la Blancheraie à Angers bénéficie d'un broyeur électrique depuis fin 2019. Il est utilisé par les habitants du quartier adhérents (potentiel de 100 foyers). En 2024, 3 prêts ont été réalisés.

L'association l'Etabli aux Ponts-de-Cé dispose d'un broyeur électrique depuis fin 2017 au sein de sa bibliothèque d'objets en prêt. Le broyeur électrique se situe dans le top ten des objets empruntés. En 2024, cela a représenté 46 emprunts pour une durée de 137 jours (dont 2 aidés par Angers Loire Métropole dans le cadre de l'aide forfaitaire aux particuliers).

- suite aux Assises de la Transition Ecologique, une **plateforme de dépôt et broyage des végétaux** a vu le jour sur la commune d'Ecuillé afin de proposer en proximité un lieu pérenne dédié au réemploi des végétaux dans le jardin. Cette plateforme a ouvert à l'été 2023. En 2024, 1ère année complète d'exploitation, 1 238 passages ont été observés pour 300 foyers utilisateurs et 700m<sup>3</sup> de végétaux broyés.

En 2024, un 2<sup>ème</sup> projet de plateforme a été étudié sur la commune de Saint-Clément-de-la-Place.



Atelier de broyage déchèterie du Haut-Coudray - mars 2024  
20242022

# 3.1. La réduction des déchets

## 3.1.5. LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

### ► Sensibilisation des scolaires

Angers Loire Métropole sensibilise au gaspillage alimentaire sous différentes formes :

- en primaire, collège, lycée par les agents de sensibilisation
- intervention sur la pause méridienne, en TAP ou sur le temps scolaire par l'association Unis Cités, via le dispositif Alimen'Terre, en partenariat avec Papillote et Cie et le Projet Alimentaire Territorial (PAT) d'Angers Loire Métropole .



En lien avec la loi EGALIM, 4 thématiques sont abordées :

- la diversification alimentaire, en abordant la consommation locale et de saison, les apports en protéines végétales via les repas végétarien, la consommation moindre de viande mais en privilégiant une meilleure qualité
- le 0 plastique : Papillote et Compagnie a remplacé en septembre 2022 les barquettes plastique par des bacs inox — les enfants sont sensibilisés aux enjeux du 0 plastique
- la lutte contre le gaspillage alimentaire : 2 périodes de pesées sont effectuées afin de mesurer le gaspillage et les résultats de la sensibilisation entre les 2 périodes
- le tri à la source des biodéchets : les enfants sont sensibilisés au tri des biodéchets et à leur valorisation

Les structures partenaires apportent un soutien financier à Unis Cités. Ce nouveau dispositif a permis en 2024 de :

- sensibiliser 11 restaurants scolaires de novembre 2023 à juin 2024 via 18 jeunes en service civique (5 écoles accompagnées de novembre à février, puis 6 écoles de mars à juin)
- réaliser 526 interventions sur le temps du midi, en TAP ou sur le temps scolaire
- sensibiliser 1 182 enfants en élémentaire
- réduire majoritairement le gaspillage alimentaire, avec des ratios inférieurs à la moyenne nationale constatée de 100 g/enfant (données Ademe 2024). La moyenne dans les cantines approvisionnées par Papillotes et Compagnie est de 43 g/enfant.

Sur l'année scolaire 2024-2025, 6 nouvelles écoles sont sensibilisées.



Diagnostic du gaspillage alimentaire cantine - novembre

# 3.1. La réduction des déchets

## 3.1.6. LA PROMOTION DE LA RÉPARATION ET DU RÉEMPLOI

### ► Prélèvement d'objets réemployables en déchèteries

Dans le cadre de convention de partenariat avec Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes, les objets réemployables sont collectés sur les 6 déchèteries gérées par Angers Loire Métropole .

**166 tonnes d'objets** (livres et fournitures, mobiliers et gros éléments, vaisselle, bibelots, jouets, loisirs, outillages) prélevés par Emmaüs et ou la Ressourcerie des Biscottes.

**476 tonnes** de textiles, linge, chaussures et maroquineries collectés en déchèterie pour une réutilisation ou un recyclage.

### ► Sensibilisation à la réparation

Angers Loire Métropole accompagne les maisons de quartier, associations et communes souhaitant développer des ateliers de co-réparation ou Repair Café en partenariat avec l'association L'Etabli. En 2024, 1 nouveau Repair Café a vu le jour à Briollay. En tout, 20 structures organisent régulièrement des ateliers, généralement le samedi matin. Il est observé un taux de réparation de 50 à 75% des objets apportés (dont de nombreux petits appareils ménagers) et une implication de 4 à 7 bénévoles pour chaque Repair café.



Atelier de réparation lors d'un Repair café

Fin 2022, est signé un nouveau partenariat avec l'Etabli afin d'animer un réseau des repair cafés sur le territoire (échange de pratiques, partages d'expériences, de ressources, ...):

- 2 ateliers éphémères réalisés à Rives-du-Loir-en-Anjou et à la maison de quartier l'Archipel à Angers en 2024
- un repair café à l'occasion des Galeries Recyclettes le 1<sup>er</sup> décembre 2024
- 1 participation à la journée nationale des repair café le 19 octobre 2024.

### ► Soutien aux Galeries Recyclettes

En 2024, renouvellement du soutien financier apporté aux Galeries Recyclettes, journée dédiée au réemploi des objets sous toutes ses dimensions (réutilisation, réparation et détournement), rassemblant les acteurs de l'économie sociale et solidaire adhérents de l'IRESA. Cette journée s'est tenue à nouveau à Athlétis aux Ponts-de-Cé le 1<sup>er</sup> décembre avec trois espaces (Boutiques du réemploi - Infos & animations - Boutiques de créateurs «upcycling») occupés par 42 exposants. Plus de 5 500 visiteurs se sont déplacés dont 4 070 en provenance du territoire d'Angers Loire Métropole.



Présence de l'Etabli aux Galeries Recyclettes - Décembre

# 3.1. La réduction des déchets

## 3.1.7. L'ÉCO-CONSOMMATION

### ► Stop Pub

Les autocollants Stop pub sont diffusés auprès des mairies, bailleurs et régie de quartier d'Angers. Selon les données de La Poste, 38% des boîtes aux lettres du territoire sont dotées d'un Stop pub.



Stop-Pub sur les boîtes aux lettres

### ► Gobelets réutilisables

Angers Loire Métropole met à disposition gratuitement des gobelets réutilisables de 30 cl pour les associations, entreprises et particuliers du territoire. Le lavage des gobelets, compris dans le prêt, est assuré par l'atelier ESATCO

Anjou de l'ADAPEI à Avrillé. Il s'agit d'une association au service des personnes en situation de handicap. En 2024, **137 553 gobelets** cumulés (+12% par rapport à 2023) ont été mis à disposition à l'occasion de **250 événements**.

### ► Changes lavables

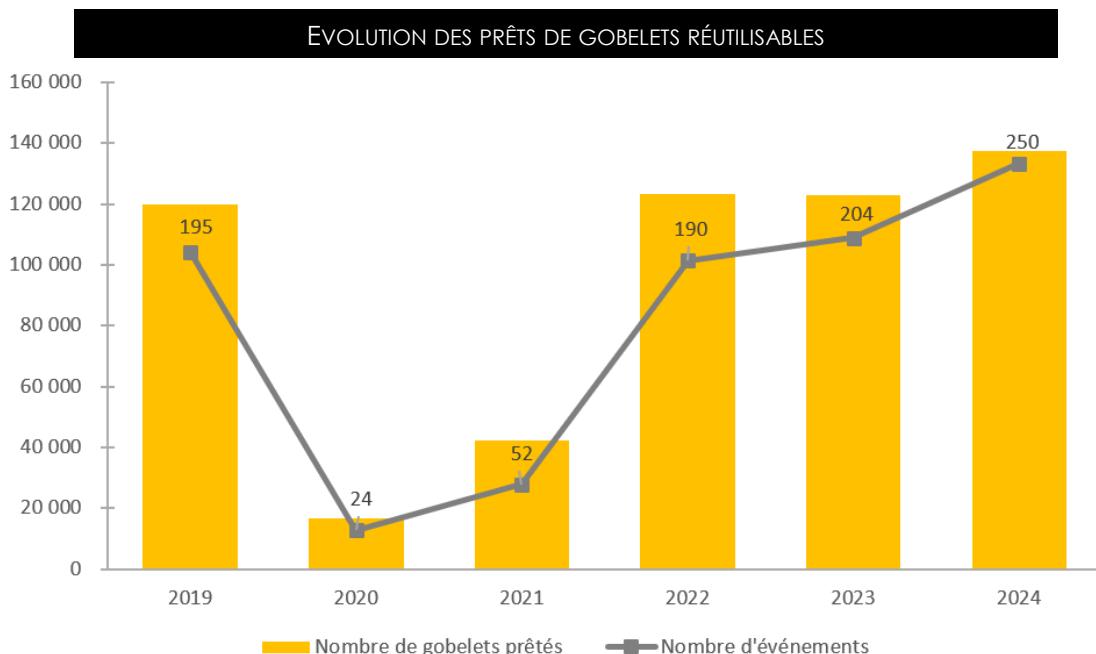
Depuis 2018, Angers Loire Métropole accompagne les familles désireuses de s'équiper en couches lavables. Deux formules sont proposées :

- Option 1 : soutien financier sur l'achat de changes lavables
- Option 2 : prêt d'un kit de changes et accompagnement par un prestataire (Popopidoux pendant 1 mois) + soutien financier en cas d'achat

Quelque soit l'option choisie, le soutien financier est de 25% du montant d'acquisition d'un kit neuf (plafonné à 75 € par famille) ou d'un kit d'occasion (plafonné à 15 € par famille).

En 2024, 43 familles (-53% par rapport à 2023) ont retiré un dossier (12 pour l'option 1 et 31 pour l'option 2). Parmi ces demandes : 31 dossiers restent en cours.

En 2024, 18 familles ont testé les couches lavables, 4 familles ont bénéficié d'un soutien financier d'un montant moyen de 47 € et 2 familles ont participé à un atelier d'information.



## 3.2. Collecte des déchets



**161 703**

bacs roulants  
en service



**2 637**

conteneurs enterrés  
en service



**12 068**

Km parcourus par benne

## 3.2. Collecte des déchets

### 3.2.1. ORGANISATION TERRITORIALE DU SERVICE

Le service public de collecte des déchets repose sur deux types d'organisations complémentaires :

- **la régie directe** avec des moyens humains et matériels d'Angers Loire Métropole
- **l'intervention d'entreprises privées** dans le cadre de marchés publics de prestations de services

Pour collecter les trois flux principaux que sont les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective (emballages et papiers en mélange) et le verre, la collectivité utilise deux modes de collecte :

- le porte-à-porte
- l'apport volontaire

#### ► Collecte en porte-à-porte

Toute la population d'Angers Loire Métropole est desservie par une collecte en porte-à-porte à l'exception du bourg de Saint-Lambert-la-Potherie qui est concerné par une collecte en points d'apport volontaire pour tous les flux (OM, Tri et verre) depuis 2019.

84% des foyers collectés en porte-à-porte sont équipés de bacs roulants et 16 % disposent de sacs. Il s'agit des quartiers proches du centre-ville d'Angers où le remisage de bacs n'est pas possible.

La collecte en porte-à-porte est faite au moyen de bennes traditionnelles ou de bennes à collecte latérale (BCL). Dans ce cas de figure, le chauffeur assure seul le vidage de bacs depuis sa cabine. Cela nécessite une présentation spécifique des bacs sur le domaine public. Les bennes traditionnelles c'est-à-dire avec un chauffeur et deux ripeurs sont principalement utilisées sur Angers et certains bourgs. Ce type de collecte traditionnelle permet de prendre indifféremment des bacs ou des sacs.

Les fréquences varient selon les communes et les quartiers d'Angers (cf cartes suivantes).



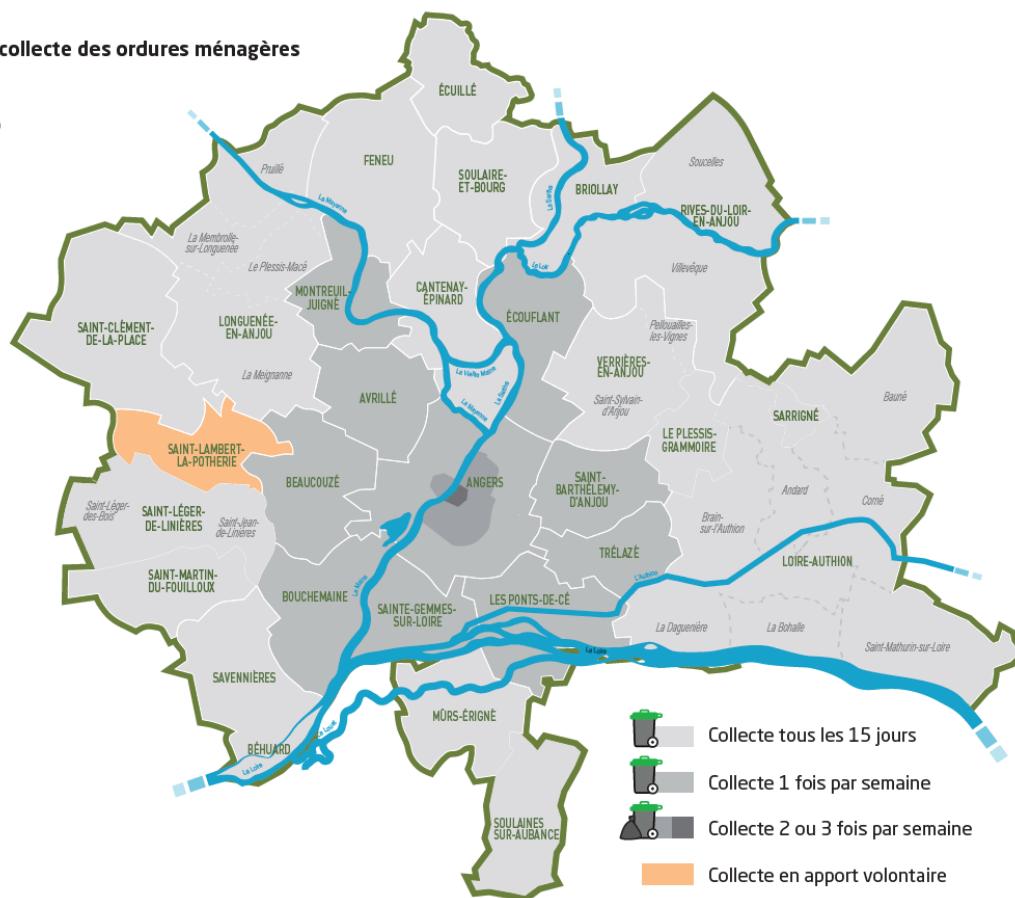
Benne traditionnelle



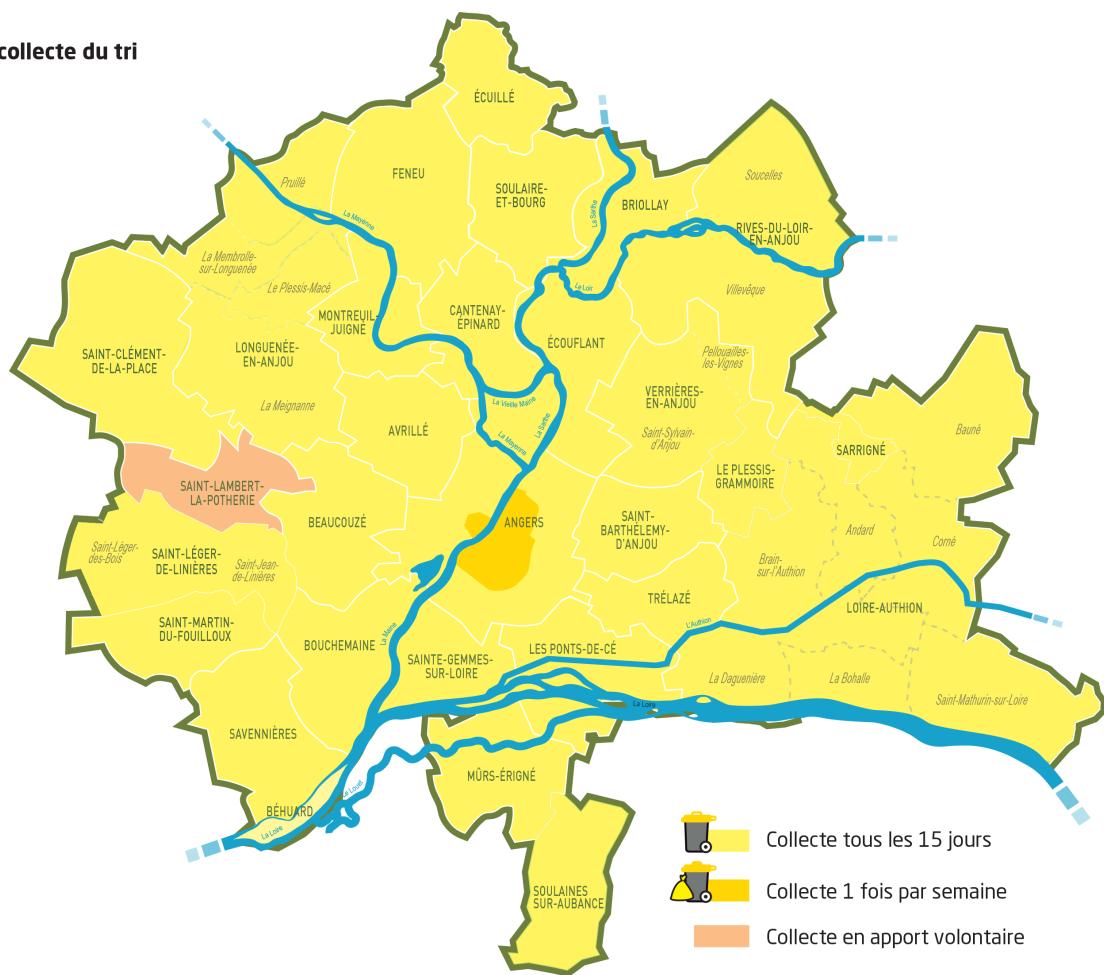
Benne à collecte latérale (BCL)

## 3.2. Collecte des déchets

Fréquence de collecte des ordures ménagères



Fréquence de collecte du tri



## 3.2. Collecte des déchets

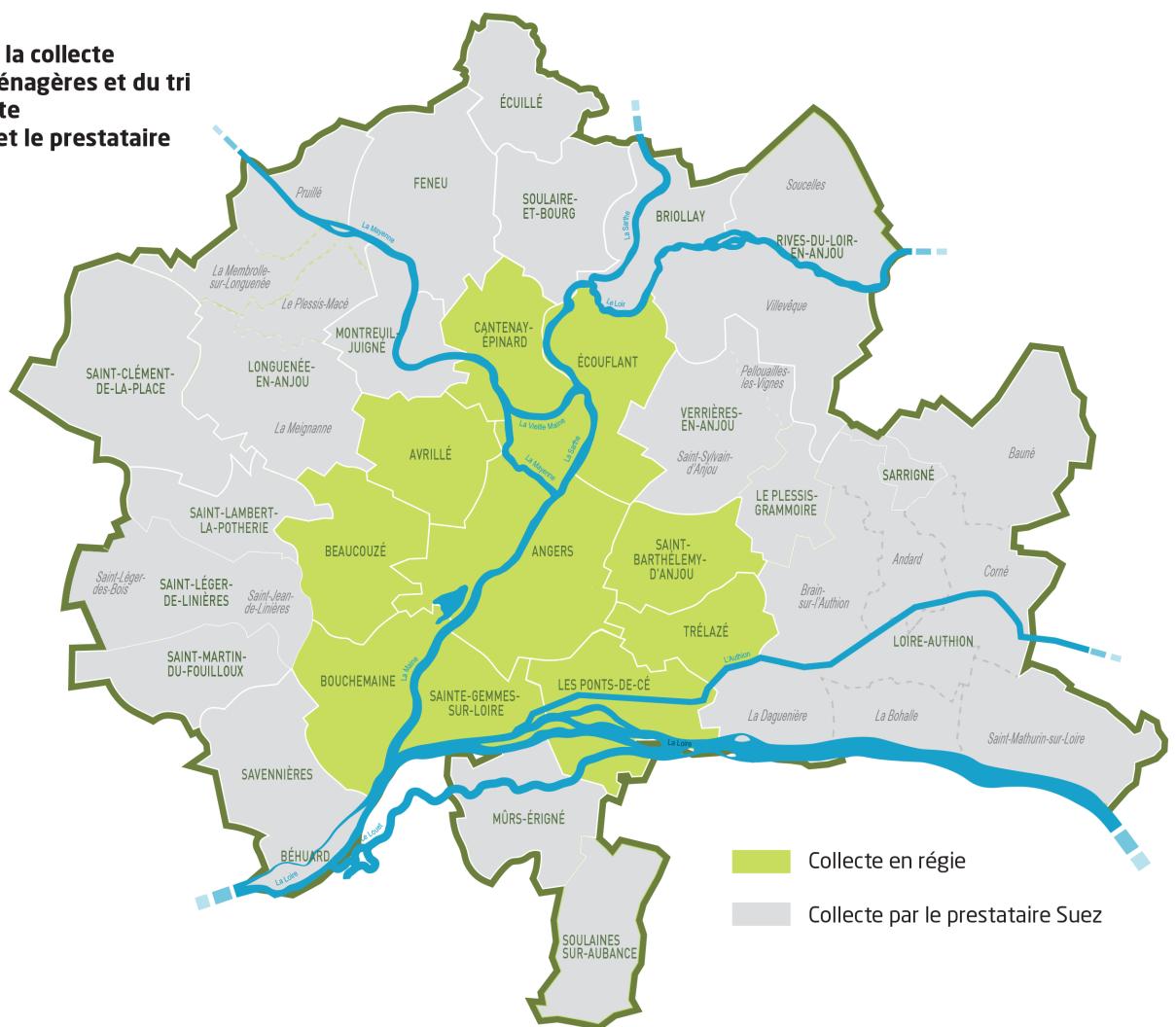
Les collectes en porte-à-porte sont assurées par le service déchets d'Angers Loire Métropole, on parle alors de la régie ou par des prestataires privés que sont Suez et A Tout Métier.

En 2024, la population desservie par la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et du tri se répartit comme suit :

- 76 % de la population est collectée par la régie aidée d'A Tout Métier pour les voies très étroites soit 30 % de la superficie d'Angers Loire Métropole .
- 24 % de la population est collectée par le prestataire privé Suez soit 70 % de la superficie d'Angers Loire Métropole.

Opérateurs	Moyens humains	Moyens matériels
Régie : Angers et 1 <sup>ère</sup> couronne	72 agents (conducteurs, rieurs...) 7 encadrants	11 bennes 19 tonnes 4 bennes 26 tonnes 1 benne 15m <sup>3</sup> pour le verre 2 bennes 7m <sup>3</sup> pour le carton 10 bennes BCL 26 tonnes
SUEZ : 2 <sup>ème</sup> couronne	10 agents 2 encadrants	6 bennes BCL 26 tonnes 1 benne 19 tonnes
A Tout Métier : rues étroites	2 agents 1 encadrant	1 véhicule utilitaire avec remorque 1 remorque de secours

**Répartition de la collecte des ordures ménagères et du tri en porte-à-porte entre la régie et le prestataire**



## 3.2. Collecte des déchets

### ► Collecte en apport volontaire

L'apport volontaire de proximité en conteneurs enterrés ou aériens est développé pour 23% de la population et concerne les 3 flux (OM, tri et verre). Les quartiers d'Angers ayant un fort taux d'habitat vertical (la Roseraie, Monplaisir, Les Hauts-de-Saint-Aubin, Grand-Pigeon, Belle-Beille, la Quantinière à Trélazé et le bourg de Saint-Lambert-la-Potherie) sont totalement desservis en conteneurs enterrés. Ce mode de collecte est également déployé dans de nombreux projets d'immeubles neufs ou faisant l'objet de réhabilitation. La collecte des points d'apport volontaire ordures ménagères est assurée en régie sur la commune

d'Angers. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, Suez assure la collecte des points d'apports volontaire ordures ménagères des communes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> couronne ainsi que celle des points d'apport volontaire tri et verre sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole.

Depuis novembre 2023, Angers Loire Métropole a installé des abribacs et des bornes grutables pour la collecte des biodéchets. Ces dispositifs sont mis à disposition dans le centre-ville d'Angers et dans les centres-bourgs des communes. La collecte des abribacs est confiée à Moulinot et celle des bornes grutables à Envie.

Opérateurs	Moyens humains	Moyens matériels
Régie	7 conducteurs de grues 4 laveurs 4 agents de maintenance 1 encadrant proximité	4 camions grue 26 tonnes 4 véhicules de lavage 2 camions de maintenance
Suez	8 conducteurs de grue 4 encadrants	4 camions grue compacteurs 2 camions à caissons ouverts
Moulinot	5 chauffeurs polyvalents 1 encadrant	1 camion 20m3 avec hayon pour la pose des abribacs 1 véhicule utilitaire léger pour la fixation des abribacs 2 camions benne 12T pour la collecte et le lavage des abribacs
Envie	3 chauffeurs et 1 équipier 1 conducteur d'engins 1 responsable	1 polybenne-grue 26T pour la collecte mensuelle, 1 camion porteur 19T pour le réassort de broyat 1 véhicule 3,5T pour le lavage des bornes,



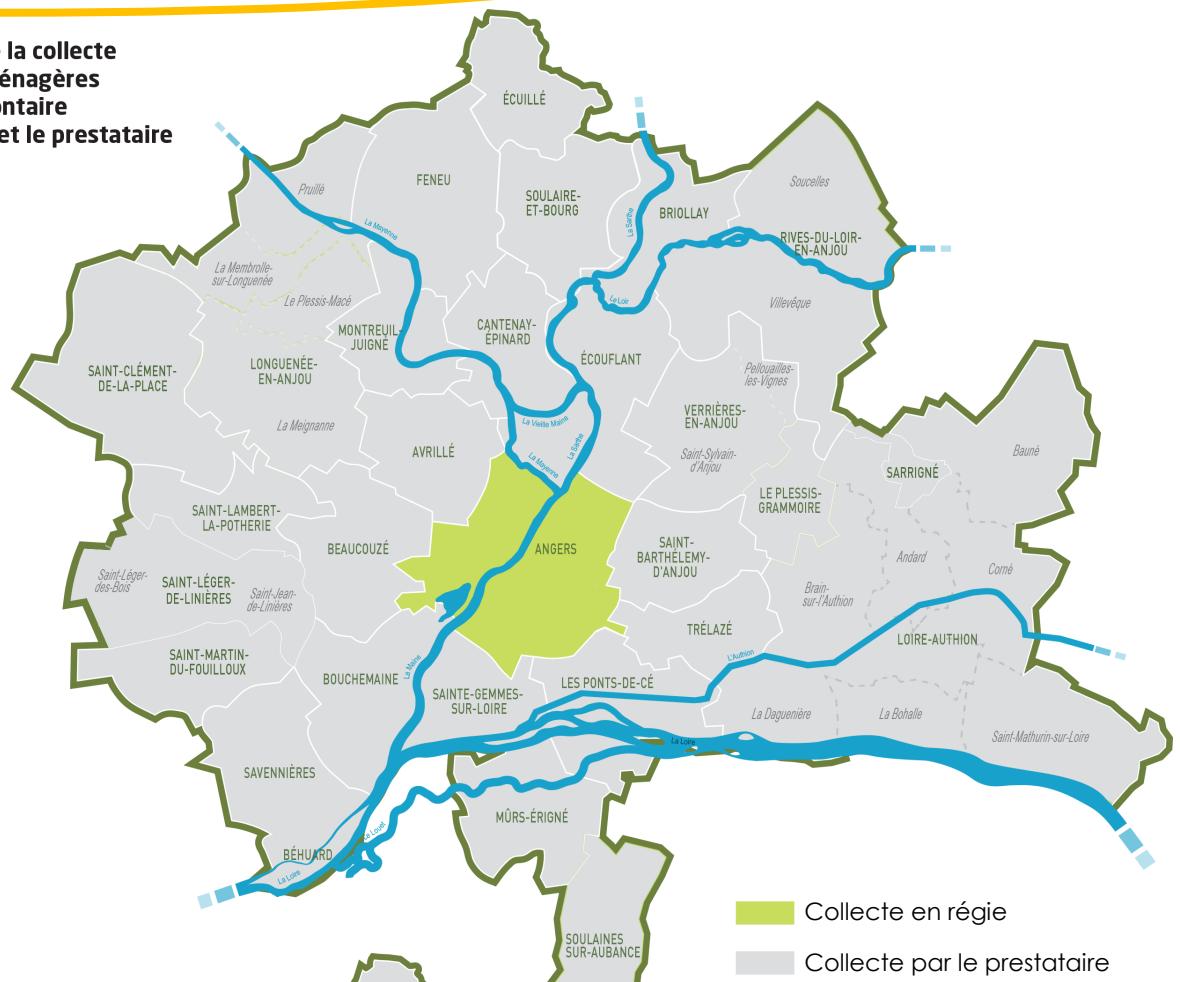
Camion grue



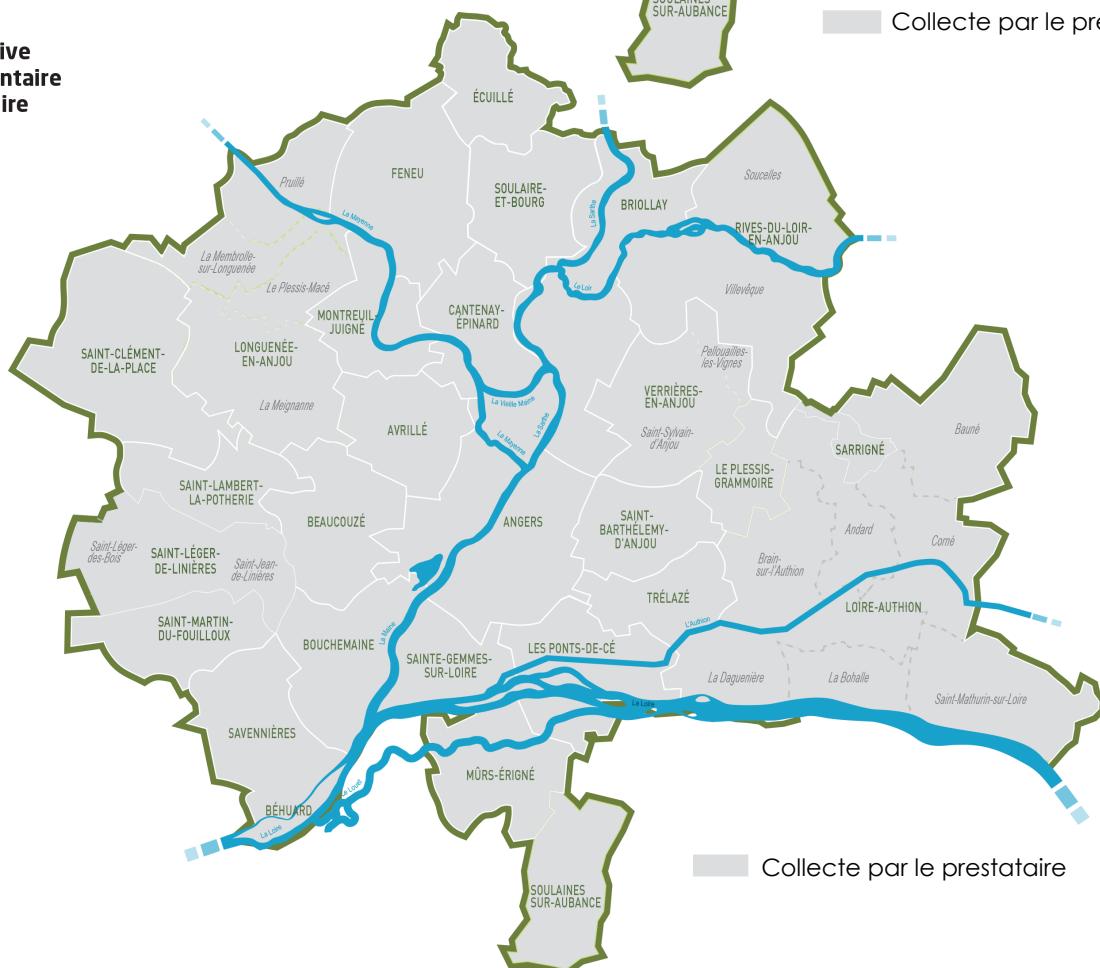
Camion de lavage des abribacs biodéchets

## 3.2. Collecte des déchets

**Répartition de la collecte des ordures ménagères en apport volontaire entre la régie et le prestataire**



**Collecte sélective en apport volontaire par le prestataire**



## 3.2. Collecte des déchets



### les moyens de la collecte en régie

Le Centre Technique Environnement Déchets situé à Saint-Barthélemy-d'Anjou comprend :

- des locaux regroupant le personnel de collecte, prévention tri valorisation et traitement
- une station carburant
- 4 aires de lavage des bennes et un lavage à rouleaux
- une zone de stockage extérieure de 3 700 m<sup>2</sup> pour les bacs roulants et conteneurs enterrés
- un hall couvert comprenant un magasin pour le stockage et la distribution des EPI (Equipement de Protection Individuel) et vêtements de travail

- Une ombrière pour le stationnement des véhicules de collecte.

En 2024, les bennes en régie ont parcouru 494 777 kms avec une distance moyenne par benne de 12 068 kms.

La consommation moyenne en gazole est évaluée à 66 L / 100 km pour l'ensemble du parc avec un consommation de 325 233 L de gazole en 2024.



Parking des bennes



Parking des véhicules légers

### ► Les autres flux

Les cartons et le verre sont collectés en régie auprès des commerces du centre-ville d'Angers qui en font la demande.

Des bornes de collecte de textiles (vêtements, linge de maison et chaussures) sont implantées sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Selon les données Re-Fashion, à la fin 2024, on

comptabilise 220 points de collecte dont quelques points dans les boutiques d'Angers . Ces bornes sont majoritairement collectées par l'association Apivet. Le Relais, Eco-Textiles, La Croix Rouge interviennent également sur Angers Loire Métropole. En 2024, 1 343 tonnes de textiles ont été collectées soit un ratio de 4,38 kg / hab.

## 3.2. Collecte des déchets

### 3.2.2. EQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

#### ► Sacs et bacs roulants

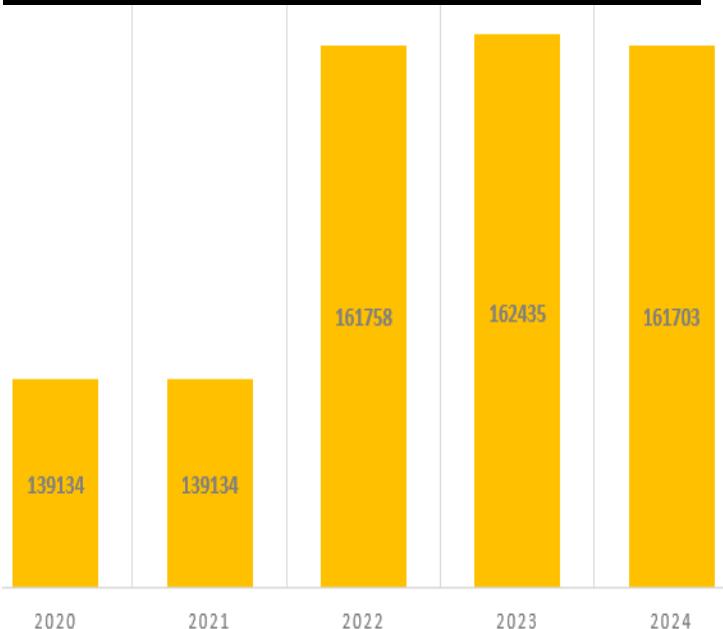
La collecte des déchets en porte-à-porte se fait majoritairement en bacs roulants conformément à la recommandation de la CARSAT (R437). Seules les habitations du centre-ville d'Angers ne permettant pas le remisage de bacs sur le domaine privé ont la possibilité d'avoir des sacs jaunes et noirs.

Les sacs noirs de 50 litres sont disponibles au 86 rue du Mail pour les logements individuels de l'hyper centre-ville (environ 128 000 sacs remis par an).

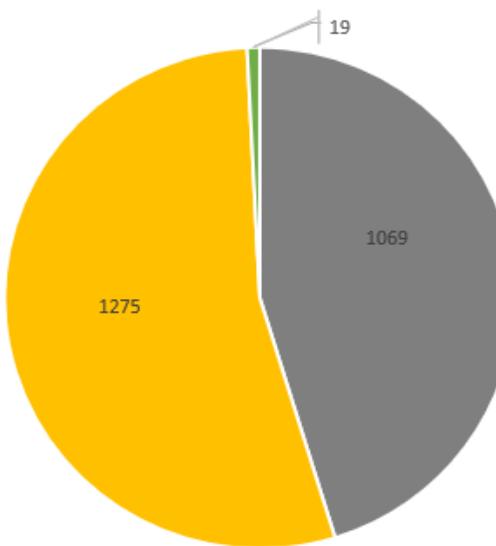
La zone desservie en sacs jaunes est plus large, on parle de la zone mitage. Les sacs jaunes sont distribués à domicile tous les 18 mois par les agents de sensibilisation ou en retrait aux accueils d'Angers Loire Métropole ou de la Ville d'Angers. Cela représente environ 800 000 sacs jaunes de 50 litres par an.

Les interventions relatives aux bacs roulants sont assurées par **le service logistique composé d'un encadrant et 4 agents**. Ils assurent l'ensemble des opérations de livraison, maintenance, prêt mais aussi lavage et démantèlement de bacs sur le territoire. Le parc tous flux confondus représente environ 161 703 bacs. En 2024, le service logistique a assuré 8 810 interventions comprenant des réparation sur place, des retraits de bacs et 5 617 bacs livrés (remplacement d'un bac HS, échange pour un autre volume, ajout dans les nouveaux logements). Chaque intervention se traduit par un ordre de service (OS) sur le logiciel métier de gestion de contenants et de facturation STYX. Cet outils permet un suivi en temps réel de l'activité du service. Le service logistique répond à l'ensemble des demandes qu'elles émanent des particuliers, des professionnels ou des gestionnaires d'immeubles.

EVOLUTION DU PARC DE BACS ROULANTS



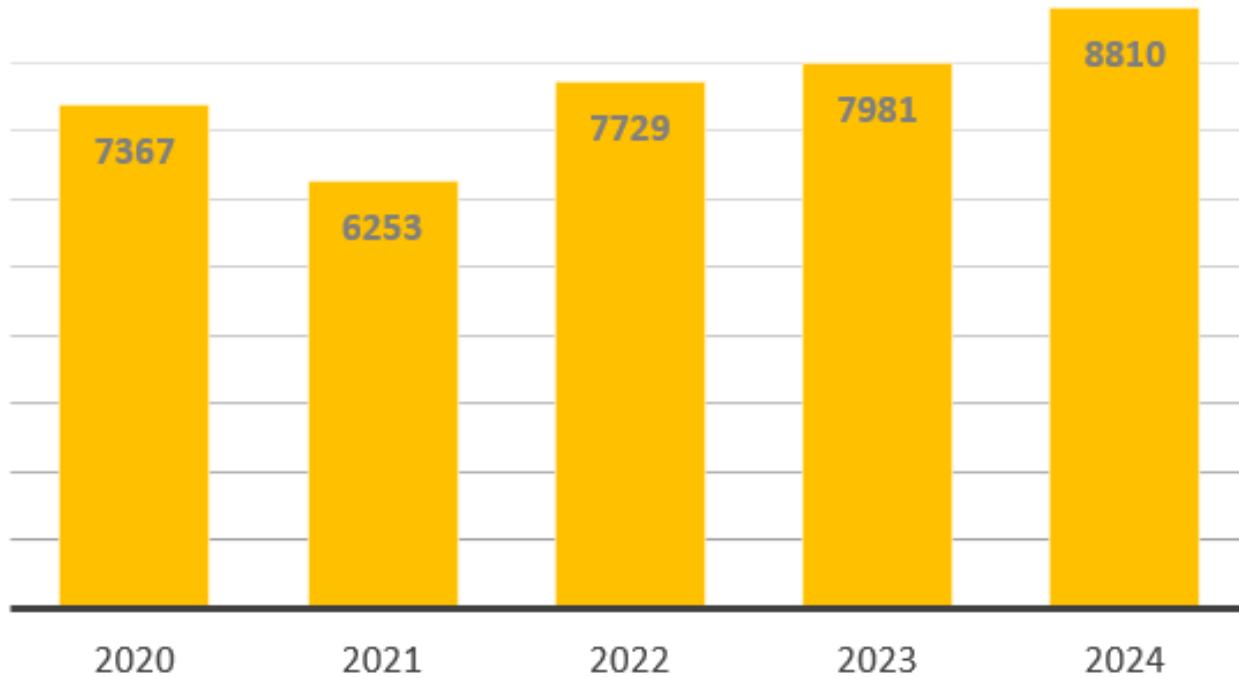
NOMBRE DE BACS AJOUTÉS EN 2024



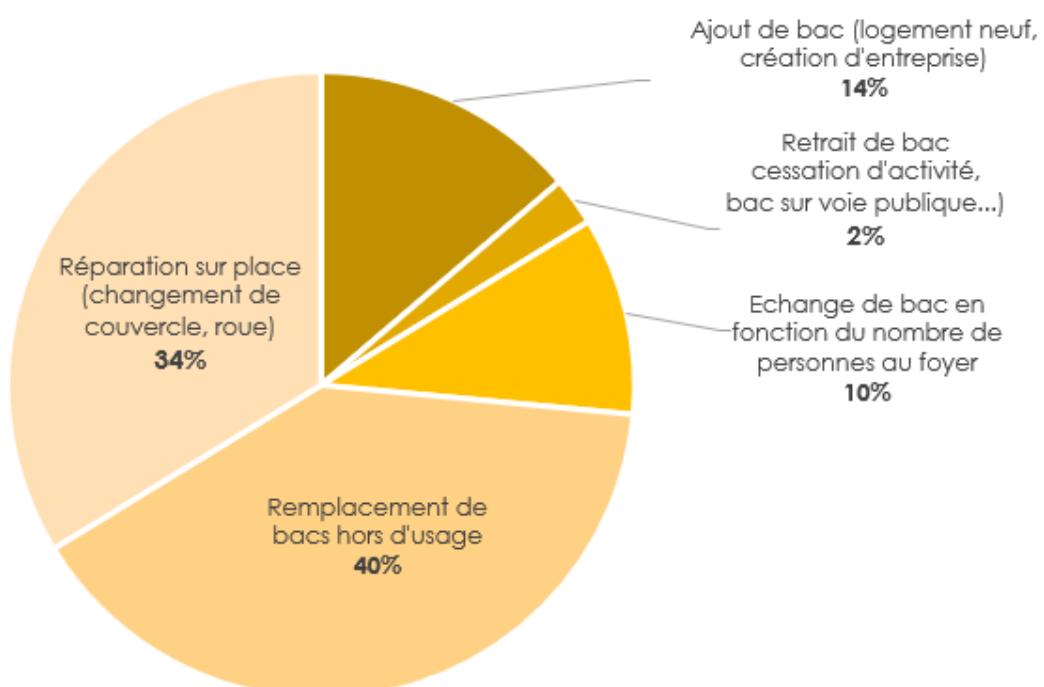
■ OM ■ TRI ■ VERRE (uniquement pour les professionnels)

## 3.2. Collecte des déchets

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ORDRES DE SERVICES TRAITÉS



RÉPARTITION DES ORDRES DE SERVICE PAR TYPE D'ACTION



## 3.2. Collecte des déchets

### ► Maintenance des bacs lors de suivis de collecte

Les agents du service logistique bacs assurent des suivis de collectes pour la maintenance et la réparation des bacs.

Ils interviennent principalement sur des couvercles, des roues et cuves fendues. Suite à la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours sur la commune de Montreuil-Juigné le 1er janvier 2024, les agents du service logistique bacs ont augmenté la capacité des bacs lorsque des usagers en ont fait la demande.



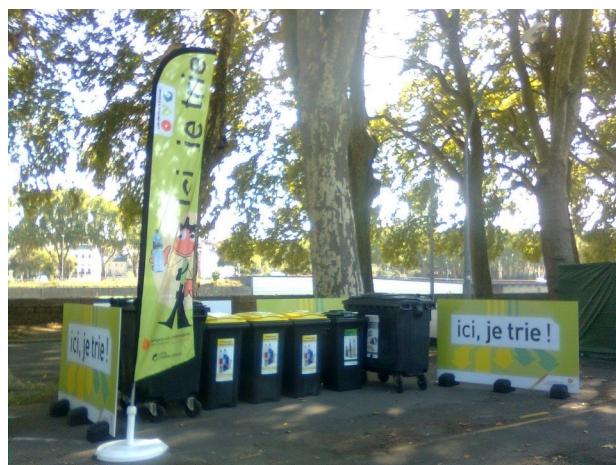
Livraison de bacs

### ► Prêts des bacs roulants pour fêtes et manifestations

En 2024, 155 demandes de prêt et location de bacs roulants ont été traitées, soient 904 bacs livrés pour divers évènements organisés par les associations ou communes.

### ► Lavage et recyclage des bacs

Les bacs usagés sont lavés par un prestataire de lavage automatique, puis démantelés pour être valorisés. En 2024, 28 tonnes de plastique provenant des bacs ont été valorisées par l'entreprise Cap Eco qui broie les bacs pour recycler la matière plastique.



Zone de tri lors d'une manifestation

## 3.2. Collecte des déchets

### ► Conteneurs aériens et enterrés

Les conteneurs aériens sont répartis sur tout le territoire d'Angers Loire Métropole en addition des collectes porte-à-porte ou comme mode de collecte principal du verre.

L'installation de conteneurs enterrés est proposée depuis 2005 selon 3 cas de figure :

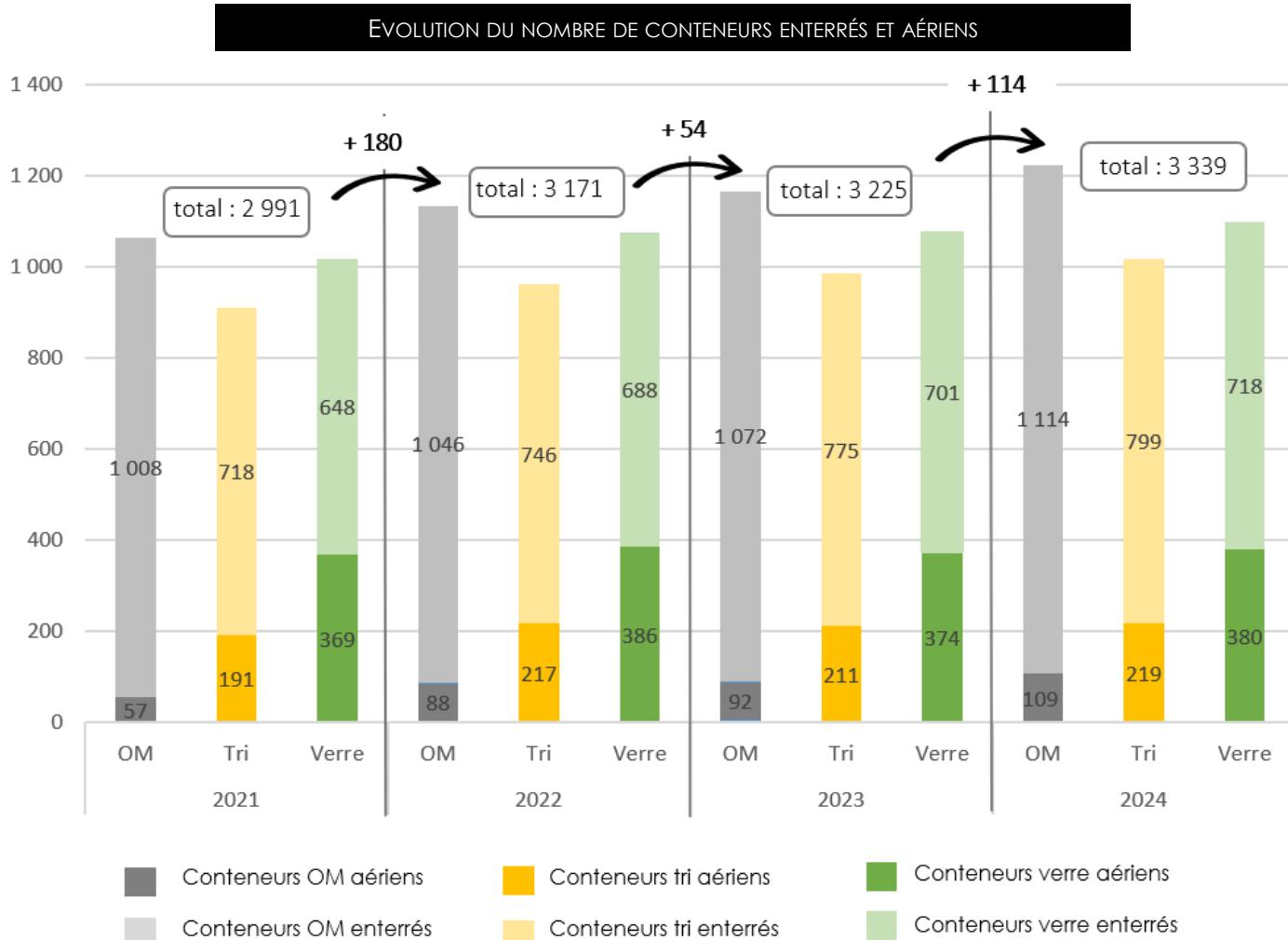
- dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain ou de programmes collectifs neufs ;
- comme solution d'intégration urbaine en remplacement des conteneurs aériens d'apport volontaire ;
- comme solution complémentaire à la collecte en porte à porte pour apporter de la souplesse aux habitants dans la gestion de

leurs déchets ménagers, implantation à la demande des communes.

Sur les grands ensembles immobiliers neufs ou lors d'opérations de rénovation, les trois flux (ordures ménagères, tri en mélange et verre) sont systématiquement implantés sur le domaine privé.

Le récapitulatif 2024 des conteneurs installés dans chaque commune est joint en annexe 7.

Afin de mieux maîtriser et limiter les dépôts sauvages, les nouvelles implantations sont également réalisées sur le domaine privé des bailleurs. Une convention fixe les modalités matérielles et financières d'installation et d'entretien des conteneurs avec eux.



## 3.2. Collecte des déchets

Depuis 2017, un nouveau modèle de conteneurs aériens en métal anti feu, anti graffiti remplace, au fil du renouvellement, les anciens conteneurs en plastique.

Une équipe de maintenance (4 agents) et de lavage (4 agents) est dédiée à l'entretien de l'ensemble du parc de conteneurs aériens et enterrés. Cette équipe en régie peut intervenir en moins de 24 heures pour effectuer des opérations de main-

tenance et faire des changements de pièces. Ces agents dégraissent, désinfectent et désodorisent en principe tous les mois, la borne d'introduction et la plate-forme piétonnière.

Un marché de prestation attribué à Suez permet d'effectuer, une fois par an, un lavage industriel sur la quasi-totalité du parc de conteneurs.



Conteneurs aériens



Conteneurs enterrés



Lavage intérieur / extérieur des conteneurs enterrés



Lavage extérieur des conteneurs aériens

## 3.2. Collecte des déchets



l'accompagnement auprès des communes

Angers Loire Métropole a souhaité accompagner financièrement les communes pour l'entretien des abords des points d'apport volontaire (délibération du 9 septembre 2019).

Ainsi, des conventions ont été signées avec les communes pour les soutenir à hauteur de 100 € par conteneur (aériens et enterrés), recensé sur leur territoire.



Sensibilisation à l'interdiction de dépôts sauvages

### ► Abribacs et bornes grutables pour les biodéchets

Depuis novembre 2023, Angers Loire Métropole met en œuvre la politique de déploiement de la collecte des biodéchets. Des abribacs comprenant un bac roulant sont installés dans le centre-ville d'Angers, des bornes grutables dans les centres bourgs des communes et deux bornes de pré-compostage sont testées dans une résidence de la Roseraie.

Fin 2024, le déploiement est le suivant :

- 50 abribacs sont en service à Angers. Ils sont disposés à proximité des places La Fayette, du Lycée et dans le quartier de la Doutre. Les bacs sont lavés tous les 15 jours (les jus sont récupérés et traités) et l'abribac est nettoyé une fois par mois.
- 5 bornes grutables sont installées à Montreuil-Juigné, Les Ponts-de-Cé et Verrières-en-Anjou.



Abribac avec bac roulant de 220 litres



Borne grutable

## 3.2. Collecte des déchets

### 3.2.3. TONNAGES

#### ► Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères reste stable par rapport à 2023. Pour la deuxième année consécutive, les tonnages en porte-à-porte ont diminué au profit de ceux en points d'apport volontaire.

La répartition des tonnes collectées par commune est détaillée en annexe 8 et les ratios en kg/hab/an sont précisés en annexe 9.

Ordures ménagères		Tonnes collectées en 2023	Tonnes collectées en 2024	Evolution par rapport à 2023
Porte-à-porte	Angers	17 257	15 475	-10,3%
	Autres communes	17 504	16 648	-4,9%
	<b>Sous-total ALM</b>	<b>34 761</b>	<b>32 123</b>	<b>-7,6%</b>
Apport volontaire	Angers	10 529	12 442	18,2%
	Autres communes	6 101	6 767	10,9%
	<b>Sous-total ALM</b>	<b>16 629</b>	<b>19 209</b>	<b>15,5%</b>
	<b>Total</b>	<b>51 390</b>	<b>51 332</b>	<b>-0,1%</b>

#### ► Collecte des biodéchets

La collecte des biodéchets, initiée en 2023 avec quelques bornes de collecte dans deux quartiers d'Angers, se poursuit en 2024. Un troi-

sième quartier d'Angers est équipé et 5 bornes grutables sont installées.

Biodéchets		Tonnes collectées en 2023	Tonnes collectées en 2024	Evolution par rapport à 2023
Apport volontaire	Angers	5	162	
	Autres communes	0	6	
	<b>Sous-total ALM</b>		<b>168</b>	

## 3.2. Collecte des déchets

### ► Collecte sélective : emballages, papiers et verre

Les déchets décrits ci-dessous et détenus par les ménages sont destinés à la collecte sélective, après avoir été vidés de leur contenu :

- Emballages en plastiques,
- Papiers, journaux, revues et magazines
- Emballages métalliques
- Boîtes en carton, briques de lait ou de boisson
- Bouteilles, flacons et bocaux en verre.

Pour les emballages ménagers et les papiers, Angers Loire Métropole a signé un contrat avec l'éco-organisme Citéo.

En 2024, la collecte des emballages et du papier a augmenté de 685 tonnes et celle du verre de 300 tonnes.

La répartition des tonnes collectées par commune est détaillée en annexe 8 et les ratios en kg/hab/an sont précisés en annexe 9.

#### Emballages et papiers

		Tonnes collectées en 2023	Tonnes collectées en 2024	Evolution par rapport à 2023
Porte-à-porte	Angers dont cartons commerces	4 860	5 058	4,1%
	Autres communes	6 804	6 925	1,8%
	<b>Sous-total ALM</b>	<b>11 664</b>	<b>11 983</b>	<b>2,7%</b>
Apport volontaire	Angers	2 393	2 502	4,5%
	Autres communes	1 737	1 994	14,8%
	<b>Sous-total ALM</b>	<b>4 130</b>	<b>4 496</b>	<b>8,9%</b>
<b>Total</b>		<b>15 794</b>	<b>16 479</b>	<b>4,3%</b>

#### Verre

		Tonnes collectées en 2023	Tonnes collectées en 2024	Evolution par rapport à 2023
Porte-à-porte	Angers bars, restaurants	693	667	-3,7%
	Autres communes			
	<b>Sous-total ALM</b>	<b>693</b>	<b>667</b>	<b>-3,7%</b>
Apport volontaire	Angers	3 549	3 983	12,2%
	Autres communes	6 451	6 343	-1,7%
	<b>Sous-total ALM</b>	<b>10 000</b>	<b>10 364</b>	<b>3,3%</b>
<b>Total</b>		<b>10 693</b>	<b>11 031</b>	<b>2,8%</b>

### 3.3. Déchèteries



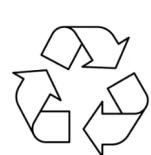
**859 554**

entrées déchèteries



**94 769**

badges affectés



**37 160**

tonnes recyclées

## 3.3. Déchèteries

### 3.3.1. MODALITES D'ACCES AUX DÉCHÈTERIES

#### ► Fonctionnement

Les déchèteries proposent un service pratique, fonctionnel et gratuit pour les particuliers. Les agents d'accueil orientent les usagers et renseignent sur le tri à effectuer. L'organisation des bennes et des espaces de collecte a pour objectif de rendre le tri des déchets le plus efficace possible, dans une logique de valorisation matière et de réemploi toujours plus optimale. Les agents s'assurent du respect du règlement intérieur des déchèteries approuvé par Délibération le 12 septembre 2022. L'accès est réservé aux habitants d'Angers Loire Métropole munis d'un badge d'accès pour les véhicules légers ayant un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes. La récupération y est interdite. Les déchèteries sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Leur exploitation est donc autorisée par des arrêtés préfectoraux.

Dans un contexte de changement climatique, Angers Loire Métropole a adapté les horaires d'ouverture des déchèteries du 15 juin au 15 septembre inclus. Ces horaires ont pour objectif d'assurer plus de régularité dans les heures d'ouverture des déchèteries malgré les épisodes récurrents de fortes chaleurs. Ces modalités visent également à améliorer les conditions de travail des agents et l'accueil des usagers.

#### **Horaires d'hiver du 2 novembre au 31 mars**

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Samedi : 9h-17h

Dimanche : 9h-12h sauf déchèterie Emmaüs

#### **Horaires de printemps et d'automne du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre**

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Samedi : 8h30-18h

Dimanche : 8h30-12h sauf déchèterie Emmaüs

#### **Horaires d'été du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**

Du lundi au samedi : 7h15-14h45

Dimanche : 8h30-12h sauf déchèterie Emmaüs

Les **horaires de la déchèterie de Corné** sont maintenus à l'identique suite au transfert d'exploitation de la communauté de Communes de Baugéois Vallée à Angers Loire Métropole.

#### **Horaires du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin**

Lundi, jeudi : 14h-17h

Mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Samedi : 9h-12h et 14h-18h

#### **Horaires du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**

Lundi, jeudi : 9h-12h30

Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h-15h

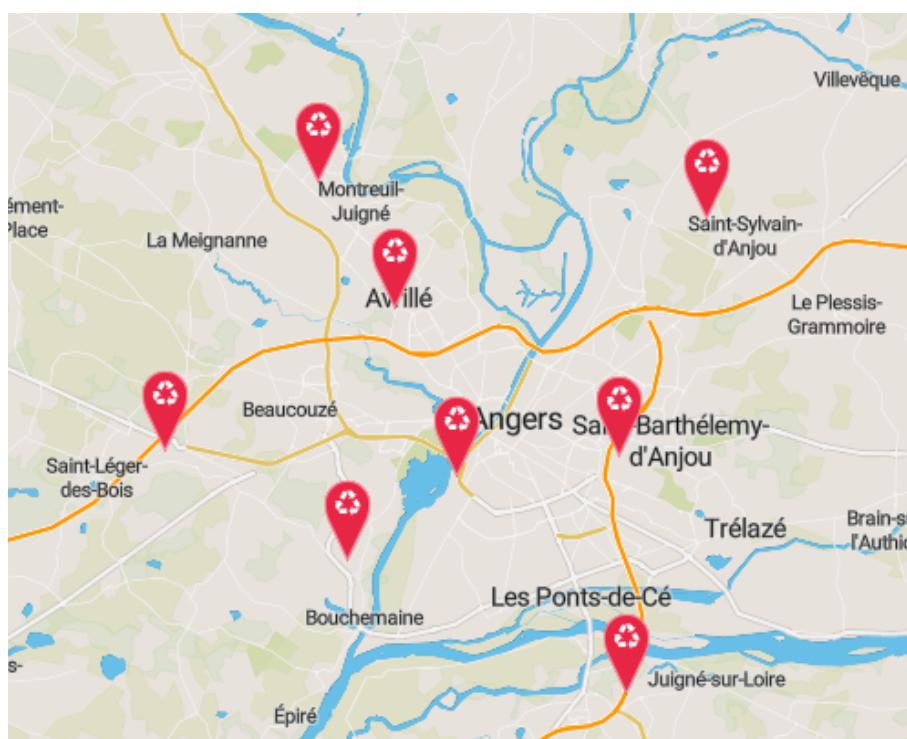
### 3.3. Déchèteries

La gestion et l'organisation des déchèteries varient selon les modalités suivantes :

- **Six déchèteries et un centre dédié aux végétaux et aux gravats sont exploités intégralement par Angers Loire Métropole.** Il s'agit des déchèteries de la Baumette (Angers), de Villechien (Saint-Barthélemy-d'Anjou), du Lac Bleu (Avrillé), des Brunelleries (Bouchemaine), du Petit-Guichard (Verrières en Anjou), du Haut-Coudray (Montreuil-Juigné) et de la plate-forme de dépôt au sol des végétaux et des gravats de l'Ardoiserie situé à 400m de la déchèterie de Villechien.
- **La recyclerie-déchèterie Emmaüs à Saint-Léger-de-Linières** est la propriété de l'association Emmaüs. Elle est ouverte aux habitants d'Angers Loire Métropole depuis 2001 dans le cadre d'une convention avec Angers Loire Métropole. L'accueil des usagers de la recyclerie et de la déchèterie est assuré par les compagnons d'Emmaüs jusqu'au 31 décembre 2024. Les transports et le traitement des déchets sont pris en charge par Angers Loire Métropole.

■ **La déchèterie de Corné** est exploitée par Angers Loire Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'accueil est confié à un prestataire. Cette déchèterie faisait l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes Baugeois Vallée et Angers Loire Métropole jusqu'au 31/12/2022.

■ **La déchèterie de la Cliae Brunette située à Juigné-sur-Loire est exploitée par le syndicat 3RD'Anjou.** Dans le cadre d'une convention technique et financière, elle est ouverte aux habitants de Soulaines-sur-Aubance, Mûrs-Brigné et une partie des habitants des Ponts-de-Cé (sud de l'Authion). Début 2018, 3R d'Anjou a mis en place le contrôle d'accès à la déchèterie de la Cliae Brunette. Ce dispositif permet de connaître la part des habitants d'Angers Loire Métropole y apportant leurs déchets. En 2023, 30.44 % des utilisateurs de ce site sont d'Angers Loire Métropole .



Cartographie des déchèteries accessibles pour les habitants d'Angers Loire Métropole

### 3.3. Déchèteries

#### ► Déchets admis

Type de déchets	Type de déchets
	Gravats : issus du bricolage familial
	Végétaux : tontes, branchages issus des jardins des particuliers
	Papiers
	Cartons
	Métaux
	Mobilier, coussins et oreillers, couettes (Filière Eco-mobilier)
	Tout-venant
	Bois : palettes, palox, cageots, chutes de bois et planches brutes, souches
	Films en plastique
	Polystyrène
	Déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE (Filière Ecosystem)
	Déchets Diffus Spécifiques DDS : peintures, vernis, diluants et solvants, phytosanitaires... (filière EcoDDS).
	Textile, Linge, Vêtements (Filière Re-fashion)
	Réemploi en partenariat avec Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes
	Menuiserie vitrées à Villechien et Haut-Coudray depuis 2020
	Huiles moteur
	Batteries
	Piles, accumulateurs (filière Corepile)
	Pneu (filière Aliapur)
	Ampoules, néons (Filière Ecosystem)
	Consommables de bureau
	Radiographies médicales
	Huile de friture
	Extincteurs > 2kg
	Plâtre dans les déchèteries avec dépôt au sol
	Emballages ménagers : verre, emballages en plastique, en métaux et en carton

#### ► Déchets refusés

Les déchèteries étant soumises à des arrêtés préfectoraux, certains déchets n'y sont pas admis. Il s'agit des ordures ménagères, munitions, explosifs, comburants (telles que les cartouches

de protoxyde d'azote), obus, fusées, amiante (libre ou liée), éléments entiers de véhicules, cadavres d'animaux, produits radioactifs, déchets anatomiques ou infectieux.

### 3.3. Déchèteries

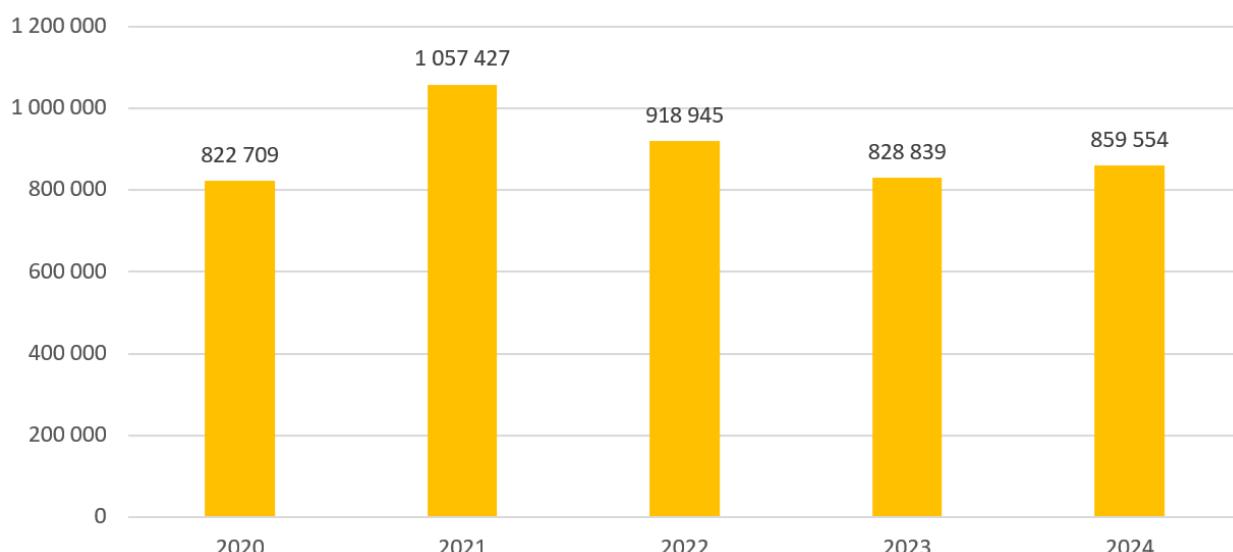
#### 3.3.2. FRÉQUENTATIONS

Les données de fréquentations sont celles des 9 sites d'Angers Loire Métropole auxquelles il faut ajouter les fréquentations des habitants de Mûrs-Erigné, Soulaines-sur-Aubance et sud des Ponts-de-Cé à la déchèterie de la Cliae Brunette (exploitée par 3R d'Anjou).

Après une baisse notable en 2023 due à l'introduction du système d'accès par badge, la fréquentation enregistre une hausse de 3,7% avec près de 860 000 passages en 2024.

	Fréquentations 2023	Fréquentations 2024	Evolution par rapport à 2023
Villechien	131 900	147 401	7,08%
L'Ardoiserie	122 249	124 739	
Le Lac Bleu	103 965	104 717	0,72%
La Baumette	91 472	94 982	3,84%
Les Brunelleries	96 394	98 685	2,38%
Le Petit-Guichard	92 351	96 063	4,02%
Le Haut-Coudray	72 891	68 226	-6,40%
Emmaüs	54 910	58 698	6,90%
Corné (données Adémi)	40 540	44 625	10,08%
La Cliae Brunette (part ALM 30,44% en 2023)	22 167	21 418	-3,38%
<b>TOTAL ALM</b>	<b>828 839</b>	<b>859 554</b>	<b>3,71%</b>

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION



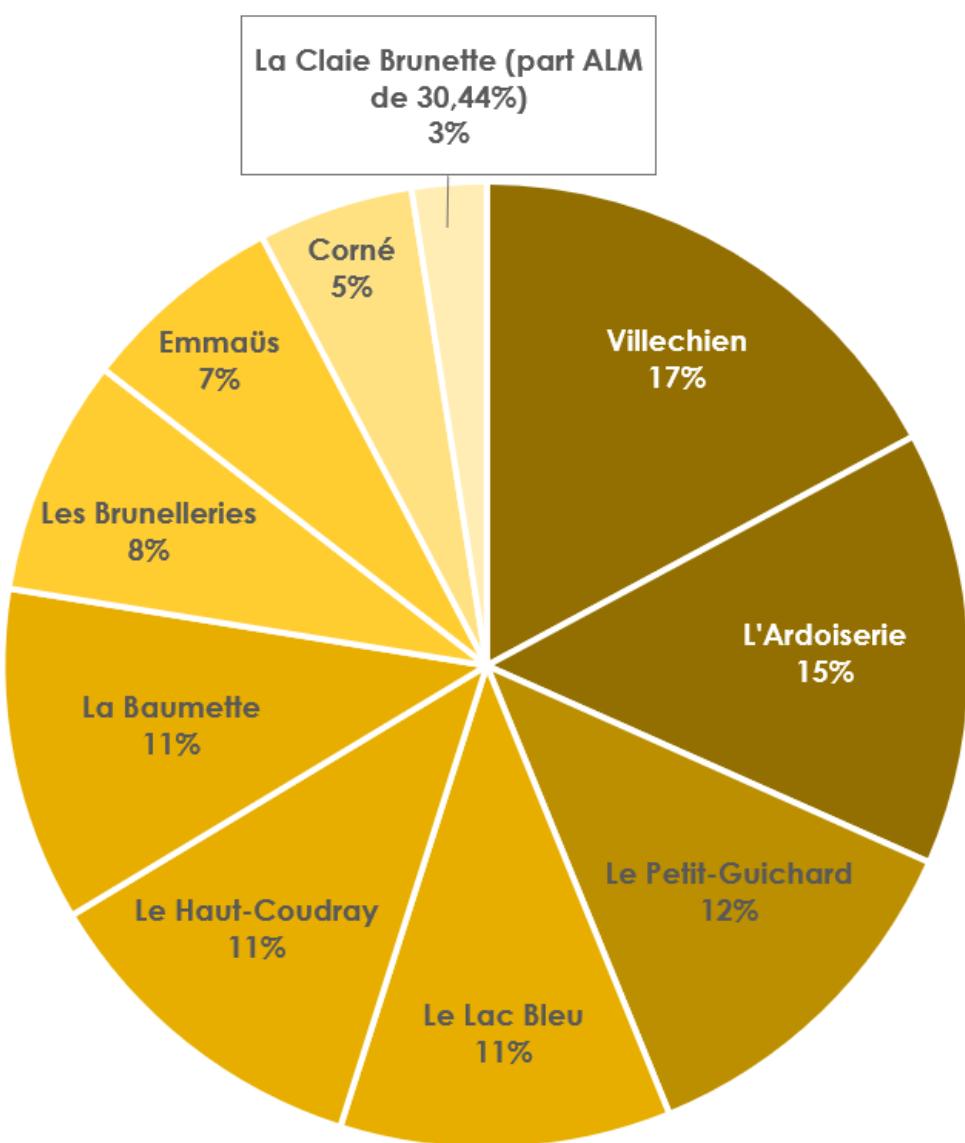
### 3.3. Déchèteries

Le site combiné de Villechien/Ardoiserie est de loin le plus fréquenté avec 32% des visites. Les déchèteries des Brunelleries, Emmaüs et Corné accueillent chacune entre 5 et 7% des usagers tandis que les quatre autres sites ont une fréquentation située autour de 8 à 12%.

Alors que certaines déchèteries comme La Bau-

mette, Le Lac Bleu, Le Haut-Coydray et Le Petit-Guichard enregistrent une stagnation, d'autres affichent des hausses notables : +7% à Villechien/Ardoiserie et à Emmaüs, et même +10% à Corné. En revanche, la déchèteries d'Emmaüs des Brunelleries enregistre une baisse de 6%.

RÉPARTITION DES FRÉQUENTATIONS PAR DÉCHÈTERIE



### 3.3. Déchèteries

#### 3.3.3. TONNAGES

En 2024, le tonnage de déchets déposés en déchèteries sur Angers Loire Métropole atteint 67 788 tonnes, en hausse de 5% par rapport à 2023 alors que les fréquentations se maintiennent. La météo pluvieuse explique la hausse de 1 434 tonnes de végétaux tandis que les flux mo-

bilier et gravats augmentent d'environ 900 tonnes chacun. La baisse du tout-venant se confirme alors que les autres flux se maintiennent. Les tonnages par déchèterie sont détaillés en annexe 10.

	2020 Tonnes	2021 Tonnes	2022 Tonnes	2023 Tonnes	2024 Tonnes	Kg/hab.
Gravats	22 474	27 051	26 458	23 984	24 905	81,2
Tout Venant	9 623	10 026	8 340	6 470	6 299	20,5
Déchets dangereux (DDS)	392	397	335	372	424	1,4
Sous-total valorisation énergétique ou enfouissement	32 489	37 474	35 133	30 826	31 628	103,2
Végétaux	16 470	18 004	15 438	19 126	20 560	67,1
Mobilier	5 290	6 332	5 993	5 461	6 380	20,8
Métaux	1 933	1 991	1 658	1 556	1 661	5,4
Cartons	1 470	1 809	1 517	1 497	1 564	5,1
Papiers	622	653	602	636	546	1,8
Bois	1 879	2 100	1 903	3 165	3 190	10,4
Déchets électriques (DEEE)	2 015	2 076	1 909	2 251	1 958	6,4
Huile moteur, piles et batteries	106	141	69	120	137	0,4
Divers (pneus, bouteilles gaz, films plastiques, ampoules, cartouches encre)	176	246	291	188	196	0,6
Réemploi et textiles	423	343	525	289	643	2,1
Verre plat des huissières	52	113	109	96	109	0,4
Plâtre				179	216	0,7
Sous-total valorisation matière	30 384	33 808	30 014	34 563	37 160	121,2
<b>TOTAL ALM</b>	<b>62 873</b>	<b>71 281</b>	<b>65 147</b>	<b>65 390</b>	<b>68 788</b>	<b>224,3</b>

## 3.4. Traitement



**49 630**

Tonnes incinérées  
(OM + refus de tri + DDS)



**15 452**

Tonnes d'emballages et  
papiers recyclées



**11 392**

Tonnes de verre  
recyclées

# 3.4. Le traitement des déchets

## 3.4.1. LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

### ► Biopole : centre énergie et déchets

#### Le quai de transfert

Le site de Biopole est notamment utilisé comme quai de transfert des Ordures Ménagères Résiduelles d'Angers Loire Métropole .

Il est situé à l'emplacement indiqué dans le schéma ci-dessous depuis mars 2018, depuis les travaux post incendie.

Suite à une consultation lancée en 2020, le transfert et le transport des déchets ménagers d'Angers Loire Métropole, objet du premier lot, a été attribué à la société Brangeon Environnement. Le second lot a été attribué à la Société Anjou Valorisation Energie Déchets - SAVED - pour le traitement de ces déchets ménagers, majoritairement à l'usine de valorisation énergétique de Lasse.

#### Le centre de tri

Le site a également été choisi pour accueillir le centre de tri de la SPL Anjou Tri Valor, regroupement du Sivert et d'Angers Loire Métropole. Le marché global de performance comprenant la conception, la construction et l'exploitation-maintenance du centre de tri a été attribué à la société Derichebourg.

Les travaux ont commencé en juin 2020 et ont été réceptionnés en février 2023.

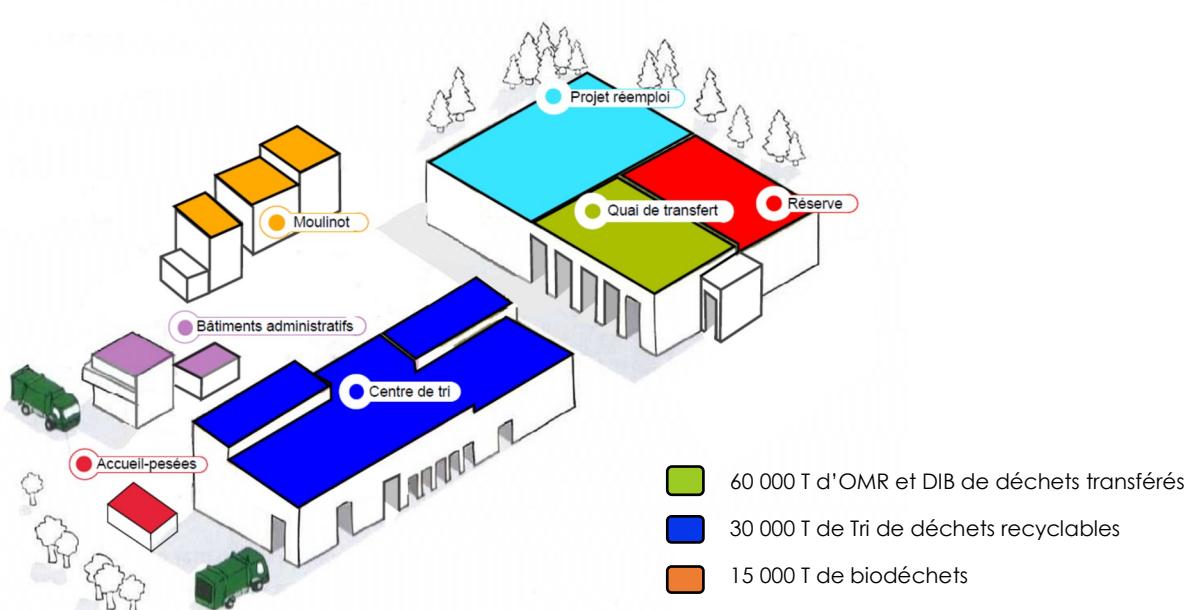
C'est la société Polyvalor, filiale de Derichebourg, qui exploite le centre de tri.

#### La plateforme de massification prétraitement de biodéchets

La société Moulinot, attributaire d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en 2022 a installé sur le site sa base logistique de collecte et sa plateforme de massification et prétraitement de biodéchets. Les travaux ont commencé en septembre 2023 et l'exploitation des installations a démarré en septembre 2024.

La liste des activités sur le site de Biopole pourra être amenée à évoluer dans le temps si les parties encore vacantes trouvent une utilisation. La réalisation d'une plateforme pour le réemploi de matériaux de déconstruction est notamment à l'étude.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'organisation du site sera la suivante :



## 3.4. Le traitement des déchets

### ► Le quai de transfert des ordures ménagères résiduelles

#### Bilan des tonnages du quai de transfert situé à Biopole

Le tonnage entrant sur Biopole a légèrement augmenté entre 2023 et 2024.

Origine An- née	OM ALM	Refus tri ALM	Services techniques communes, Apivet	Total ALM	Césame	CHU	Déchets tiers autres	Total
2020	50 499	171	1 747	52 417	0	1 303	4 602	58 322
2021	51 689	78	1 941	53 708	129	915	1 769	56 521
2022	49 942	0	1 938	51 880	0	0	158	52 038
2023	48 634	51	1 840	50 525	0	0	0	50 525
2024	48 926	7	1 890	50 823	0	0	6 634*	57 457

\* déchets en provenance du syndicat 3RD'Anjou

#### Bilan des tonnages traités sur les sites de traitement

Aux tonnages d'Angers Loire Métropole reçus sur le quai de transfert Biopole, il faut ajouter :

⇒ 2 406 tonnes d'ordures ménagères des communes du nord d'Angers Loire Métropole livrées au quai de transfert de Tiercé et gérées par le syndicat 3RD'Anjou.

⇒ 3 179 tonnes de refus de tri dont 505 tonnes livrées à l'UVE de Lasse, et 2 667 tonnes livrées en installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND), majoritairement sur Bouyer Leroux. Le tonnage total de refus de tri a sensiblement baissé (3 322 tonnes en 2023).

En 2024, il y a donc eu 51 332 tonnes d'OMr pour Angers Loire Métropole, 3 179 tonnes de refus de tri et 1 890 tonnes des déchets des services techniques des communes (déchets des marchés) et d'Apivet, soit un total de 56 401 tonnes pour Angers Loire Métropole (56 602 tonnes en 2023). A périmètre égal, le tonnage d'OMr produit a donc baissé.

Conformément au marché passé avec la société SAVED, les déchets transitant par Biopole ont été valorisés selon la répartition suivante :

⇒ 88% à l'usine de valorisation énergétique de Lasse (49), dont la performance énergétique (au sens de l'arrêté du 07/12/2016) est de 91.48% en 2024.

⇒ 5% à l'usine de valorisation énergétique du Mans (72), dont la performance énergétique au sens de l'arrêté du 07/12/2016) est de 117% en 2024.

⇒ 7% des déchets ont été enfouis à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Bouyer Leroux (49).

Les résidus de traitement (REFIOM) à Lasse, de l'ordre de 38 kg / tonne incinérée, sont traités au centre SOLITOP à Saint-Cyr-des-Gâts (Vendée). Les mâchefers, de l'ordre de 190 kg / tonne incinérée sont valorisés en remblai technique.

# 3.4. Traitement des déchets

## 3.4.2. TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES

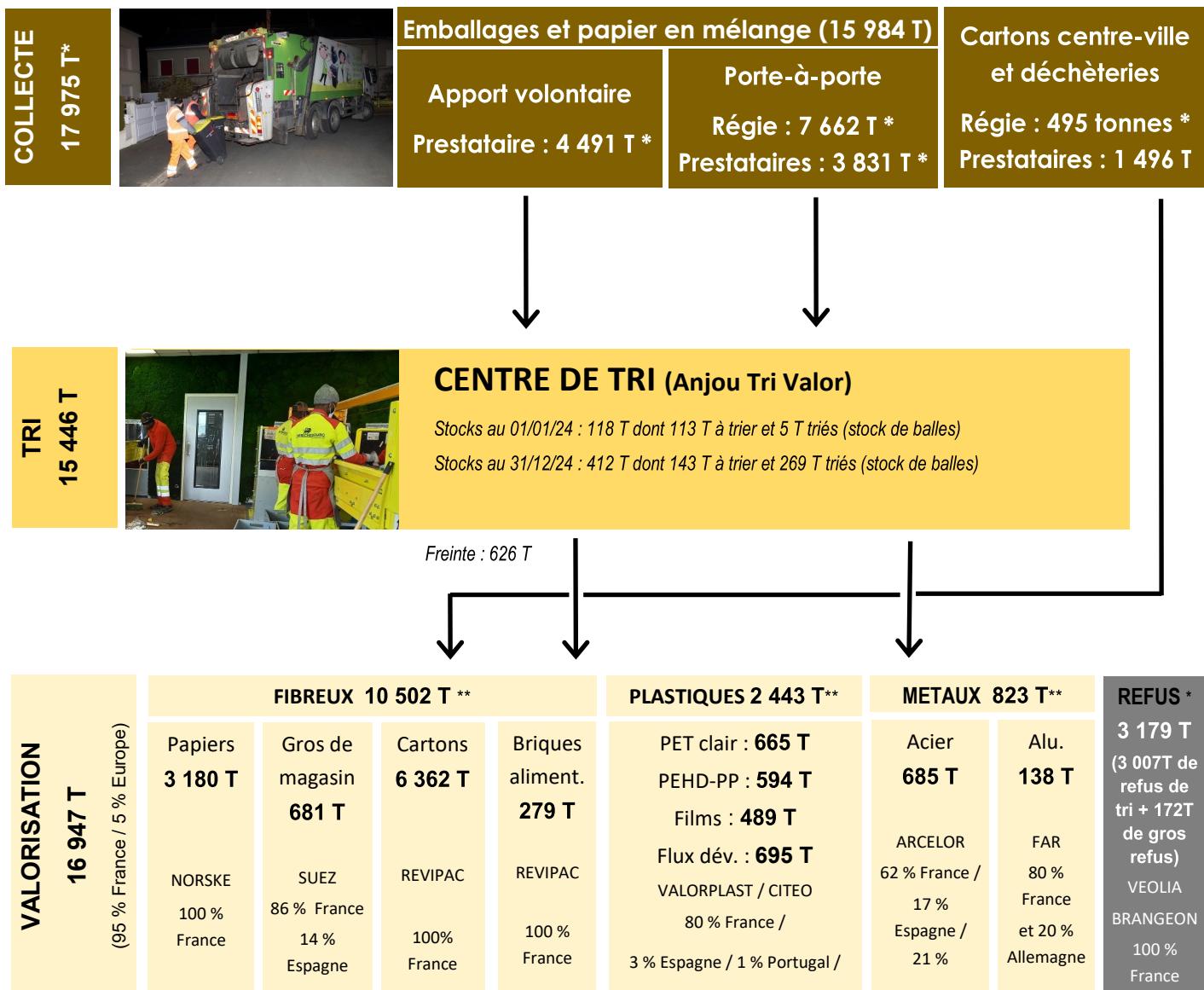
### ► Flux « emballages et papiers en mélange » traités en centres de tri

La quantité du flux « emballages et papier en mélange » apporté au centre de tri est en hausse d'environ 570 T par rapport à 2023.

Depuis l'an dernier, les cartons collectés auprès des commerçants du centre-ville d'Angers et en déchèteries sont apportés au centre de tri pour y

être conditionnés et expédiés. Ceci explique l'augmentation importante du flux carton. La baisse d'expédition de papiers constatée depuis plusieurs années se confirme (- 200 T).

Celles des métaux et des plastiques restent stables (cf évolution en annexe 11).



\* données issues des pesées réalisées à Biopole

\*\* données issues des attestations de recyclage des repreneurs.

## 3.4. Traitement des déchets



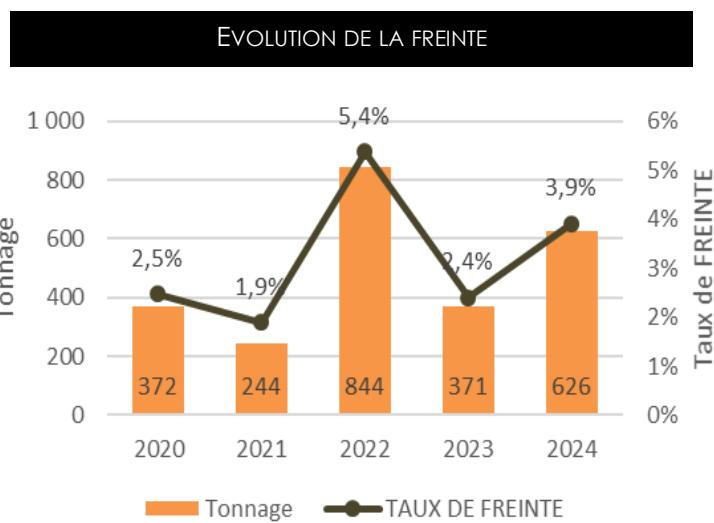
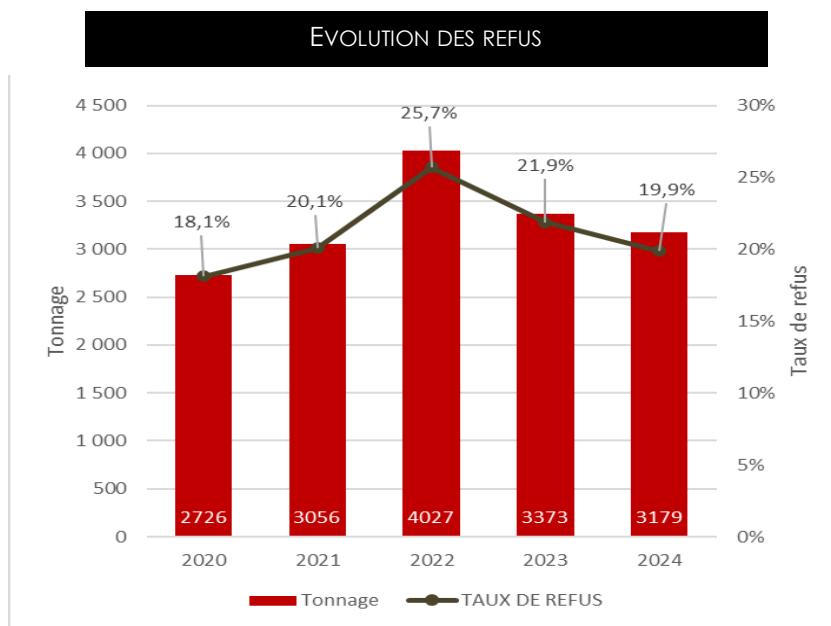
### les refus de tri et la freinte

En 2024, les refus de tri représentent 3 179 tonnes (10,4 kg / hab.) soit un taux de 20% (calcul : tonnes de refus / tonnes entrantes au centre de tri), et une baisse de - 6 % par rapport à 2023.

Ces tonnes de refus sont principalement acheminées sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bouyer-Leroux à la Séguinière (49) et sur

l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets (UVED) à l'usine de Lasse (49).

La freinte représente les pertes liées au process (pertes au sol, etc...), et atteint 626 tonnes soit 3,9 % en 2024 (calcul : tonnes de freinte / tonnes entrantes au centre de tri). La hausse de la freinte par rapport à 2023 s'explique entre autre par la météo pluvieuse de 2024.



## 3.4. Traitement des déchets

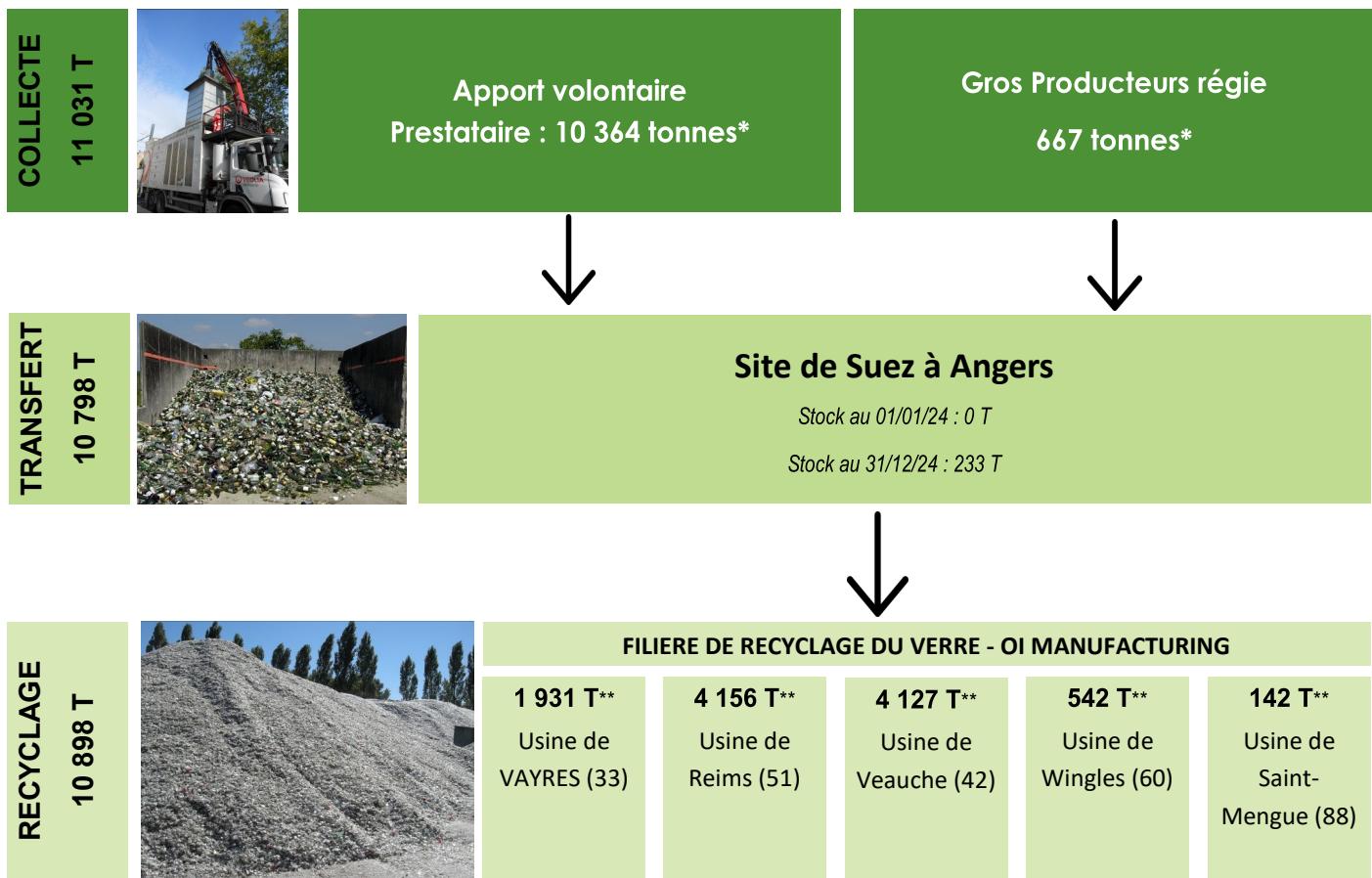
### ► Flux verre

Le verre collecté provient à 94 % des habitants via les conteneurs aériens ou enterrés collectés.

La collecte du verre assurée par Angers Loire Métropole auprès des bars, hôtels, restaurants du centre-ville d'Angers représente 6%.

Depuis le début de l'année 2024, le transfert du verre s'opère sur un site de l'entreprise Suez à Angers. Il y est rechargeé puis expédié chez les verreries.

Le verre recyclé a légèrement augmenté en 2024 d'environ 206 tonnes.



\* données issues du service collecte

\*\* données issues des attestations de recyclage des repreneurs.

## 3.4. Traitement des déchets

### ► Recyclage des matériaux

**Recycler des tonnes d'emballages permet la fabrication de nouveaux produits**

	685 t d'emballages en acier	12 214 m de rail de train 61,5% recyclé en France, 22% recyclé au Luxembourg, et 16,5% en Espagne
	138 t d'emballages en aluminium	25 213 cadres de trottinette adulte 80% recyclé en France et 20% en Allemagne
	3 861 t de papiers	20 506 600 journaux 97,5% recyclé en France et 2,5% en Espagne
	6 362 t d'emballages en carton	20 774 972 cartons de 6 bouteilles ou 8 794 738 cartons de déménagement (60x40x30cm) 100% recyclé en France
	279 t de briques alimentaires	546 808 rouleaux d'essuie-tout ou 2 587 826 rouleaux de papier toilette 100% recyclé en France
	665 t d'emballages en plastiques PET clair	19 946 454 bouteilles d'eau minérale d'1,5 L 100% recyclé en France
	594 t d'emballages en plastiques PEHD-PP	4 897 368 bidons de lessive de 2 L ou 1 414 865 bioseaux de 5 L 84% recyclé en France, 11% en Espagne, et 5% au Portugal
	489 t de films plastiques	21 600 705 sacs poubelle de 30 L 20% valorisé en France et 80 % en Belgique
	10 898 t d'emballage en verre	29 047 050 bouteilles des 1 L ou 54 792 907 pots de confiture 100% recyclé en France

# 3.4. Le traitement des déchets

## 3.4.3. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIES

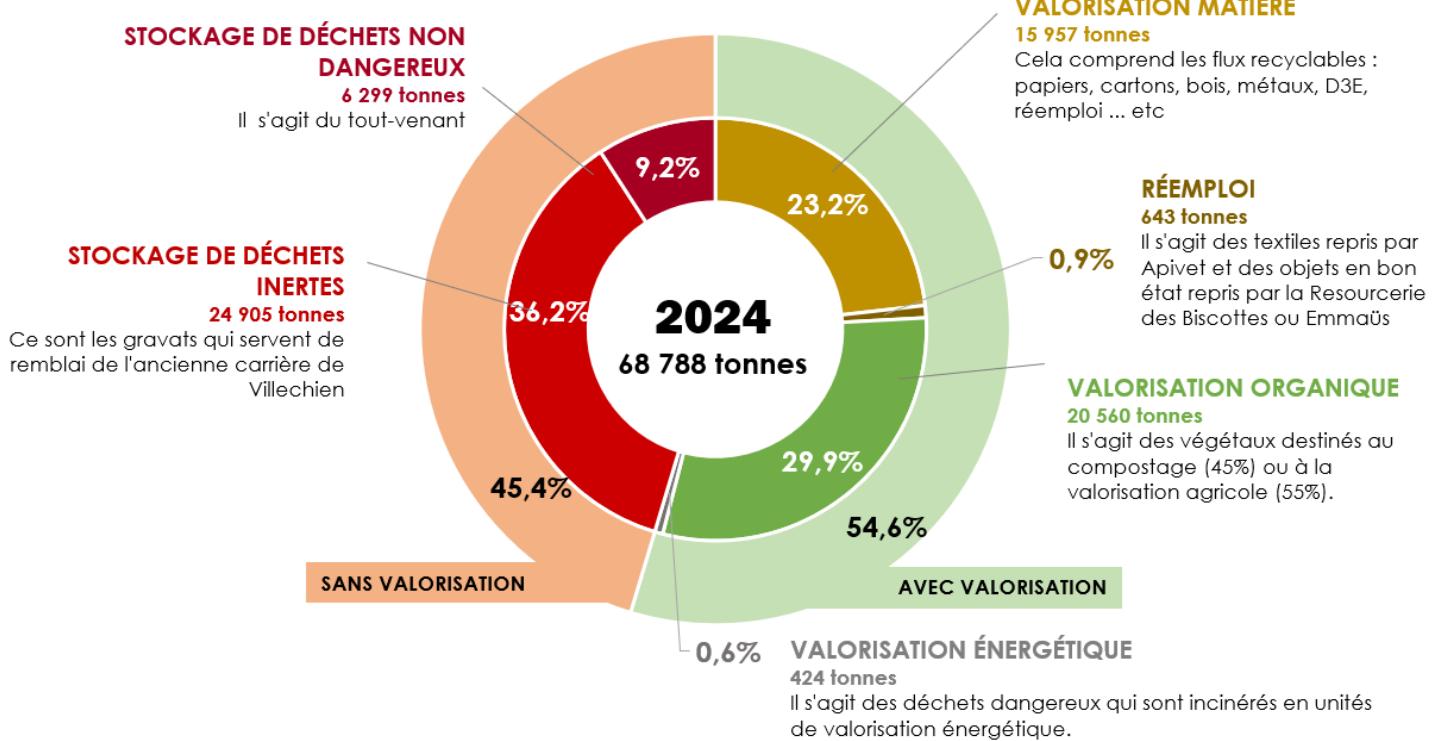
**Les végétaux** font l'objet d'une valorisation matière essentiellement en plateforme de compostage.

**Les déchets inertes en mélange** (gravats) sont stockés au centre de Villechien à Saint-Barthélemy-d'Anjou qui a fait l'objet en 2011 de travaux initiaux de réhabilitation. Ce stockage permet de poursuivre la réhabilitation dans la durée par comblement de la cavité. Lorsque le niveau du terrain naturel sera atteint, Angers

Loire Métropole devra procéder aux travaux finaux de réhabilitation.

**Le tout venant** est transféré à Angers chez un opérateur privé (Suez Ouest) qui le recharge et l'envoie en installation de stockage de déchets non dangereux à Sonzay (37).

RÉPARTITION DES TONNAGES APPORTÉS EN DÉCHÈTERIES SELON LES MODES DE TRAITEMENT



3

INDICATEURS

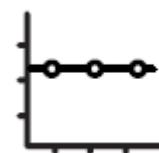
FINANCIERS

## 4. Finances



**3 006**

factures traitées



**34 M€**

montant TEOM



**115**

€/hab/an

# 4.1. Résultats de l'exercice 2024

Compte administratif 2024 en €	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Traitement des ordures ménagères	10 204 347	181 580	181 271	-
Traitement de la collecte sélective	3 634 467	5 921 821	138 456	-
Collecte (ordures ménagères et tri)	7 128 584	131 937	2 301 869	-
Déchèteries	3 832 949	3 234 181	429 962	-
Réduction des déchets et Economie Circulaire	702 714	5 240	519 422	-
Frais de personnel	9 330 887	105 367	-	-
Service Administratif	251 375		60 929	-
Charges de structures et de fonctionnement	203 406	430	233 349	-
Loire-Authion (convention)		55	-	-
Territoire intelligent	127 082	-	-	-



# 4.1. Résultats de l'exercice 2024

## ► PRINCIPAUX POSTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Principaux postes de dépenses de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024
Services administratifs					
Frais de personnel	8 074 883	8 247 308	8 425 902	9 150 224	9 330 887
Vêtements de travail	116 757	79 639	74 394	73 309	153 987
Economie circulaire					
Développement compostage	203 980	257 598	371 141	431 009	437 041
Déchèteries, compostage et centre de traitement de Villechien					
Traitement des déchets dangereux des ménages	156 021	190 408	156 783	155 105	199 703
Traitement des déchets de déchèterie	1 283 513	1 373 347	1 436 717	1 785 323	1 682 281
Transport divers de bennes et de caissons	646 398	747 909	794 958	733 310	789 561
Collecte sélective					
Prestations de collecte sélective ((exploitation du centre de tri)	2 613 856	2 496 645	1 346 878	3 599 970	4 234 753
Collecte des ordures ménagères					
Achat de carburant	387 598	500 963	524 399	505 445	599 561
Prestations de collecte en points d'apport volontaire	836 504	998 529	1 012 222	1 632 325	2 096 406
Prestations de collecte dans les communes	1 558 233	1 360 113	1 779 711	1 794 275	1 997 304
Traitement des ordures ménagères					
Traitement des déchets ménagers			5 738 114	6 577 223	7 217 099
Exploitation quai de transfert			630 970	693 363	747 051

# 4.1. Résultats de l'exercice 2024

## ► LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes du budget annexe déchets d'Angers Loire Métropole proviennent essentiellement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue soit **35 282 994 € en 2024 (33 938 029 € en 2023)**.

Les activités de traitement et de valorisation des déchets génèrent également des produits financiers :

- des recettes directes issues de la valorisation des déchets, production d'énergie, matériaux recyclés,....

- des recettes versées par les usagers extérieurs aux services d'Angers Loire Métropole (particuliers, communes non membres, clients privés)

- des subventions diverses liées aux objectifs et performances des filières d'élimination.

En 2024, 582 factures ont été traitées par la Direction des Déchets.

Principales recettes de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024
Déchèteries					
Vente de produits	327 005	440 416	807 013	313 752	623 534
Collecte sélective					
Vente de matériaux recyclés	738 844	893 148	2 148 571	874 379	593 304
Subventions ou participations diverses	2 942 582	3 940 074	3 414 166	4 010 595	4 390 685
Collecte des ordures ménagères					
Prestations OM, clients privés	41 402	46 238	46 925	61 962	60 923
Vente de bacs (ordures ménagères et collecte sélective, y compris coût de livraison)	13 857	18 087	19 019	19 140	21 729

## 4.2. Principaux marchés publics

### ► PRINCIPAUX MARCHÉS PUBLICS DU SERVICE

Principaux marchés publics	Prestataire	Montant annuel TTC
Transfert, traitement OM et collecte sélective		
OM : Traitement	SAVED	7 217 099
OM : Exploitation du quai de transfert	BRANGEON	753 808
OM : Transport déchets ménagers	BRANGEON	769 870
COLLECTE SÉLECTIVE : Exploitation centre de tri	SPL	3 918 040
Déchèteries		
Mise à disposition de bennes et transports de bennes et caissons	BRANGEON	836 974
Transport et traitement d'une partie des déchets bois mélangés AB	BRANGEON	170 910
Transport et traitement des Déchets Dangereux des Ménages	TRIADIS	209 694
Mise en décharge du tout-venant des déchèteries	BRANGEON	1 211 514
Collecte des OM et collecte sélective		
Vidage des colonnes aériennes et enterrées	SUEZ	2 096 406
Prestations de collecte sur les communes	SUEZ	1 949 902
Fourniture de conteneurs enterrés	ASTECH	801 412
Fourniture de bacs roulants	SULO	287 483
Réduction des déchets et Economie Circulaire		
Prestation d'accompagnement du compostage en pied d'immeuble - Lombricompostage	LABEL VERTE	287 488

## 4.3. TEOM

### ► ÉVOLUTION DES TAUX DE LA TEOM

Le produit de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) permet de financer la collecte et le traitement des déchets ménager et assimilés, ainsi que la gestion des déchèteries et

points d'apports volontaires. Le territoire d'Angers Loire Métropole est divisé en 4 zones de TEOM correspondant à des prestations différenciées

	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Zone 1	9,10 %	9,10 %	8,8 %	8,8 %
Zone 2	7,68 %	7,68 %	7,60 %	7,60 %
Zone 3	10,99 %	10,99 %	10,60 %	10,60 %
Zone 4	-	7,00 %	8,40 %	8,40 %

**Zone 1 :** Angers

**Zone 2 :**

Avrillé  
Beaucouzé  
Bouchemaine  
Ecouflant  
Les-Ponts-de-Cé  
Mûrs-Erigné  
Saint-Barthélemy-d'Anjou  
Saint-Léger-de-Linières  
Sainte-Gemmes-sur-Loire  
Trélazé  
Verrières-en-Anjou

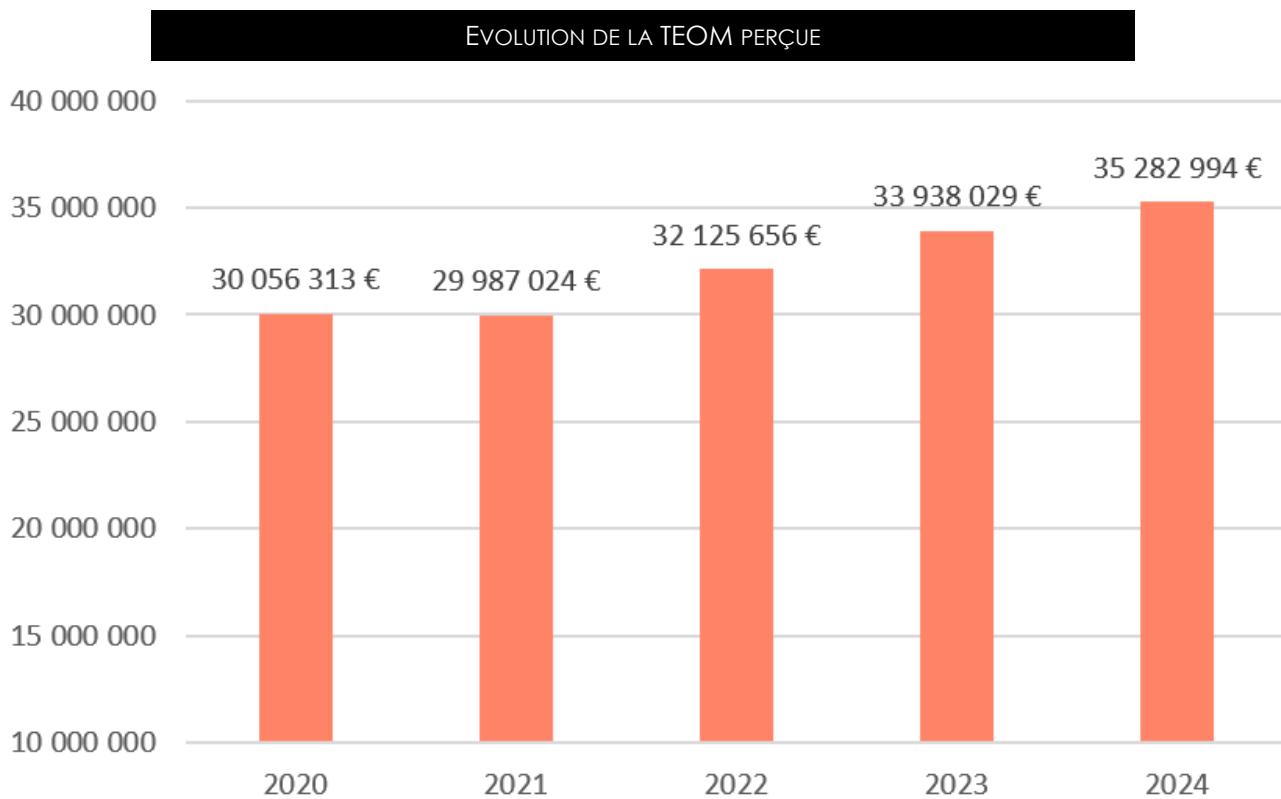
**Zone 3 :**

Béhuard  
Briollay  
Cantenay-Epinard  
Ecuillé  
Feneu  
Le Plessis-Grammoire  
Longuenée-en-Anjou  
Montreuil-Juigné  
Rives-du-Loir-en-Anjou  
Saint-Clément-de-la-Place  
Saint-Lambert-la-Potherie  
Saint-Léger-de-Linières  
Saint-Martin-du-Fouilloux  
Sainte-Gemmes-sur-Loire  
Sarrigné  
Savennières  
Soulaines-sur-Aubance  
Soulaire-et-Bourg

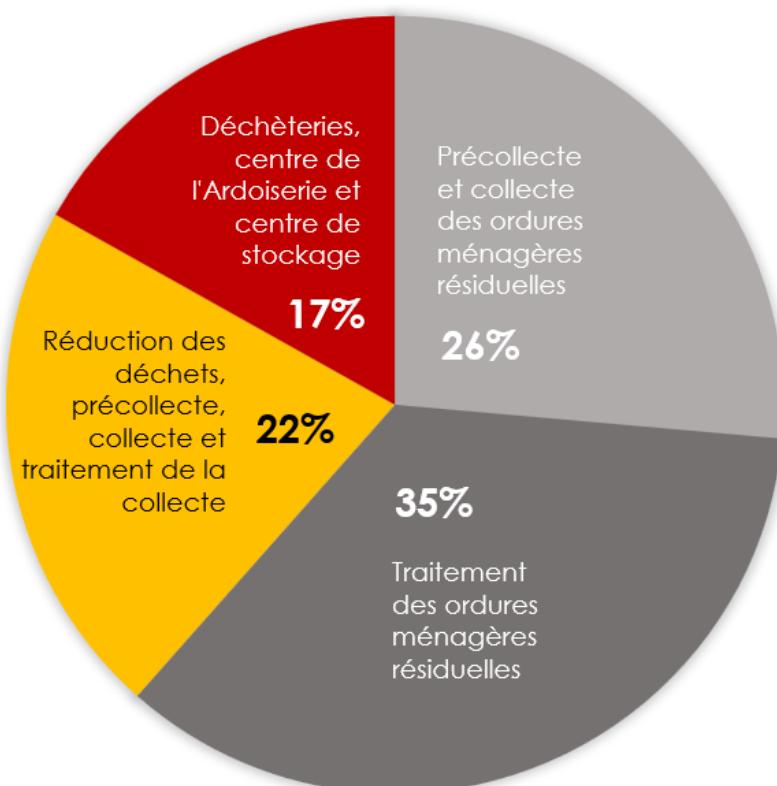
**Zone 4 :** Loire-Authion

## 4.3. TEOM

### ► MONTANT DE LA TEOM



VENTILATION DE LA TEOM PERÇUE EN 2024 (À PARTIR DU BUDGET PRÉVISIONNEL)



## 4.4. Tarifs 2024 (votés en décembre 2023)

### ► FACTURATION MINIMALE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le seuil de facturation minimale est à 15 € (délibération du conseil ALM du 13/11/2017)

### ► DÉCHÈTERIES

#### Badges aux particuliers et professionnels

12,50 € HT - 15 € TTC

Avec la mise en place de l'accès par badge aux déchèteries, il a été acté de facturer le remplacement des badges perdus ou endommagés. Le tarif voté est de 15€ TTC.

Depuis l'adoption du règlement intérieur de déchèteries, l'accès des déchèteries d'Angers Loire Métropole est réservé uniquement aux particuliers. Les professionnels sont systématiquement invités à s'orienter vers l'offre privée (déchèteries ou enlèvement sur site).

### ► BACS À ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SÉLECTIVE

Vente de bacs neufs pour les manifestations et évènements ou mise à disposition de bacs en dehors du service normal	Tarif € HT l'unité
140 litres	34,20€
180 litres	39,90€
240 litres	43,32 €
360 litres	62,72 €

Tarifs de location pour les manifestations et évènements ou mise à disposition de bacs en dehors du service normal	Tarif € HT
Bac roulant à ouverture totale jusqu'à 360 litres (OMr) : prêt aux communes dans le cadre d'évènementiels (période estivale) ou activité professionnelle dans la limite de 6 mois	10,96 €
Bac roulant collecte sélective 140 à 360 litres (emballages ou verre) : prêt aux communes dans le cadre d'évènementiels (période estivale) ou activité professionnelle dans la limite de 6 mois	6,58 €

## 4.4. Tarifs 2024 (votés en décembre 2023)

### ► PRESTATION DU SERVICE COLLECTE (NON OUVERTE AUX PARTICULIERS)

Prestation de collecte des déchets	Tarif € HT / heure
Benne de collecte	47,98
Prestation ponctuelle de collecte : benne et équipiers	166,33
Agent	39,45

### ► COMPOSTEURS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS - LOMBRICOMPOSTEURS

Tarifs de mise à disposition (net de taxes)	Tarif € HT l'unité
Composteurs + bioseau quel que soit le volume de 345 à 620 litres	Gratuit
Lombricomposteur + souche de vers	Gratuit
Lombricomposteur d'occasion	Gratuit

### ► GOBELETS REUTILISABLES : FACTURATION EN CAS DE NON-RESTITUTION DES GOBELETS PRÊTÉS

Tarifs de mise à disposition (net de taxes)	Tarif € HT l'unité
Facturation à l'unité au-delà du 15 <sup>ème</sup> gobelet manquant	1,00



# **ANNEXES**

## **ANNEXES**

# Annexe 1. Equipements de gestion des déchets sur le territoire



## Annexe 2. Données composteurs individuels

	Total logements en 2021	dont maisons	part des maisons	2023	2024	TOTAL 2005-2024	Taux équipement des maisons
Angers	91 790	19 946	21,7%	749	501	6 320	<b>31,7%</b>
Avrillé	7 318	4 220	57,7%	166	125	1 585	<b>37,6%</b>
Beaucouzé	2 555	1 951	76,4%	106	55	981	<b>50,3%</b>
Béhuard	98	94	95,9%	0	1	16	<b>17,0%</b>
Bouchemaine	2 939	2 607	88,7%	218	224	1 337	<b>51,3%</b>
Briollay	1 369	1 248	91,2%	42	37	519	<b>41,6%</b>
Cantenay-Épinard	1 013	926	91,4%	38	26	403	<b>43,5%</b>
Écouflant	2 142	1 703	79,5%	113	67	790	<b>46,4%</b>
Ecuillé	250	245	98,0%	4	16	124	<b>50,6%</b>
Feneu	961	902	93,9%	9	56	324	<b>35,9%</b>
Le Plessis-Grammoire	1 060	973	91,8%	42	51	477	<b>49,0%</b>
Les Ponts-de-Cé	6 516	3 790	58,2%	130	147	1 349	<b>35,6%</b>
Loire-Authion	7 004	6 401	91,4%	267	251	2 716	<b>42,4%</b>
Longuenée-en-Anjou	2 650	2 408	90,9%	119	75	1 002	<b>41,6%</b>
Montreuil-Juigné	3 430	2 501	72,9%	135	120	1 217	<b>48,7%</b>
Mûrs-Erigné	2 785	2 035	73,1%	85	76	872	<b>42,9%</b>
Rives-du-Loir-en-Anjou	2 322	2 223	95,7%	107	72	936	<b>42,1%</b>
Saint-Barthélemy-d'Anjou	4 550	2 798	61,5%	150	82	1 224	<b>43,7%</b>
Saint-Clément-de-la-Place	852	822	96,5%	12	23	327	<b>39,8%</b>
Saint-Lambert-la-Potherie	1 164	1 070	91,9%	68	52	552	<b>51,6%</b>
Saint-Léger-de-Linières	1 518	1 417	93,3%	49	61	518	<b>36,6%</b>
Saint-Martin-du-Fouilloux	699	678	97,0%	55	39	350	<b>51,6%</b>
Sainte-Gemmes-sur-Loire	1 726	1 333	77,2%	6	66	502	<b>37,7%</b>
Sarrigné	347	345	99,4%	12	58	225	<b>65,2%</b>
Savennières	629	584	92,8%	7	11	179	<b>30,7%</b>
Soulaines-sur-Aubance	573	560	97,7%	36	30	278	<b>49,6%</b>
Soulaire-et-Bourg	611	597	97,7%	11	25	255	<b>42,7%</b>
Trélazé	7 058	4 133	58,6%	201	119	1 314	<b>31,8%</b>
Verrières-en-Anjou	3 574	2 644	74,0%	142	122	1 032	<b>39,0%</b>
<b>TOTAL REMIS</b>	<b>159 503</b>	<b>71 154</b>	<b>44,6%</b>	<b>3 079</b>	<b>2 588</b>	<b>27 724</b>	<b>39,0%</b>
<b>Jardins familiaux</b>						541	
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>28 265</b>	

# Annexe 3. Données lombricomposteurs

	Phase 2009 - 2022	2023	2024	<b>TOTAL 2007-2024</b>
Angers	1212	98	92	<b>1402</b>
Avrillé	42	3	4	<b>49</b>
Beaucouzé	18	1	1	<b>20</b>
Béhuard				<b>0</b>
Bouchemaine	10	3	1	<b>14</b>
Briollay	5			<b>5</b>
Cantenay-Épinard	3			<b>3</b>
Écouflant	7	1	1	<b>9</b>
Ecuillé	1		1	<b>2</b>
Feneu	2			<b>2</b>
Le Plessis-Grammoire	1	1	2	<b>4</b>
Les Ponts-de-Cé	43	3	2	<b>48</b>
Loire-Authion		3	2	<b>5</b>
Longuenée-en-Anjou	8	1	3	<b>12</b>
Montreuil-Juigné	7	1	2	<b>10</b>
Mûrs-Erigné	20	1	1	<b>22</b>
Rives-du-Loir-en-Anjou	7			<b>7</b>
Saint-Barthélemy-d'Anjou	16	5		<b>21</b>
Saint-Clément-de-la-Place	7			<b>7</b>
Saint-Lambert-la-Potherie	2	1		<b>3</b>
Saint-Léger-de-Linières	4	1		<b>5</b>
Saint-Martin-du-Fouilloux	2	1		<b>3</b>
Sainte-Gemmes-sur-Loire	9	1	4	<b>14</b>
Sarrigné				<b>0</b>
Savennières	2			<b>2</b>
Soulaines-sur-Aubance	2			<b>2</b>
Soulaire-et-Bourg	1			<b>1</b>
Trélazé	47	5	5	<b>57</b>
Verrières-en-Anjou	13	1		<b>14</b>
<b>TOTAL REMIS</b>	<b>1491</b>	<b>131</b>	<b>121</b>	<b>1743</b>
Retours		14	24	<b>1650</b>

## Annexe 4. Données composteurs partagés en pied d'immeuble

	Phase 2009 - 2022	2023	2024	Nombre sites installés	Nombre sites arrêtés	Nombre sites en service
Angers	291	49	45	385	16	<b>369</b>
Avrillé	16	9	10	35	0	<b>35</b>
Beaucouzé	2	1	1	4	0	<b>4</b>
Béhuard	0			0		
Bouchêmaine	3	1		4	0	<b>4</b>
Briollay	0			0		
Cantenay-Epinard	0			0		
Écouflant	1		6	7	1	<b>6</b>
Ecuillé	0			0		
Feneu	0			0		
Le Plessis-Grammoire	1			1	0	<b>1</b>
Les Ponts-de-Cé	17	1	4	22	1	<b>21</b>
Loire-Authion	0	1		1		<b>1</b>
Longuenée-en-Anjou	0			0		
Montreuil-Juigné	7			7	2	<b>5</b>
Mûrs-Erigné	6	1		7	1	<b>6</b>
Rives-du-Loir-en-Anjou	0	1		1		<b>1</b>
Saint-Barthélemy-d'Anjou	18	3	3	24	2	<b>22</b>
Saint-Clément-de-la-Place	0			0		
Saint-Lambert-la-Potherie	0			0		
Saint-Léger-de-Linières	0			0		
Saint-Martin-du-Fouilloux	0		1	1		<b>1</b>
Sainte-Gemmes-sur-Loire	1			1	0	<b>1</b>
Sarrigné	0			0		
Savennières	1			1	0	<b>1</b>
Soulaines-sur-Aubance	0			0		
Soulaire-et-Bourg	0			0		
Trélazé	17	1	4	22	3	<b>19</b>
Verrières-en-Anjou	4			4	1	<b>3</b>
Sites installés	381	68	74	527	27	<b>500</b>
Sites arrêtés	27	0	0	27		
<b>Sites en service</b>	<b>354</b>	<b>68</b>	<b>74</b>	500		

# Annexe 5. Données composteurs partagés de quartier

	Phase 2019/2022	2023	2024	TOTAL
Angers	7	1	2	10
Avrillé				0
Beaucouzé		2		2
Béhuard				0
Bouchemaine				0
Briollay				0
Cantenay-Épinard			2	2
Écouflant	2	1		3
Ecuillé			1	1
Feneu			1	1
Le Plessis-Grammoire				0
Les Ponts-de-Cé		2	4	6
Loire-Authion		1	1	2
Longuenée-en-Anjou			1	1
Montreuil-Juigné	2			2
Mûrs-Erigné			3	3
Rives-du-Loir-en-Anjou			1	1
Saint-Barthélemy-d'Anjou				0
Saint-Clément-de-la-Place		1		1
Saint-Lambert-la-Potherie			1	1
Saint-Léger-de-Linières				0
Saint-Martin-du-Fouilloux			1	1
Sainte-Gemmes-sur-Loire				0
Sarrigné				0
Savennières				0
Soulaines-sur-Aubance			1	1
Soulaire-et-Bourg			2	2
Trélazé		1		1
Verrières-en-Anjou				0
<b>TOTAL REMIS</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>41</b>

# Annexe 6. Données globales compostage

Le tableau ci-dessous recense le taux d'équipement en composteurs selon le type d'habitat :

- maison individuelle = composteur individuel
- appartement ou logement collectif = lombricomposteurs, jardins familiaux ou composteurs partagés en pied d'immeuble ou composteur de quartier.

	Total logements en 2021	Nb maisons individuelles équipées	Taux d'équipement maisons individuelles	Nb logts collectifs desservis	% logts desservis en collectif	<b>TOTAL logts desservis (indiv + partagé)</b>	<b>% de logts desservis</b>
Angers	91 790	6 320	31,7%	26 130	36,4%	32 450	<b>35,4%</b>
Avrillé	7 318	1 585	37,6%	1 817	58,7%	3 402	<b>46,5%</b>
Beaucouzé	2 555	981	50,3%	182	30,1%	1 163	<b>45,5%</b>
Béhuard	98	16	17,0%	0	0,0%	16	<b>16,3%</b>
Bouchemaine	2 939	1 337	51,3%	83	25,0%	1 420	<b>48,3%</b>
Briollay	1 369	519	41,6%	5	4,1%	524	<b>38,3%</b>
Cantenay-Épinard	1 013	403	43,5%	153	175,9%	556	<b>54,9%</b>
Écouflant	2 142	790	46,4%	326	74,3%	1 116	<b>52,1%</b>
Ecuillé	250	124	50,6%	14	280,0%	138	<b>55,2%</b>
Feneu	961	324	35,9%	78	132,2%	402	<b>41,8%</b>
Le Plessis-Grammoire	1 060	477	49,0%	36	41,4%	513	<b>48,4%</b>
Les Ponts-de-Cé	6 516	1 349	35,6%	988	36,2%	2 337	<b>35,9%</b>
Loire-Authion	7 004	2 716	42,4%	133	22,1%	1 840	<b>26,3%</b>
Longuenée-en-Anjou	2 650	1 002	41,6%	207	85,5%	1 209	<b>45,6%</b>
Montreuil-Juigné	3 430	1 217	48,7%	289	31,1%	1 506	<b>43,9%</b>
Mûrs-Erigné	2 785	872	42,9%	530	70,7%	1 402	<b>50,3%</b>
Rives-du-Loir-en-Anjou	2 322	936	42,1%	28	28,3%	964	<b>41,5%</b>
Saint-Barthélemy-d'Anjou	4 550	1 224	43,7%	1 268	72,4%	2 492	<b>54,8%</b>
Saint-Clément-de-la-Place	852	327	39,8%	67	223,3%	394	<b>46,2%</b>
Saint-Lambert-la-Potherie	1 164	552	51,6%	182	193,6%	734	<b>63,1%</b>
Saint-Léger-de-Linières	1 518	518	36,6%	5	5,0%	523	<b>34,5%</b>
Saint-Martin-du-Fouilloux	699	350	51,6%	23	109,5%	373	<b>53,4%</b>
Sainte-Gemmes-sur-Loire	1 726	502	37,7%	24	6,1%	526	<b>30,5%</b>
Sarrigné	347	225	65,2%	0	0,0%	225	<b>64,8%</b>
Savennières	629	179	30,7%	13	28,9%	192	<b>30,5%</b>
Soulaines-sur-Aubance	573	278	49,6%	40	307,7%	318	<b>55,5%</b>
Soulaire-et-Bourg	611	255	42,7%	17	121,4%	272	<b>44,5%</b>
Trélazé	7 058	1 314	31,8%	902	30,8%	2 216	<b>31,4%</b>
Verrières-en-Anjou	3 574	1 032	39,0%	185	19,9%	1 217	<b>34,1%</b>
<b>TOTAL DESSERVIS</b>	<b>159 503</b>	<b>27 724</b>	<b>39,0%</b>	<b>33 725</b>	<b>38,2%</b>	<b>61 449</b>	<b>38,5%</b>

# Annexe 7. Données conteneurs enterrés et aériens

Données extraites du logiciel Styx au 31/12/2024

	Nb conteneurs OM		Nb conteneurs tri		Nb conteneurs verre		Sous-total conteneurs		Nb conteneurs biodéchets	
							aériens	enterrés	abribacs	Bornes grutables
Angers	21	784	56	551	123	462	200	1797	44	
Avrillé	2	48	4	40	13	39	19	127		
Beaucouzé	1	8	4	7	5	12	10	27		
Béhuard	1		1		1		3	0		
Bouchêmaïne	4		8		10	1	22	1		
Briollay	4	4	5	4	8	3	17	11		
Cantenay-Épinard	1	1	1	1	3	3	5	5		
Écouflant	1	16	2	8	9	8	12	32		
Ecuillé	1		2		2	1	5	1		
Feneu	2		7		9		18	0		
Le Plessis-Grammoire	1	3	2	2	4	4	7	9		
Les Ponts-de-Cé	1	47	4	32	7	40	12	119		1
Loire-Authion	18	3	19	2	18	19	55	24		
Longuenée-en-Anjou	8	4	14	5	19	4	41	13		
Montreuil-Juigné	7	18	9	15	18	12	34	45		2
Mûrs-Erigné	2	5	4	3	7	6	13	14		
Rives-du-Loir-en-Anjou	7		12		12	1	31	1		
Saint-Barthélemy-d'Anjou	3	31	11	21	23	18	37	70		
Saint-Clément-de-la-Place	2		3	1	5	1	10	2		
Saint-Lambert-la-Potherie		30	2	29		20	2	79		
Saint-Léger-de-Linières	5	1	13	1	12	1	30	3		
Saint-Martin-du-Fouilloux	1		1		6		8	0		
Sainte-Gemmes-sur-Loire		4	2	3	9	3	11	10		
Sarrigné	2		2		3		7	0		
Savennières	1		4		5		10	0		
Soulaines-sur-Aubance	2		3		3		8	0		
Soulaire-et-Bourg	2		2		2	1	6	1		
Trélazé	5	90	9	61	12	46	26	197		
Verrières-en-Anjou	4	17	13	13	32	13	49	43		2
	109	1 114	219	799	380	718	708	2 631	44	5

# Annexe 8. Tonnes de déchets collectés par commune

	Tonnages OM			Tonnages Tri			Tonnages Verre			Tonnages Biodéchets	TOTAL DMA
	Porte-à-porte	Apport volontaire	Sous	Porte-à-porte	Apport volontaire	Sous	Porte-à-porte	Apport volontaire	Sous		
Angers	15475	12852	28 327	5058	2560	7 619	667	4003	4 670	162	40 778
Avrillé	1625	699	2 324	606	204	811		565	565		3 699
Beaucouzé	805	148	953	328	40	368		221	221		1 542
Béhuard	18	12	30	8	5	13		16	16		59
Bouchemaine	950	56	1 006	335	67	402		303	303		1 711
Briollay	333	127	460	172	34	207		171	171		838
Canetenay-Épinard	250	17	267	140	5	145		69	69		481
Écouflant	645	160	805	258	45	303		146	146		1 254
Ecuillé	75	23	98	35	9	44		40	40		182
Feneu	235	36	271	111	16	127		89	89		486
Le Plessis-Grammoire	251	67	318	123	25	148		101	101		568
Les Ponts-de-Cé	1620	660	2 280	477	159	636		400	400	1,2	3 317
Loire-Authion	1630	300	1 930	840	145	985		730	730		3 646
Longuenée-en-Anjou	656	172	828	327	82	409		322	322		1 559
Montreuil-Juigné	797	291	1 088	343	93	436		366	366	2,4	1 892
Mûrs-Erigné	813	102	915	352	36	388		221	221		1 524
Rives-du-Loir-en-Anjou	640	88	728	314	45	359		175	175		1 262
Saint-Barthélemy-d'Anjou	1065	526	1 591	388	159	547		502	502		2 640
Saint-Clément-de-la-Place	223	34	257	107	23	130		95	95		482
Saint-Lambert-la-Potherie	37	450	487		161	161		155	155		804
Saint-Léger-de-Linières	426	96	521	192	57	249		220	220		990
Saint-Martin-du-Fouilloux	179	14	193	100	7	107		70	70		370
Sainte-Gemmes-sur-Loire	500	52	551	175	27	202		155	155		908
Sarrigné	113	24	137	51	10	61		48	48		247
Savennières	159	20	180	75	21	95		72	72		347
Soulaines-sur-Aubance	121	38	159	65	20	85		66	66		310
Soulaire-et-Bourg	126	24	150	77	9	85		62	62		298
Trélazé	1399	1868	3 267	521	334	855		486	486		4 608
Verrières-en-Anjou	956	254	1 210	403	99	502		519	519	2,4	2 234
<b>Total général</b>	<b>32 123</b>	<b>19 209</b>	<b>51 333</b>	<b>11 983</b>	<b>4 496</b>	<b>16 479</b>	<b>667</b>	<b>10 364</b>	<b>11 031</b>	<b>168</b>	<b>79 011</b>

# Annexe 9. Ratios des déchets collectés par commune

Population	Ratio OM en kg/hab/an	Ratio Tri en kg/hab/an	Ratio Verre en kg/hab/an	Ratio Biodéchets en kg/hab/an	Ratio DMA en kg/hab/an
Angers	157 175	180,2	48,5	29,7	1,0 <b>259,4</b>
Avrillé	14 938	155,6	54,3	37,8	<b>247,6</b>
Beaucouzé	5 557	171,4	66,3	39,8	<b>277,5</b>
Béhuard	122	249,5	104,8	128,5	<b>482,7</b>
Bouchêmaïne	6 690	150,4	60,0	45,3	<b>255,7</b>
Briollay	3 151	146,1	65,6	54,3	<b>266,0</b>
Cantenay-Épinard	2 380	112,3	60,9	28,9	<b>202,0</b>
Ecouflant	4 475	179,9	67,6	32,6	<b>280,1</b>
Ecuillé	667	146,9	66,2	59,8	<b>272,8</b>
Feneu	2 202	123,0	57,6	40,2	<b>220,8</b>
Le Plessis-Grammoire	2 622	121,3	56,6	38,6	<b>216,4</b>
Les Ponts-de-Cé	12 725	179,2	50,0	31,4	<b>260,7</b>
Loire-Authion	16 416	117,6	60,0	44,5	<b>222,1</b>
Longuenée-en-Anjou	6 334	130,8	64,5	50,9	<b>246,1</b>
Montreuil-Juigné	7 842	138,7	55,6	46,7	<b>241,3</b>
Mûrs-Erigné	5 935	154,2	65,4	37,2	<b>256,8</b>
Rives-du-Loir-en-Anjou	5 641	129,1	63,7	30,9	<b>223,7</b>
Saint-Barthélemy-d'Anjou	9 460	168,2	57,8	53,1	<b>279,0</b>
Saint-Clément-de-la-Place	2 109	121,8	61,7	44,8	<b>228,4</b>
Saint-Lambert-la-Potherie	2 949	165,2	54,7	52,5	<b>272,5</b>
Saint-Léger-de-Linières	3 804	137,1	65,5	57,7	<b>260,3</b>
Saint-Martin-du-Fouilloux	1 681	114,7	63,7	41,6	<b>220,1</b>
Sainte-Gemmes-sur-Loire	3 552	155,2	56,8	43,7	<b>255,7</b>
Sarrigné	848	161,9	72,4	57,2	<b>291,4</b>
Savennières	1 349	133,1	70,8	53,7	<b>257,5</b>
Soulaines-sur-Aubance	1 371	116,3	61,7	48,1	<b>226,1</b>
Soulairé-et-Bourg	1 489	100,7	57,3	41,9	<b>199,9</b>
Trélazé	15 358	212,7	55,7	31,7	<b>300,0</b>
Verrières-en-Anjou	7 775	155,7	64,5	66,8	<b>287,3</b>
	<b>306 617</b>	<b>167,4</b>	<b>53,7</b>	<b>36,0</b>	<b>257,7</b>

# Annexe 10 : Tonnes de déchets collectés par déchèterie

	<b>Terres, Gravats, Inertes</b>	<b>Tout- venant</b>	<b>Végétaux</b>	<b>Métaux</b>	<b>Papiers</b>	<b>Cartons</b>	<b>Bois A</b>	<b>Bois AB/B</b>	<b>Souches</b>	<b>Mobilier</b>
Ardoiserie	9 703,35	-	5 101,07	-	-	-	0,00	0,00	306,92	-
Baumette	1 140,64	657,86	1 051,36	175,90	97,74	203,19	0,00	316,18	0,00	1 089,38
Brunelleries	768,44	355,98	1 662,58	111,86	34,46	108,20	0,00	250,82	0,00	418,26
Emmaüs	1 321,94	949,26	1 546,20	114,32	0,00	185,14	0,00	293,56	0,00	340,72
Haut-Coudray	3 576,61	527,38	2 860,86	189,54	62,56	161,90	95,35	289,52	91,52	616,00
Lac Bleu	2 270,65	407,88	1 929,35	136,40	75,28	132,24	0,00	243,11	87,00	529,98
Petit-Guichard	2 242,98	786,19	2 680,27	258,95	60,44	195,94	0,00	514,85	0,00	845,74
Corné	2 351,79	725,34	2 278,34	158,14	-	80,56	0,00	274,20	174,88	312,64
Villechien	835,04	1 272,08	526,84	421,97	197,00	411,06	0,00	794,42	0,00	1 991,37
Centre Villechien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total 2024 ALM</b>	<b>24 211,44</b>	<b>5 681,97</b>	<b>19 636,87</b>	<b>1 567,08</b>	<b>527,48</b>	<b>1 478,23</b>	<b>95,35</b>	<b>2 976,66</b>	<b>660,32</b>	<b>6 144,09</b>
Claie Brunette part ALM	694,00	617,21	923,58	94,18	19,09	85,88	7,65	90,80	0,00	236,02
<b>Total 2024 (ALM + CB)</b>	<b>24 905,44</b>	<b>6 299,17</b>	<b>20 560,45</b>	<b>1 661,26</b>	<b>546,57</b>	<b>1 564,11</b>	<b>103,00</b>	<b>3 067,46</b>	<b>660,32</b>	<b>6 380,11</b>

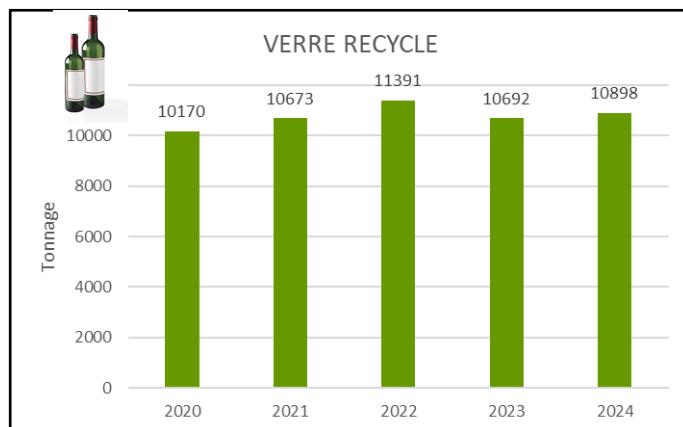
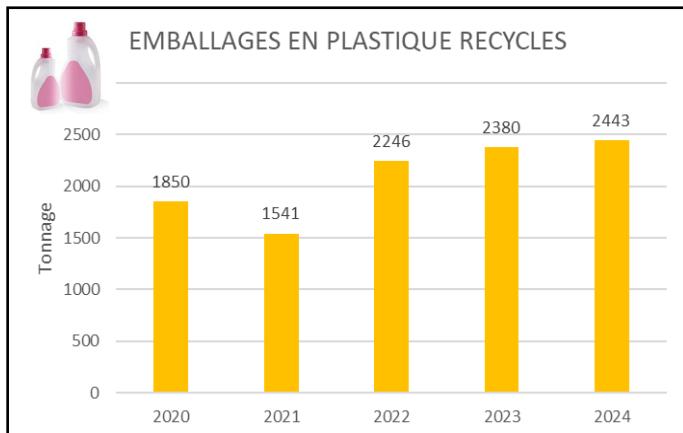
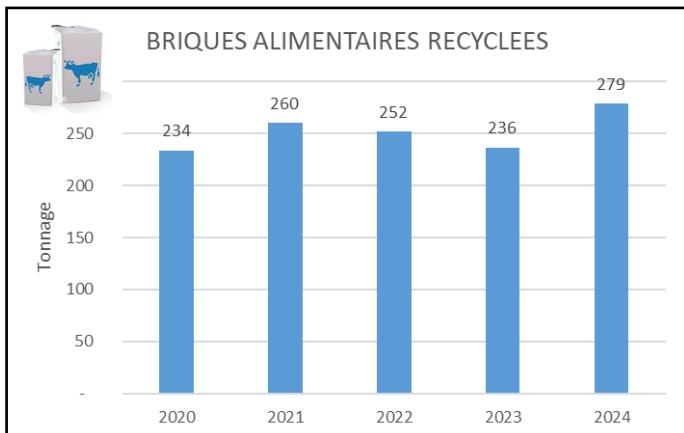
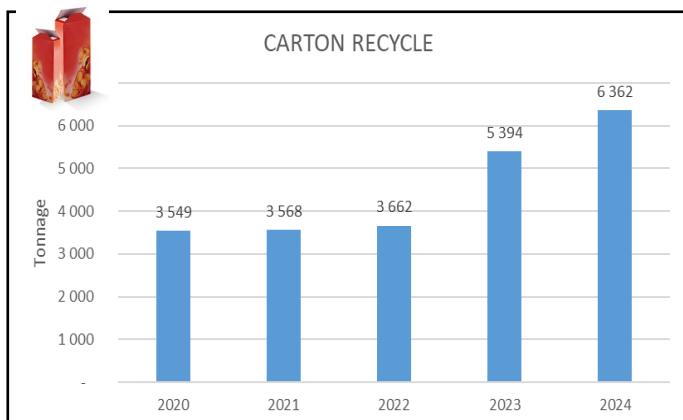
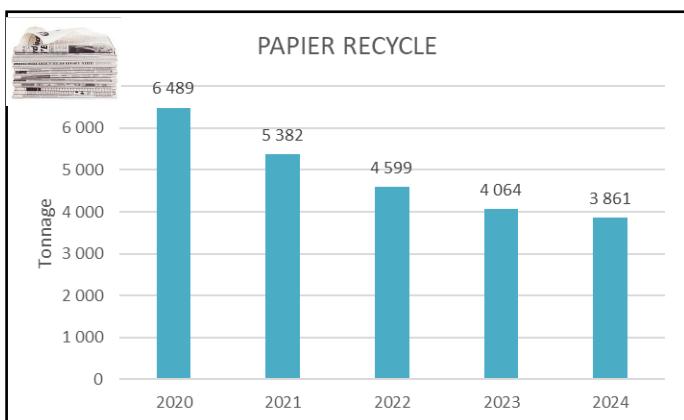
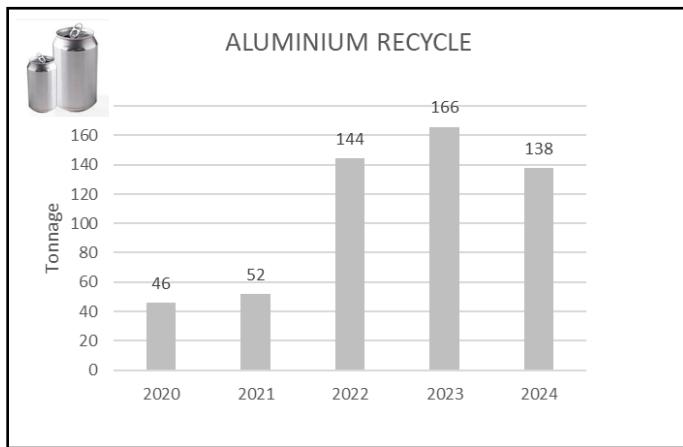
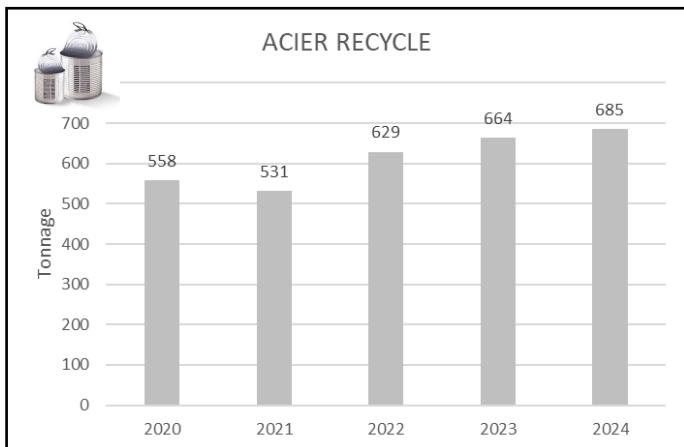
	<b>Verre menuiseries</b>	<b>Polystyrène</b>	<b>Films plastiques</b>	<b>Réemploi</b>	<b>Textile Linge Chaussures</b>	<b>Plâtre</b>
Ardoiserie	-	-	-	-	-	170,64
Baumette	-	0	0	28,56	90,96	-
Brunelleries	-	3,534	0	12,217	47,60	-
Emmaüs	-	0,381	0	-	-	-
Haut-Coudray	22,5	5,162	13,02	11,923	65,76	19,92
Lac Bleu	-	0	7,59	12,6645	68,26	16,22
Petit-Guichard	-	0	0	12,678	66,20	-
Corné	-	-	0	-	-	-
Villechien	77,64	16,2	22,66	62,969	137,25	-
Centre Villechien	-	-	20,62	-	-	-
<b>Total 2024 ALM</b>	<b>100,14</b>	<b>25,277</b>	<b>63,89</b>	<b>141,01</b>	<b>476,02</b>	<b>206,78</b>
Claie Brunette part ALM	9,13	0,623	1,73	25,52		9,27
<b>Total 2024 (ALM + CB)</b>	<b>109,27</b>	<b>25,900</b>	<b>65,62</b>	<b>166,53</b>	<b>476,02</b>	<b>216,05</b>

# Annexe 10 : suite

	DDS Contrat éco-DDS	DDS Hors contrat éco-DDS	Batteries	Huiles moteur	DEEE	Piles	Tubes néon	Lampes
Ardoiserie	-	-	-	-	-	-	-	-
Baumette	34,297	18,08	7,92	5,76	290,46	2,35	0,39	0,592
Brunelleries	17,56	12,824	4,02	4,14	122,93	1,60	0,222	0,281
Emmaüs	19,286	10,031	3,47	5,13	200,98	0,00	0	0
Haut-Coudray	26,259	16,995	5,52	8,55	201,48	2,11	0,247	0,466
Lac Bleu	23,309	15,842	4,01	4,41	174,72	1,82	0,242	0,431
Petit-Guichard	34,401	27,812	8,39	11,79	253,42	2,25	0,527	0,572
Corné	18,79	9,035	2,01	8,01	118,08	1,00	0,234	0,164
Villechien	76,134	43,652	15,54	18,36	509,93	2,24	0,778	0,974
Centre Villechien	0	0	-	-	0,00	1,26	0	0
<b>Total 2024 ALM</b>	<b>250,036</b>	<b>154,271</b>	<b>50,88</b>	<b>66,15</b>	<b>1872,00</b>	<b>14,62</b>	<b>2,64</b>	<b>3,48</b>
Claie Brunette part ALM	12,686	7,826	0,73	3,69	85,99	0,94	0,21	0,13
<b>Total 2024 (ALM + CB)</b>	<b>262,722</b>	<b>162,097</b>	<b>51,61</b>	<b>69,84</b>	<b>1957,98</b>	<b>15,56</b>	<b>2,85</b>	<b>3,61</b>

	Radios médicales	Consommables bureautiques	Bouteilles de gaz	Extincteurs (<2kg)	Extincteurs (>2kg)	Pneuma- tiques	Articles de sport et loisirs
Ardoiserie	-	-	-	-	-	-	0
Baumette	-	0,816	-	-	0,475	-	0
Brunelleries	-	0,428	-	-	0,300	-	0,048
Emmaüs	-	0	-	-	0,270	-	0
Haut-Coudray	-	0,563	-	-	0,505	-	0,024
Lac Bleu	-	0,41	-	-	0,325	-	10,922
Petit-Guichard	-	0,548	-	-	0,780	-	0,024
Corné	-	0,169	-	-	0,000	-	0
Villechien	-	1,171	-	-	2,015	-	0
Centre Villechien	1,66	0	4,9691	1,413	-	78,28	3,279
<b>Total 2024 ALM</b>	<b>1,66</b>	<b>4,105</b>	<b>4,97</b>	<b>1,41</b>	<b>4,670</b>	<b>78,28</b>	<b>14,30</b>
Claie Brunette part ALM	0,02	0,16	0,00	0,00	0,00	2,73	
<b>Total 2024 (ALM + CB)</b>	<b>1,68</b>	<b>4,27</b>	<b>4,97</b>	<b>1,41</b>	<b>4,670</b>	<b>81,01</b>	<b>14,30</b>

# Annexe 11 : Evolution des déchets recyclés



Q 02 41 05 54 00  
✉ [dechets@angersloiremetropole.fr](mailto:dechets@angersloiremetropole.fr)  
🌐 [www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr)



L'APPLI QUI DIT  
QUAND SORTIR  
**SA POUBELLE**  
ET BIEN + ENCORE !

